20

Fra Ulisse

A-170-

L-8-3.60

3.5-

13

Rare Book & Special Collections Library

943.1
F87Wlav
v.1

Digitized by the Internet Archive
in 2012 with funding from
University of Illinois Urbana-Champaign

http://archive.org/details/lettressurfrdric01lave

LIBRARY
OF THE
UNIVERSITY OF ILLINOIS

H. Ramberg. Del.

J. Huot. Sculp. 1788.

LETTRES

SUR

FRÉDÉRIC II,

ROI DE PRUSSE.

TOME PREMIER.

AVERTISSEMENT.

L'ÉDITION des *Oeuvres posthumes de* FRÉDÉRIC II, que nous citons dans cet ouvrage, est celle de Berlin, originale, en 15 voll. gr. in-8.°, comme la seule authentique, qu'on avertit de ne pas confondre avec ces contrefaçons étrangères, qu'on annonce avec emphase, et avec lesquelles la partie crédule du public, est grossièrement trompée.

Cette même édition originale aura des supplémens qui paraîtront à mesure que les matériaux se présentent : il en paraît le premier volume.

Une plus ample notice de cette collection importante se trouve dans la trente-neuvième lettre de ce volume.

LETTRES

SUR

FRÉDÉRIC II,

ROI DE PRUSSE.

PAR JEAN CHARLES LAVEAUX.

TOME PREMIER.

A STRASBOURG

Chez J. G. TREUTTEL, Libraire, grand'rue N.° 15.

A PARIS

Chez ONFROY, Libraire, rue St. Victor N.° 3.

1789.

943.1
87Wlav
v.1

AVANT-PROPOS.

Et que m'abandonnant à la postérité
Elle peut me juger en toute liberté.

FRÉDÉRIC II, Epître à mon Esprit.

FRÉDÉRIC II ne ressemble point aux autres conquérans dont il a égalé ou surpassé la gloire. Quand on a écrit les actions éclatantes de ces derniers, il reste peu de chose à dire, et souvent même le tableau de leur vie privée, de leur caractère, de leurs procédés dans l'administration de leurs états, formerait un contraste choquant avec celui de leurs actions brillantes. Ici, au contraire, en passant des conquêtes à la peinture du caractère, aux détails de la vie privée et du gouvernement, on trouve une longue suite de traits plus piquans, plus intéressans encore que les premiers. Il y a eu beaucoup de rois qui ont fait des conquêtes, mais très-peu qui aient dirigé avec autant d'activité,

480413

de courage, de lumières et de persévérance toutes les branches de l'administration jusqu'à leurs dernières ramifications, très-peu qui aient développé dans toutes leurs actions un caractère aussi grand, des talens aussi variés et aussi extraordinaires.

En peignant les grands traits de la vie de Frédéric, immédiatement après sa mort, on n'était pas à même de rassembler une quantité de faits que les circonstances n'avaient pas encore permis de publier, que la crainte ou la prudence avaient cru devoir taire; il n'était pas possible de fixer d'une manière assez certaine une partie de ceux qui n'étaient connus que par des mémoires où la vérité était déguisée sous le clinquant de la flatterie, tantôt altérée par le fiel de la satire.

A mesure que nous nous éloignons du moment où ce grand homme a

fini sa carrière, nous voyons se dissiper une partie des nuages qui couvraient les scènes intéressantes de sa vie privée, et les détails de son gouvernement, et mille traits rassemblés ça et là par des personnes qui ont joui de sa familiarité ou de sa confiance, ou qui l'ont suivi avec attention dans les différentes circonstances de sa vie, nous mettent à même de finir le tableau que nous avons commencé.

L'ouvrage présent est destiné à jeter de nouvelles lumières sur les faits avérés qui se trouvent dans la *Vie de Frédéric II*, à rétracter ceux qui se trouvent faux, à rectifier ceux qui n'ont pas été présentés dans leur vrai jour, et surtout à peindre d'une manière particulière, par un grand nombre de faits nouveaux et authentiques, le caractère, la vie littéraire et le gouvernement de ce grand prince.

Plusieurs personnes de considération ont adressé à l'auteur des supplémens et des corrections, chacun dans la partie qu'il était à portée de connaître et d'approfondir; et il en a fait usage, parce que la vérité est son seul guide, et que son but est de rassembler tout ce qui peut donner à la postérité l'idée la plus juste de l'homme, du roi et du héros.

Une histoire abrégée de l'élévation de la maison de Brandebourg sert comme d'introduction à cet ouvrage, et il est terminé par un tableau des premières années du règne de Frédéric-Guillaume II.

TABLE

Des lettres contenues dans ce premier volume.

Lettre première.

BUT de cet ouvrage. Son utilité. Sources où l'on a puisé. Diversité et inconstance des opinions sur Frédéric II. page 1

Lettre seconde.

Histoire abrégée de l'élévation de la maison de Brandebourg. 8

Lettre troisième.

Caractère de Frédéric-Guillaume. Anecdotes sur ce prince. Persécution de Wolf. 30

Lettre quatrième.

Éducation de Frédéric II. Causes de l'éloignement de Frédéric-Guillaume pour ce prince. Nouveaux détails sur son évasion, sur le supplice de Kat, et le séjour de Frédéric à Custrin. Le prince est rappelé. Influence des malheurs de Frédéric sur son caractère. Soins de Frédéric-Guillaume pour la conversion de Frédéric. 46

Pièces jointes à la lettre précédente.

Lettre du roi Frédéric-Guillaume à M. Müller aumônier, avec les réponses, au sujet de la conversion du prince royal. page 70

Lettre du roi de Suède à Frédéric-Guillaume I. pour demander la grâce du prince royal de Prusse. 96

Lettre d'un chevalier de l'ordre de Bayard 98

Lettre cinquième.

De la jeunesse de Frédéric. De ses goûts particuliers. 103

Lettre sixième.

Idée de la constitution prussienne. Frédéric pouvait-il donner à ses états une constitution plus libre? Ses vues à cet égard. Il avait une connaissance exacte de toutes ses provinces, et donnait des instructions détaillées à ceux qu'il nommait aux grandes places. 118

Lettres septième.

Manière dont les affaires étaient administrées dans les états prussiens. Corruption des secrétaires du cabinet. Réponses dures de Frédéric à ses ministres et à ses colléges. Tournure qu'il fallait prendre pour lui faire goûter des conseils. Astuce des colléges. Anecdotes. 136

Lettre huitième.

Sources des revenus de l'état. Avantages des impositions en Prusse. Manière dont elles sont levées. Histoire abrégée des accises dans les états prussiens. Economie. Revenus. Trésor. Subsides étrangers. page 159

Lettre neuvième.

Projets proposés à Frédéric. Il est souvent trompé. Brenkenhof. Arrangemens pour le prix des grains. Précautions et précipitation de Frédéric. Il ne veut point fonder d'hôpital pour les enfans trouvés. Inconvéniens qui en résultent. 172

Lettre dixième.

Entretien de Frédéric avec ses ministres dans un des examens annuels de leurs opérations. 189

Lettre onzième.

Avantages de la tolérance. Religion de Frédéric. Apologie de ce prince au sujet de l'imputation d'athéisme. 201

Lettre douzième.

Tolérance de Frédéric pour toutes les sociétés chrétiennes et les juifs. Ses soins pour les obliger à vivre en paix. Défenses de faire des prosélytes. Prudence de sa conduite à cet égard. 213

Pièces jointes à la lettre précédente.

Lettre de Frédéric II au prince de Schafgotsch, évêque de Breslau, du 23 avril 1756, p. 238

Deux ordres de cabinet, pour affaires ecclésiastiques. 241 à 243

Lettre de Frédéric à l'évêque de Breslau, au sujet des persécutions que les protestans éprouvaient en Hongrie, de l'an 1750. 247

Lettre treizième.

Manière dont Frédéric traitait les prêtres et les théologiens. 253

Lettre quatorzième.

Conduite de Frédéric à l'égard des paysans. 273

Lettre quinzième.

Si les colonies d'agriculteurs n'ont pas toujours réussi, fut-ce la faute de Frédéric? 295

Lettre seizième.

Noblesse prussienne. Établissemens pour l'éducation des jeunes gentilshommes. Soin des veuves des gentilshommes. Réponse de Frédéric aux états de Poméranie. Ce qu'il pensait des chambellans. Ce qu'il pensait des comtes. Anecdotes. 312

LETTRE PREMIERE.

But de cet ouvrage. Son utilité. Sources où l'on a puisé. Diversité et inconstance des opinions sur Frédéric II.

MONSIEUR,

J'AI reçu avec autant de plaisir que de reconnaissance les remarques que vous avez eu la bonté de faire sur la *Vie de Frédéric II*, que j'ai publiée au commencement de cette année (*). Si mon premier dessein a été de former un corps d'ouvrage de tout ce qu'on avait écrit de meilleur sur cet homme extraordinaire, et d'y joindre les faits que j'ai été à portée de rassembler moi-même, le second sera de corriger les erreurs que des personnes mieux instruites m'y ont fait remarquer, de donner la substance de quelques ouvrages qui

(*) Vie de Frédéric II, roi de Prusse, en quatre tomes; à Strasbourg chez Treuttel, et à Paris chez les principaux libraires. Les pages de cet ouvrage, que nous citons dans ces Lettres, se rapportent à l'édition grand in-8°.

ont paru depuis le mien, et des nouveaux mémoires qui m'ont été communiqués ; d'éclaircir plusieurs faits, de résoudre quelques doutes, de suppléer à des omissions essentielles que le défaut de Mémoires avait occasionnées, et de fournir par là de nouveaux secours à ceux qui se sentiront assez de talent pour écrire dignement l'histoire de ce grand homme.

Vous m'avez rendu justice, monsieur, en pensant que je ne m'offenserais pas des corrections que vous me proposez. J'en recevrais de mes ennemis (fussent-elles accompagnées d'injures); à combien plus forte raison d'une personne à laquelle je suis aussi attaché par les liens de l'amitié que par ceux de la reconnaissance, et qui a daigné porter de mon ouvrage un jugement si favorable. L'ami flatteur est à mes yeux le plus dangereux des hommes; je lui préfère l'ennemi qui dit durement des vérités utiles.

Il serait à souhaiter peut-être qu'immédiatement après la mort des grands princes on rassemblât ainsi tout ce qu'on a dit à leur louange ou à leur blâme, que l'on discutât tous les faits, que l'on redressât toutes les erreurs, afin que, du milieu de ces discussions

et de ces critiques, on vît enfin surnager cette vérité pure qui mérite seule de passer à la postérité.

Dans notre siècle, ce siècle où l'on écrit tout, on se plaint cependant, avec assez de raison, que les vies des grands hommes ne sont que des romans. J'ose dire même que dans ce siècle où les lumieres ont fait de si grands progrès, ces progrès ont, à quelques égards, augmenté les difficultés. Autrefois la langue latine, qui était celle de tous les savans de l'Europe, établissait entre les nations une communication générale de connaissances, qui fluait et refluait dans toutes les parties de l'empire des lettres. Les scènes historiques du nord, tracées sur les lieux, passaient au midi avec toutes leurs circonstances; et celles du midi au nord. Maintenant que la plupart des langues modernes se sont perfectionnées, et que les savans écrivent dans leur langue nationale, ce grand cercle de communication des connaissances humaines semble s'être divisé en autant de cercles particuliers qu'il y a de nations qui cultivent les sciences. La langue française ne remédie qu'imparfaitement à cette espèce de scission de la république des lettres. Les savans du nord, qui entendent les

langues du midi, n'aiment point à écrire dans une langue si capricieuse et si difficile à manier; et un grand nombre de vérités utiles, écrites dans le nord, sont perdues pour les savans du midi, dont très-peu entendent les langues de ces contrées.

C'est cette observation surtout qui m'a engagé à communiquer de bonne heure à ma nation les matériaux que les Allemands ont fournis sur la *Vie de Fréderic II;* c'est cette observation qui m'engage à continuer. Recevez donc, monsieur, cette suite de lettres sur la vie et le règne de cet homme illustre, qui a fait si souvent l'objet de votre admiration et de votre enthousiasme; et donnez-les au public, si vous croyez qu'elles puissent lui plaire.

Outre les corrections que vous avez eu la bonté de m'indiquer, vous y trouverez une quantité de faits nouveaux, tirés de quelques ouvrages allemands publiés depuis peu, et de plusieurs mémoires que des personnes de considération ont eu la bonté de m'envoyer. M. BUSCHING, si célèbre dans l'Europe par sa géographie, (*) vient de donner en

(*) Il en existe une traduction française publiée à Strasbourg

allemand, sous le titre de *Caractere de Fréderic II*, un volume où il a rassemblé un grand nombre de faits intéressans sur la vie privée et le règne de ce grand roi. M. ZIMMERMANN, médecin du roi d'Angleterre à Hanovre, que Frédéric avait appelé à Potsdam sur la fin de sa vie, a publié les *Entretiens* qu'il a eus avec ce prince, et quelques anecdotes de sa vie privée. M. NICOLAI, homme de lettres et libraire de Berlin, publie des cahiers d'anecdoctes avec des critiques et des corrections sur celles qui ont déjà paru. Ces trois ouvrages sont les principales sources imprimées où j'ai puisé ; le reste est tiré de quelques autres brochures allemandes, ou de mémoires manuscrits. Vous n'exigerez pas, sans doute, que je cite à chaque ligne l'auteur d'où je prendrai chaque trait ; je sais que vous n'aimez pas les pédans, et vous savez que je n'écris pas pour ces gens-là. Quelquefois je rassemblerai de différens auteurs les traits qui auront quelque rapport, et qui se prêteront de la lumiere ; souvent j'y mêlerai mes réflexions, et je les présenterai à ma

en XIV tomes, qui ne contiennent que l'Europe. Il ne faut pas la confondre avec une édition tronquée qui a été publiée en Suisse par M. Berenger.

maniere : je me contenterai de traduire quand je trouverai les morceaux bienfaits, ou que la nature des choses l'exigera. J'aurai atteint mon but si j'ai fait un ouvrage agréable et utile : qu'importe, après cela, tout ce qu'on pourra dire.

J'ai senti, avant que de commencer mon premier ouvrage, que quelque parti que l'on prît en écrivant sur Frédéric, aussitôt après sa mort, on devait nécessairement déplaire à plusieurs, selon les intérêts et les préjugés, selon les bienfaits ou les plaies récentes. Plusieurs actions de ce grand homme sont jugées autrement en Autriche et en Saxe, autrement dans les petits états de l'Empire, autrement en Silésie, autrement dans le Brandebourg. Quelques-unes doivent paraître toutes simples a des peuples accoutumés à l'esclavage, qui doivent révolter des ames fortes qui sentent le prix de la liberté et les bornes de la puissance des rois. Tous s'accordent à dire qu'il fut un grand homme, mais tous ne mettent pas sa grandeur dans les mêmes qualités. Depuis sa mort même, il est des contrées d'Allemagne où les opinions ont totalement varié à son sujet. Dans les premiers mois, eût dit que l'on saisissait avec complaisance

tout ce qui pouvait obscurcir sa gloire, et dégrader sa mémoire. Cette manie n'a pas été de longue durée; et maintenant, dans ces mêmes contrées, on risquerait de se faire lapider si on ne l'élevait jusqu'aux nues. Voilà les hommes! Passions du moment, reconnaissance ou ressentiment, ennui d'un long règne, amour du changement, espérances légèrement ou follement conçues, quelquefois justement trompées, voilà les vents qui tournent et retournent cette girouette que l'on nomme peuple. Laissons la girouette tourner, et tâchons de fixer la vérité.

LETTRE II.

Histoire abrégée de l'élévation de la maison de Brandebourg.

Vous avez désiré, monsieur, de trouver à la tête de la *Vie de Frédéric II* un abrégé de l'histoire de l'élévation de la maison de Brandebourg; je vais y suppléer ici, et tracer, en peu de mots, comment une famille de simples bourgraves de Nuremberg est parvenue à l'électorat de Brandebourg, et au trône de Prusse.

La maison royale de Prusse, et électorale de Brandebourg, descend des comtes de Hohenzollern, originaires de Souabe. Rodolphe comte de Habsbourg, souche de la maison d'Autriche, qui occupe encore de nos jours le trône de l'Empire, dut en partie à un de ces comtes son élévation à la dignité impériale, et l'en récompensa en jetant les

premiers fondemens de la grandeur de sa maison.

Ce prince fut élu empereur (en 1273) à la recommandation d'un archevêque de Mayence, et d'un comte de Hohenzollern son neveu. Le premier le proposa par reconnaissance de ce que, quelques années auparavant, il lui avait fourni une escorte pour aller à Rome recevoir le *Pallium;* le second détermina tous les suffrages en faveur de Rodolphe, en faisant observer que ce prince avait six filles à pourvoir, et que les électeurs qui n'étaient pas mariés trouveraient de grands avantages dans ces alliances.

Ce comte de Hohenzollern, issu d'une branche cadette, était alors bourgrave de Nuremberg, et portait le nom de Frédéric II. Ces bourgraves étaient des espèces de gouverneurs auxquels les empereurs confiaient la garde des châteaux ou palais qu'ils possédaient dans les différentes provinces de l'Allemagne. Ces places dépendaient absolument de la volonté de l'empereur ; mais ordinairement elles étaient conférées au fils après la mort du pere, et le bourgraviat de Nuremberg se trouvait depuis quatre-vingts ans

dans la branche cadette des comtes de Hohenzollern.

Un des premiers soins de Rodolphe, après son élection, fut de récompenser les services qu'il avait reçus du bourgrave son neveu. Il rendit le bourgraviat héréditaire dans sa maison, y ajouta quelques débris de ses domaines de Franconie, et érigea le tout en principauté du Saint Empire (*). Frédéric III, successeur de ce premier prince, hérita, à la mort de son beau-frère le duc Méran, des seigneuries de Bareith et Cadelsbourg, et les réunit à ses autres possessions.

Environ un siècle et demi après cette élévation, un bourgrave de Nuremberg, Frédéric VI, sans doute aussi économe que rusé, profita du mauvais état des finances de l'empereur Sigismond qui manquait toujours d'argent, et tira de lui l'électorat de Brandebourg, en payement d'une somme de 400,000 ducats qu'il lui avait prêtée à trois différentes reprises.

(*) PFEFFEL, *hist. d'Allem.* an. 1273. L'auteur des mémoires de Brandebourg ne parle point de ce fait. Selon lui, c'est le bourgrave Frédéric V qui fut fait, le premier, prince d'Empire, en 1363, par l'empereur Charles IV. Il a pris une simple confirmation pour une érection. Voyez encore PFEFFEL, *histoire d'Allemagne*, an. 1363.

A cette époque, Sigismond, qui fut toujours dupe de son faux zèle, avait été chargé, par le concile de Constance, d'aller en Espagne, pour engager le pape Benoît XIII à se démettre de la papauté; et il avait eu la bonté d'accepter cette singulière commission. Il y avait trois papes à la fois dans ce temps-là, Grégoire XII, Jean XXIII et Benoît XIII. Le concile voulait qu'ils se démissent tous les trois, afin de pouvoir en nommer un autre. Le premier l'avait fait volontairement; le second y avait été forcé; il ne s'agissait plus que d'y engager le troisième, qui était en Espagne. Le zélé Sigismond n'avait point d'argent pour faire ce voyage; il s'adressa au bourgrave à qui il devait déjà 150,000 ducats. Celui-ci qui tenait la Marche de Brandebourg, à titre d'hypothèque pour sa dette, profita de l'embarras où se trouvait l'empereur; il lui donna encore 250,000 ducats, à condition que la Marche de Brandebourg lui serait cédée entièrement avec les droits d'électorat et autres.

Pour cette légère somme, la maison de Hohenzollern se trouva en possession d'un électorat, et Frédéric VI, bourgrave de Nuremberg, fut Frédéric I, électeur de

Brandebourg (en 1415). Exemple frappant pour les princes, d'économie et de prudence d'un côté, de prodigalité et d'imprudence de l'autre (*).

Alors la constitution des maisons électorales avait été fixée par la fameuse loi de l'Empire, connue sous le nom de *Bulle d'or*. Auparavant, les terres des électorats se partageaient entre les enfans, et chaque héritier voulait donner sa voix aux élections. Il en résultait des abus, de la confusion et des disputes. Dans la suite, les voix alternèrent dans les lignes. Enfin l'empereur Charles IV statua par la Bulle d'or (en 1356) que les voix seraient attachées aux terres électorales qui seraient désormais indivisibles, et qu'on ne pourrait succéder à ces terres que par droit de primogéniture. Cette loi fut très-favorable à l'agrandissement des maisons électorales; et Albert, surnommé l'Achille, qui succéda à Frédéric II, fit une ordonnance de succession,

(*) Voici tout ce que dit sur ce sujet l'auteur des mémoires de Brandebourg : „ En 1412, il (Frédéric VI) prit possession „ du gouvernement de la Marche, que l'empereur Sigismond lui „ avait donnée. „ Et dans un autre endroit : „ L'empereur qui „ ne pouvait pas vaquer lui-même à l'administration de l'élec- „ torat, y établit un gouverneur : son choix tomba sur Fréderic „ VI, bourgrave de Nuremberg. „

qui ajouta encore à ces avantages. Il statua que les deux princes puînés de sa maison auraient les souverainetés d'Anspach et de Bareith, et que toutes les autres possessions de la maison de Brandebourg, présentes et à venir, seraient toujours réunies à l'électorat d'une manière indivisible. Cette ordonnance, dont les autres maisons électorales n'ont suivi l'exemple que bien longtemps après, procura de grands avantages à la maison de Brandebourg, et lui en aurait procuré de plus grands encore, si elle eût toujours été suivie exactement. Il arriva de là que cette maison s'agrandit, tandis que les autres s'affaiblissaient sans cesse par la distribution fréquente des possessions dans les différentes lignes.

Jean le Ciceron, et Joachim I, qui vinrent après Albert, réunirent à leurs possessions, le premier, le duché de Crossen qui fut apporté par Barbe fille d'Albert et veuve de Henri XI duc de Glogau et de Crossen (m. en 1476.); le second, le comté de Rupin, devenu vacant en 1499, par la mort du dernier comte.

La doctrine de Luther, en sapant les fondemens de la hiérarchie ecclésiastique et de la puissance temporelle des prêtres catholiques,

offrit à l'ambition des princes d'Allemagne l'appât séduisant de leurs biens; et la maison de Brandebourg ne fut pas la derniere à profiter de l'occasion. L'électeur Joachim II, en embrassant le luthéranisme (en 1539) gagna les évêchés de Brandebourg, de Havelberg et de Lebus. L'archevêché de Magdebourg avait passé, par élection, entre les mains de Frédéric son second fils, et passa ensuite dans celles du troisieme qui était protestant.

La Prusse soumise pendant 300 ans à l'ordre teutonique qui l'avait subjuguée, dévastée et convertie, fut érigée en duché, en 1525. Albert de Brandebourg, alors grand-maître de cet ordre, fut déclaré duc séculier et héréditaire de la Prusse ultérieure, relevant de la Pologne.

La branche de la maison électorale n'avait pas été comprise dans l'investiture; elle le fut par Sigismond-Auguste roi de Pologne, (en 1561) en faveur de l'électeur Joachim II son beau-frere. Ce droit de succession éventuelle fut contesté à l'électeur Jean-George, successeur de Joachim. Il fut renouvelé sous les deux électeurs suivans, Joachim-Frédéric et Jean-Sigismond; et celui-ci

en prit possession (en 1618), après la mort du dernier duc Albert-Frédéric, dont il avait épousé la fille.

Cet électeur avait aussi reçu de son épouse des droits à la succession de Clèves, qui fut long-temps contestée à la maison de Brandebourg; et il crut disposer en sa faveur les habitans de ce duché, en embrassant le calvinisme dont ils faisaient profession.

Jusqu'ici, la maison électorale de Brandebourg s'était agrandie par la sagesse des électeurs; George-Guillaume, qui vint ensuite, la mit à deux doigts de sa perte par sa faiblesse et son imprudence. Dans cette guerre funeste de trente ans, source de tant d'horreurs et de gloire, ses états furent dévastés, et ses provinces devinrent la proie des Suédois, des Impériaux, des Espagnols et des Hollandais. Les premiers firent un désert de son électorat, et vinrent lui donner des lois jusque dans son château de Berlin. Il accéléra sa ruine par sa faute. Un comte de Schwarzemberg, créature de l'empereur, dont il avait fait son premier ministre, possédait toute sa confiance, et en abusait pour le trahir. A la mort de ce

prince, l'état semblait pour toujours enseveli sous ses ruines.

De ces désastres nâquit un nouvel ordre de choses. L'excès du mal produisit l'excès des efforts ; et des effets désastreux firent abhorrer des causes funestes. Un grand homme succéda à ce faible électeur ; et ce grand homme releva la puissance du Brandebourg qui était prête à s'éteindre.

Frédéric-Guillaume, que l'on nomme à si juste titre le grand électeur, prit lui-même (en 1640) les rênes du gouvernement ; il fut son propre ministre et son général. Il entra avec autant d'ardeur que de courage dans toutes les parties de l'administration, et s'appliqua sur-tout à la guerre, que sa situation rendait si nécessaire.

Son premier soin fut de rétablir les finances. Par des négociations habiles, il parvint à faire retirer de ses provinces les Suédois, les Hessois et les Hollandais; et lorsqu'à la paix de Westphalie il fut obligé de céder à la Suède la Poméranie ultérieure, il obtint pour dédommagement les évêchés d'Halberstadt, de Minden et de Camin, à titre de principautés séculières,

séculières; et l'archevêché de Magdebourg à titre de duché (*).

La conduite de Frédéric-Guillaume envers le roi de Suède Charles-Gustave, est un modèle de politique et de prudence. Après avoir rejeté avec hauteur les demandes injustes de ce prince, il lui offrit des secours pour la guerre qu'il méditait; lui faisant sentir par-là qu'il n'était pas assez faible pour subir des lois humiliantes, mais assez fort pour payer des ménagemens. L'électeur fit traîner les négociations, afin d'épier les événemens. La supériorité des Suédois qui menaçaient ses provinces, l'engagea à se décider; il s'allia avec eux, et se reconnut vassal de leur couronne pour le duché de Prusse, mais à condition qu'on sécula-riserait en sa faveur l'évêché de Varmie. La victoire de Varsovie, à laquelle les troupes de l'électeur eurent une si grande part, fit sentir à Gustave toute l'importance d'un tel allié. Frédéric-Guillaume sut profiter habilement de cette impression; il parut hésiter

(*) Le prince Auguste de Saxe resta pendant sa vie en possession de l'archevêché de Magdebourg, qu'il possédait alors en qualité d'administrateur. A sa mort, qui arriva en 1680, l'électeur en prit possession.

entre les Suédois et les Polonais leurs ennemis ; et Gustave, pour se l'attacher de nouveau, lui céda la souveraineté absolue de la Prusse et de l'évêché de Varmie.

Cependant les Russes et les Autrichiens s'étaient déclarés contre Gustave, et l'empereur sollicitait vivement l'alliance de l'électeur. Alors ce prince qui avait échappé si adroitement à l'ambition du roi de Suède, ne voulut point partager les revers qui le menaçaient, et il conclut avec les Polonais une paix (Vehlau, en 1657) que les circonstances lui rendaient nécessaire. Ce nouveau traité lui confirma la souveraineté de la Prusse, qui dépendait réellement de la Pologne ; les Polonais lui cédèrent outre cela les bailliages de Lauenbourg et de Buteau, en dédommagement de l'évêché de Varmie; la ville d'Elbing lui fut engagée pour une somme d'argent, et la succession de la Prusse fut étendue aux margraves de Franconie, de la maison de Brandebourg.

Une alliance avec l'empereur et le roi de Dannemark fut suivie d'une nouvelle guerre contre la Suède. Cette guerre fut terminée par la paix d'Oliva (en 1660), qui assura de nouveau à l'électeur la souveraineté

indépendante du duché de Prusse, et lui laissa quelque loisir pour créer dans ses états des sources réelles de grandeur et de puissance.

L'électeur, qui eut le courage de se déclarer le protecteur des Hollandais contre les armes terribles de Louis XIV, s'était ensuite réuni avec l'empereur contre ces mêmes armes. La France, pour se débarrasser de cet ennemi redoutable, engagea les Suédois à se jeter sur le Brandebourg (en 1674), tandis que l'électeur était vers le Rhin avec toutes ses forces. Frédéric-Guillaume vole au secours de ses états, surprend les Suédois, les défait près de Fehrbellin, et s'empare d'une partie de la Poméranie. Voilà la véritable époque où commence la grandeur prussienne. Vous avez vu dans la *Vie de Frédéric II* (*) ce qu'il fut obligé de faire au sujet de la Silésie.

Pendant la paix, Frédéric-Guillaume s'appliqua à rétablir ses provinces ruinées. Il repeupla ses états déserts, en fondant des colonies, en attirant des étrangers ; il releva l'agriculture abattue, fit sortir de leurs cendres les villes et les villages, favorisa le

(*) Tome 1. page 2. Nous citons toujours l'édition grand in-8°.

commerce, et réunit, par un canal, l'Oder et la Sprée. Tandis que les malheureux Français, victimes de la barbarie d'un ministre, et des conseils superstitieux d'une femme, fuyaient de toutes parts les persécutions et la tyrannie, le grand électeur leur offrait dans ses états un asile et des secours. Vingt mille français réfugiés apportèrent dans ses provinces les arts qui enrichissaient la France; et leur industrie, leur sagesse, leurs moeurs et leur union, font encore aujourd'hui la gloire et l'exemple des Prussiens.

A la mort de ce prince (en 1688), l'armée était de 28,500 hommes, et ses revenus montaient à 1,533, 795 écus.

Frédéric III n'eut pas assurément les grands talens de Frédéric-Guillaume son prédécesseur; mais il ne laissa pas de contribuer beaucoup à l'élévation de sa maison. C'est lui qui mit une couronne sur la tête des électeurs de Brandebourg; et le titre de roi, qui semble ne rien ajouter à la puissance, ajoute beaucoup à la considération, d'où naît souvent la puissance. Ce fut peut-être par vanité que Frédéric voulut être roi; mais pour l'état, qu'importent les intentions, lorsque la chose produit le bien? Quand je

dis le bien, je ne parle que de la maison de Brandebourg; celle d'Autriche n'a que trop senti si c'était un bien pour elle; et le prince Eugène avait raison de dire en apprenant cette nouvelle: *L'empereur devrait faire pendre les ministres qui lui ont donné un conseil si perfide.*

Assurément cette élévation est une des époques les plus remarquables de la grandeur prussienne. Que les mots en imposent aux hommes! Le roi de Prusse ne fut à la vérité dans l'empire que le margrave de Brandebourg; mais ce margrave put traiter d'égal à égal avec les plus grands souverains. Le titre de roi porte un caractère d'indépendance absolue, et ceux de margrave et d'électeur marquaient le contraire. A mesure que les princes d'Allemagne parvinrent à des couronnes, ils relâcherent ou rompirent la plupart des noeuds qui les attachaient au corps germanique; et la constitution de ce corps, dont la solidité dépend surtout de l'union de ses membres, dut souffrir de ces élévations. On distinguait toujours dans les affaires de l'Empire la personne de l'électeur de celle de roi; mais souvent les intérêts de ces deux personnes fictives ne formaient qu'un point dans la personne réelle, et alors

cette personne était le roi (*). „ La royauté, dit Frédéric II dans les *Mémoires de Brandebourg*, „ tira la maison de Brandebourg de „ ce joug de servitude où la maison d'Autri- „ che tenait alors tous les princes d'Allema- „ gne. C'était une amorce que Frédéric III „ jetait à toute sa postérité, et par laquelle il „ semblait lui dire : *Je vous ai acquis un titre*, „ *rendez-vous-en digne ; j'ai jeté les fondemens* „ *de votre grandeur, c'est à vous d'achever* „ *l'ouvrage.* „

L'électeur Frédéric III, que ce projet occupait depuis long-temps, commença par gagner l'empereur. Il lui rendit le cercle de Schwibus, lui céda quelques arrérages de subsides qu'il avait à recevoir, lui promit 10 mille hommes de troupes auxiliaires pour la guerre de la

(*) Par exemple, il est d'usage que les états de l'Empire reçoivent l'investiture des fiefs qui en relevent, au pied du trône de l'empereur, et que les ambassadeurs, en la recevant à genoux, fassent des excuses de ce que leurs maîtres ne sont pas venus eux-mêmes se prosterner. Les princes de l'Empire, revêtus de la dignité royale, ont trouvé d'abord qu'il était au-dessous de leur rang de faire faire ces excuses ; ensuite ils n'ont pas même souffert que leurs ambassadeurs fissent ces génuflexions. Il est arrivé de là que les investitures des fiefs ont été méprisées par ces princes, et qu'ils ont refusé de les renouveler. Dans les choses de cette nature, le passage est court de la cérémonie représentative à la chose représentée.

succession d'Espagne, et ses bons offices dans toutes les affaires de l'Empire. Le suffrage de l'empereur entraîna celui du reste de l'Allemagne (en 1701); et les autres puissances y consentirent aussi, à l'exception de la France et de l'Espagne qui ne le firent qu'à la paix d'Utrecht, de l'ordre teutonique qui s'avisa de revendiquer la Prusse qu'il n'avait pas eu la force de conserver, et du pape dont on se moqua (*). On avait choisi le duché de Prusse, pour lui donner le titre de royaume, parce que c'était le seul pays indépendant que possédât l'électeur.

Sous le règne de Frédéric III, qui fut alors Frédéric I, les possesions de la maison de Brandebourg reçurent quelques augmentations. L'avocatie de l'abbaye de Quedlimbourg fut vendue à ce prince par Auguste II, qui s'était épuisé pour acheter la couronne de Pologne. Il acheta le comté de Tecklembourg en Westphalie; et la principauté de Neuchâtel lui échut à la mort de la duchesse de Nemours.

Ce prince mourut pendant les conférences de la paix d'Utrecht (en 1713); Frédéric-Guillaume I, son fils et son successeur, vit les nouvelles

(*) Ce n'est que sous le règne de Frédéric-Guillaume II que le pape a consenti à reconnaître le roi de Prusse.

possessions de sa couronne assurées par cette paix, et obtint une partie du duché de Gueldres, en dédommagement de la principauté d'Orange, à laquelle il renonça pour lui et ses descendans. Les Russes et les Polonais, ligués comme le roi de Suède Charles XII, étaient près de s'emparer de la Poméranie; les généraux suédois ne pouvant défendre cette province, la mirent en séquestre entre les mains de Frédéric-Guillaume. L'opiniâtre Charles XII, prisonnier à Bender, les désavoue; et, de retour de sa captivité, il veut agir contre les engagemens que Frédéric-Guillaume avait pris avec les alliés, pour les faire consentir à laisser la province entre ses mains. Il attaque les possessions prussiennes; le roi de prusse se joint à ses ennemis. Charles que la fortune avait abandonné est vaincu, et l'issue de cette guerre procure à Frédéric-Guillaume la partie de la Poméranie située entre l'Oder et la Péene.

On a dit de ce prince beaucoup de bien et beaucoup de mal, selon que l'on a considéré ses bonnes ou ses mauvaises qualités, la sagesse de son administration ou la dureté de son caractère et les emportemens de sa colère. Sous le premier point de vue, peu de princes peuvent lui être comparés. Une réponse qu'il fit à

ses ministres, qui voulaient l'engager à entrer dans des projets d'agrandissement, le rend d'autant plus respectable que ce ne fut pas pour lui un vain mot d'ostentation philosophique, mais un principe dont il ne se départit jamais : *Je suis content*, leur dit-il, *du destin dont je jouis par la grâce du ciel, et je ne veux jamais m'agrandir aux dépens de mes voisins.* Cette maxime le met à mes yeux au-dessus de tous les conquérans ; et j'aime bien mieux ce mot que celui de cet ancien fou qui craignait que son père ne lui laissât plus rien à conquérir, et qui trouvait la terre trop petite pour son extravagante ambition ; je l'aime bien mieux encore que celui de ce fou moderne qui s'écriait, dit-on, dans un de ses accès : *N'est-ce pas assez de trente-deux ans de vie quand on a conquis des royaumes ?*

Frédéric-Guillaume ne songea qu'à donner à son état cette vigueur interne qui fait la véritable force des corps politiques. Il sentit que ses provinces dispersées ne pouvaient être défendues que par une armée respectable, qui ne fût point, comme celle de son père, à la solde des étrangers ; et il rétablit ses finances pour former son armée. Il fonda un trésor pour soutenir les guerres qu'on pourrait lui susciter, et

trouva des moyens suffisans dans une économie sévère et scrupuleuse, dans une application soutenue aux moindres détails de l'exercice et de la discipline militaire.

C'est de l'exactitude de chaque roue d'une montre que résulte la perfection du tout. Ceux qui n'ont vu dans ce prince qu'un *roi sergent*, et qui l'ont blâmé de s'être attaché aux détails subalternes, n'ont point assez réfléchi sur cette vérité; et quand ils disent qu'il n'attachait pas d'assez grandes idées à ses forces, ils oublient qu'il est vraiment plus grand de conserver que de détruire. Cette armée que forma Frédéric-Guillaume avec des détails si minutieux en apparence, est devenue la plus redoutable de l'Europe. Elle a servi de modèle à toutes les autres; c'est avec elle que Frédéric II a gagné sa première bataille; et bien lui en a pris de ne pas trop s'écarter de ces prétendues minuties, qui soutiennent si puissamment l'attention du soldat sur toutes les parties de son devoir. C'était une fantaisie, sans doute, d'avoir des géans dans ses troupes, mais Frédéric-Guillaume le sentait lui-même : *Chaque homme a sa folie*, disait-il, *et la mienne est d'avoir de grands soldats*. Du moins cette folie rentrait dans le

système de son administration, et ces folies-là ne sont pas des extravagances.

L'économie de Frédéric-Guillaume, que des esprits superficiels ont voulu tourner en ridicule, prenait sa source dans un principe bien respectable, et devenait nécessaire par le rapport de sa situation à ses projets. *Un prince*, disait-il, *doit être économe du bien et du sang de ses sujets.* Une maxime comme celle-là et comme celle que j'ai citée plus haut, deux maximes de cette nature, suivies inviolablement pendant un règne de près de 30 ans, méritent l'admiration de tous les hommes. Mais les hommes admirent-ils ce qui fait leur bonheur? On ne place guère que les héros au temple de la gloire, et pour être héros, il faut détruire.

Frédéric-Guillaume établit dans toutes les parties de l'administration cet ordre merveilleux que Frédéric II a eu la sagesse de maintenir. Il parcourait ses provinces pour examiner l'état où elles se trouvaient, et réparait leurs désastres et leurs malheurs. Vingt mille protestans, persécutés par l'archevêque de Salzbourg leur souverain, furent appelés dans les provinces de Prusse que la peste et la famine avaient dévastées sous le règne précédent; de nouvelles manufactures s'élevèrent dans les

villes; en un mot, il établit solidement son état par une administration prudente et pacifique, tandis qu'un Charles XII avait ruiné le sien pour mériter le vain titre de héros.

On lui a reproché d'avoir gouverné tyranniquement ses sujets; mais c'est à quoi sont exposés tous les états dont la constitution n'est point fixe. Le sort des hommes y change comme le caractère des souverains qui les gouvernent, comme leur âge, comme leurs inclinations, comme leurs passions. Le meilleur souverain même est entraîné par ce désir de dominer, si naturel à l'homme; et, lorsqu'il n'existe aucune digue qui résiste à l'explosion de ses passions et de ses caprices, il est emporté, comme malgré lui, dans des travers qui ternissent sa gloire. Frédéric-Guillaume avait été frappé de l'avilissement du gouvernement sous cette suite de ministres vils et intrigans qui se jouaient de la faiblesse de son père et finissaient par en être les victimes : il admirait le gouvernement mâle du grand électeur, et il voulut l'imiter. L'imitation fut outrée. Les profusions de son père lui avaient inspiré la plus vive aversion contre les moeurs qui en étaient la cause ou les suites; l'habitude de la discipline militaire lui fit contracter une rudesse de moeurs et une inflexi-

bilité de caractère qui influaient malgré lui sur toutes ses actions. Les faiblesses de ceux qui n'avaient point ses vertus austères lui paraissaient autant de crimes, et l'indignation rompant toutes les bornes de la modération, il se croyait juste en faisant des actes de tyrannie.

On frémit en pensant qu'il fit des soldats de tous ses sujets, sans songer à en faire des citoyens; mais ce mal était nécessaire dans un état nouveau dont les possessions dispersées ne peuvent être gardées et défendues que par un militaire excessif. Si l'humanité se révolte à la vue de cet esclavage, la politique y applaudit; et qu'est-ce que l'humanité quand il s'agit de l'intérêt de ce qu'on appelle des maisons.

LETTRE III.

Caractère de Frédéric-Guillaume. Anecdotes sur ce prince. Persécution de Wolf.

Le caractère de Frédéric-Guillaume a tant influé sur celui de Frédéric II, tant sur le sort et les qualités de ce prince, qu'il ne sera pas inutile d'en présenter quelques traits. Vous avez cru, monsieur, que, dans la *Vie de Frédéric II*, j'avais un peu outré les expressions au sujet de ce prince, me fiant trop aux *Mémoires pour servir à la vie de Voltaire*, que l'on peut regarder à bien des égards comme une lâche satire. Je l'ai cru comme vous, et j'en ai eu regret; mais j'ai vu les traits qu'on lui a reprochés confirmés par tant d'autres que l'on ne saurait révoquer en doute, que je ne puis m'empêcher de les rapporter avec autant de franchise que j'ai exposé ses grands talens avec plaisir. Il

est sans doute du devoir de l'historien de jeter un voile sur les fautes et les faiblesses des princes, lorsqu'elles n'influent point sur l'administration et le bonheur des hommes; mais lorsqu'elles sont des exemples d'injustice et de tyrannie, lorsqu'elles avilissent la dignité royale, et corrompent le caractère d'une nation, il faut les dévoiler. Les violences de particulier à particulier sont des crimes que les lois punissent; mais celles que la colère ou le caprice inspirent à un souverain contre ses propres sujets, sont des attentats qui n'ont que la postérité pour juge. J'admire ce prince saisissant d'un coup-d'oeil le danger d'un luxe monstrueux pour un état tel que le sien; je l'admire renversant les vanités ruineuses de la cour de son père, donnant lui-même à ses sujets l'exemple de l'économie la plus sévère, et jetant les fondemens inébranlables de la puissance de sa maison; mais je frémis lorsqu'il prononce lui-même des sentences de mort, lorsqu'il persécute son fils aîné pour le faire renoncer au trône, lorsqu'il veut faire périr sur un échafaud ce même fils que ses persécutions ont mis au désespoir; je suis indigné lorsqu'il fait juger un philosophe par des soldats

ignorans, et qu'il le force, sous peine de la corde, à se sauver subitement de ses états; lorsqu'il ruine une partie de ses sujets en les forçant de bâtir à leurs frais des maisons à sa fantaisie. Entrons dans les détails : je tire plusieurs faits de M. BUSCHING.

On se rappelle encore en Prusse la malheureuse facilité avec laquelle Frédéric-Guillaume livrait au bourreau la vie de ses sujets. Il ignorait le plaisir de faire grâce, le plus beau droit des souverains; et lorsque les sentences des tribunaux n'étaient pas assez sanguinaires à son gré, il y suppléait de sa main royale. On en voit un exemple célèbre dans la condamnation de l'infortuné de Kat. En voici un autre plus terrible encore; il couta la vie à un innocent.

Un receveur nommé Hesse fut accusé d'avoir détourné des deniers de sa caisse, où il se trouvait un déficit de 4000 écus. Le procès est instruit; les juges ne trouvent point de preuves suffisantes. Hesse est soupçonné de négligence, sans pouvoir être convaincu de crime. Le tribunal le condamne pour quatre ans à la forteresse. Frédéric-Guillaume en lisant cette sentence s'emporta contre les juges, et écrivit en marge : *Selon*

le

le droit, un voleur qui vole dix écus, doit être pendu ; Hesse m'en a volé 4000, *il faut qu'il soit pendu.* Il le fut. Quelque temps après, plusieurs sacs d'argent se trouvèrent, et on reconnut que cet infortuné n'avait pas mérité la mort. Frédéric-Guillaume eut des remords. Souvent il prononçait en soupirant les noms de Hesse et de quelques autres malheureux dont il se reprochait la mort. Mais qu'importent les remords d'un roi à l'infortuné qui a été la victime de sa colère ou de son injustice ; qu'importent ces remords à une malheureuse famille déshonorée, que poursuit sans cesse l'image affreuse d'un père, d'un époux, d'un frère expirant sous les efforts d'un bourreau?

Ces remords n'étaient même que momentanés, et la colère l'emportait toujours, chez lui, sur la conscience. Il le sentait, et il avait ordonné à ses prêtres de l'avertir de bouche ou par écrit, quand il serait sur le point de commettre une injustice. Quelque temps après, il arriva un cas de la même espèce. Alors un ecclésiastique, nommé Rolof, eut le courage de lui remettre devant les yeux l'injustice qu'il avait commise contre l'infortuné Hesse, et il laissa faire les juges.

Le même Rolof ne fut pas si heureux une autre fois. Il écrivit à ce prince pour lui représenter la dureté et les cruautés que les enrôleurs exerçaient pour se procurer des soldats. Frédéric-Guillaume n'entendait pas raillerie sur cet article; il lut la lettre, dans sa tabagie militaire, à ses généraux qui étaient dévots à sa manière. Ceux-ci furent révoltés de l'insolence du prêtre, et, sans le profond respect que le roi avait pour les ministres des autels, le pauvre Rolof aurait fort mal passé son temps.

Les remords du roi se réveillaient surtout lorsqu'il était malade et qu'il croyait voir la mort le menacer. Dans une de ces circonstances, il fit venir Rolof. La chambre était pleine de princes et de généraux. Dès que le roi aperçut l'ecclésiastique, *Croyez-vous*, lui cria-t-il, *si je viens à mourir, que Dieu me pardonne mes péchés?* Je le crois, répondit Rolof, pourvu que V. M. répare le mal qu'elle a fait médiatement et immédiatement. — *Et quel mal ai-je donc fait médiatement? si quelqu'un a pu abuser de mon nom, nommez-le-moi hardiment.* Rolof saisit cette occasion pour représenter au roi avec quelle dureté on avait forcé plusieurs habitans de

Berlin à bâtir des maisons dans la ville Frédéric (*); ce qui les avait ruinés pour la plupart; et il osa accuser le colonel de Derschau, qui était présent, d'être le principal auteur de ces excès. Le roi qui avait la goutte prit fort bien la remontrance, et le colonel fut disgrâcié; mais les malheureux ne furent point dédommagés.

Ces accès de goutte produisaient toujours des accès de dévotion; et dans ces momens, les cagots pouvaient faire de lui tout ce qu'ils voulaient. Mais cette dévotion se manifestait quelquefois d'une manière burlesque. En voici un exemple.

Sur les dernières années de sa vie, il fut attaqué de l'hydropisie. Un soir qu'il ne pouvait faire lui-même sa prière, il se la fit lire par un de ses valets-de-chambre. Cette prière finissait par ces mots : *Que Dieu te bénisse!* Le domestique, croyant manquer de respect au roi en le tutoyant, changea l'expression, et lut : *Que Dieu vous bénisse !* Aussitôt le dévot monarque se met en colère, saisit la première chose qu'il trouve sous sa main, et la jette à la tête du lecteur en criant : *Il*

(*) Quartier de Berlin.

n'y a pas comme cela ; lis encore une fois ! Le pauvre homme effrayé ne trouva point en quoi il avait manqué, et lut encore, *que Dieu vous bénisse !* A ces mots la colère du roi redouble; il n'avait plus rien sous la main; il prend son bonnet de nuit, et le lui jette au visage, en criant plus fort que la première fois : *Il n'y a pas cela, te dis-je ; lis encore.* Le valet, plus mort que vif, répète encore à voix basse : *Que Dieu vous bénisse. — Te bénisse*, maraud, *te bénisse, et non, vous bénisse. Ne sais-tu pas, coquin, qu'aux yeux de Dieu je ne suis qu'un maraud comme toi ?*

On raconte aussi que ce prince voyant un jour une dame dont il trouvait le sein trop découvert, s'approcha d'elle, et cracha d'un air de mépris sur les beautés qu'elle exposait à la vue.

Je ne sais s'il est vrai, comme je l'ai dit dans la *Vie de Frédéric II* (*), que Frédéric-Guillaume donnait des coups de canne aux jeunes ecclésiastiques qui venaient voir la parade ; le respect qu'il avait pour les prêtres, et la confiance qu'il mettait en eux semblent contredire cette anecdote. Qu'on juge

(*) Tome I. pages 156 et 157.

de ce respect et de cette confiance par les faits suivans qui sont donnés pour certains. Ce prince fâché apparemment que la reine s'amusât le soir dans son château de Monbijou, imagina le moyen que vous allez lire.

Un soir qu'il faisait fort sombre, on sonne vivement à la porte du prévôt Rheinbeck, un des ecclésiastiques que le roi honorait d'une confiance particulière. Le domestique ouvre, et un gros homme enveloppé dans un manteau, parlant du nez comme le roi, lui remet une lettre pour son maître, et se sauve. La lettre portait : *Le prévôt Rheinbeck dira à la reine qu'elle ne devrait pas garder du monde si tard dans son château de Monbijou, parce que le roi pourrait l'apprendre et s'en fâcher.* Jugez de l'étonnement et de l'embarras de l'ecclésiastique ! Il voulut se décharger de cette commission sur le pasteur Possart, confesseur de la reine, mais celui-ci rejeta modestement sur son confrère l'honneur de cette oeuvre apostolique. Rheinbeck se fait donc annoncer chez la reine, et lui montre la lettre. Sa Majesté se met en colère et jure de faire punir l'auteur de cette insolence. Rheinbeck lui conseille de montrer la lettre au roi. Elle suit ce conseil,

et prie instamment le monarque de faire faire des recherches exactes pour découvrir l'impertinent auteur. Le roi, content de l'effet de son stratagème, met tous ses soins à apaiser son épouse ; et quelques jours après, il remercia Rheinbeck de la manière dont il s'était acquitté de sa commission.

Ce n'était pas seulement en particulier que Frédéric-Guillaume témoignait de la confiance et du respect aux prêtres, il affectait aussi de les honorer en public. Il en avait presque toujours autour de lui, et les faisait souvent manger à sa table. Rheinbeck, Rolof et Jablonski jouissaient particulièrement de cette faveur. Ces trois ecclésiastiques se trouvant un jour à Potsdam pour des affaires relatives à leur ministère, le roi les fit inviter à dîner, et leur recommanda de se rendre à dix heures à la cour. Ils arrivent, à l'heure dite, et trouvent le monarque assis sur un banc, dans le jardin du château, entouré de tous les généraux et autres officiers de la garnison. Dès qu'il vit les trois ecclésiastiques, *il se leva, ôta son chapeau, et s'entretint pendant une demi-heure avec eux, toujours chapeau bas.* Les généraux furent fort surpris de ces marques de respect, et

à l'heure de la parade, lorsque le roi quitta les ecclésiastiques, ils ne manquèrent pas d'imiter le prince et de saluer très-profondément, à droite et à gauche, des gens qu'ils auraient regardés par dessus l'épaule une heure auparavant. Le dîner dura trois heures, pendant lesquelles le respectueux monarque ne cessa de s'entretenir avec ses hôtes apostoliques.

La manière dont ce prince se conduisit à l'égard du philosophe Wolf, est encore une preuve de sa déférence pour les théologiens. Voici, à ce sujet, quelques détails que vous lirez, je pense, avec quelque plaisir.

En 1721, Wolf avait prononcé à Halle un discours *sur la morale des Chinois*. Les théologiens protestans, qui ont tant bataillé pour leur liberté de penser, et qui rarement ont voulu l'accorder aux autres, furent scandalisés de quelques propositions de ce discours, parce qu'ils étaient jaloux de la réputation du philosophe. Il n'y eut qu'un pas du scandale à la haine, comme il n'y en avait eu qu'un de la jalousie au scandale; il n'y en eut qu'un de la haine à la persécution. La haine persécutrice fermenta donc dans la

faculté théologique de Halle, contre un philosophe dont les ouvrages faisaient la gloire de l'Allemagne. Lange, doyen de cette faculté, homme violent que la théologie, la pédanterie et sa place avaient gonflé d'un triple orgueil, se fit chef des persécuteurs. Il y avait alors à Berlin un ecclésiastique respectable, le seul que Frédéric II ait jamais vraiment estimé, c'était Rheinbeck dont j'ai déjà parlé. Il s'opposa aux desseins de Lange qui voulait écrire contre Wolf, et l'accuser en cour. Il vaut mieux, écrivait-il au doyen, représenter à Wolf les doutes que l'on a sur ses écrits, et les craintes qu'ils font naître, et le prier de répondre et de s'expliquer ; *car*, ajoutait cet ecclésiastique tolérant, qui n'approuvait pourtant point lui-même quelques propositions du philosophe, *il peut se faire que dans des matières si abstraites et si compliquées, les deux partis ne se comprennent pas l'un l'autre.* Le fougueux Lange ne goûta point cet avis ; impatient de voler aux armes, il soutint à Rheinbeck que les erreurs de Wolf étaient *si grandes*, *si dangereuses*, *si évidentes*, qu'il ne méritait aucun ménagement ; et pour l'en convaincre, il lui envoya la censure de la faculté contre la métaphysique du

philosophe. Cet écrit, loin de persuader Rheinbeck, le confirma de plus en plus dans l'idée que ses confrères de Halle n'entendaient point Wolf; et il leur représenta les réponses qu'il pourrait leur faire. Ces représentations n'étaient pas de nature à apaiser la faculté, et Wolf fut attaqué publiquement, non d'abord par Lange qui craignait Rheinbeck, à cause de la considération dont il jouissait à la cour, mais par un autre théologien de Halle, nommé Straehler, qui publia, en 1723, *l'Examen de la métaphysique de Wolf.* Les théologiens persécuteurs ne discutent guère, ils condamnent, ils blâment, ils anathématisent, ils s'efforcent de rendre odieux. L'écrit de Straehler n'était qu'un libelle diffamatoire. Wolf demanda justice à l'université, on la lui refusa. Il s'adressa au gouvernement, et il fut défendu à Straehler et aux autres théologiens de Halle, d'écrire contre Wolf, et on leur enjoignit de présenter leurs plaintes en cour. Ils n'y manquèrent pas et demandèrent une commission pour décider l'affaire.

Jusque là, toutes ces affaires avaient été traitées par le ministre de Prinzen, curateur des universités, et le roi en était à peine

informé. Le conseil d'état envoya à Wolf les plaintes de la faculté, afin qu'il eût à se justifier. Il le fit dans un ouvrage intitulé : *De differentia nexus rerum sapientis et fatalis necessitatis.* Lange répliqua ; mais la faculté ne trouvant point son compte dans cette dispute, s'adressa immédiatement au roi, et demanda une commission pour juger Wolf. C'est alors que Frédéric-Guillaume nomma deux de ses ignorans généraux, pour décider entre la faculté de théologie et un des plus grands philosophes de l'Europe. Ces deux hommes, Dubislas-Gnesmar de Nazmer, général de cavalerie, et un baron de Loeben, major-général étaient dévots et savans comme le roi. La vue d'une troupe d'ecclésiastiques en robes noires, en grandes perruques et en rabats, criant tous à l'athéisme et à l'impiété, et entremêlant leurs cris de larmes, de gémissemens, d'extases, de grimaces et de prières, toutes ces choses firent sur les deux soldats la même impression qu'elles auraient faite sur leur maître. Ils firent leur examen de bouche, peut-être faute de savoir écrire, et la métaphysique de Wolf fut condamnée par ces deux Vandales. D'après leur rapport, Frédéric-Guillaume ordonna au

philosophe de sortir de ses états dans l'espace de quarante-huit heures, sous peine d'être pendu. Cet homme illustre fut obligé de se sauver subitement avec sa famille, au commencement de l'hiver, traînant avec lui sa femme prête d'accoucher; et deux jours après un professeur de la faculté de théologie, nommé Francke, qui attribuait modestement la punition de Wolf à la ferveur de ses prières, eut la cruauté d'insulter publiquement, du haut de la chaire de Jésus, au malheur de Wolf et de sa famille, et prit pour texte de son sermon fanatique : „ *Malheur aux femmes* „ *qui seront enceintes, et à celles qui allai-* „ *teront ce jour-là.* „ C'est celui-là qu'il fallait pendre.

Rheinbeck fut indigné contre ses confrères, et il écrivit à la faculté qu'elle n'avait pas compris Wolf. Ecrire à une faculté de théologie qu'elle s'est trompée, ou qu'il y a quelque chose qu'elle ne comprend pas sous le ciel ou dans le ciel, c'est un crime qu'une faculté de théologie ne pardonne jamais. Aussi les théologiens de Halle furent-ils fort irrités contre Rheinbeck. Lange fut chargé de prouver que les lumières de la faculté étaient infaillibles, et que Rheinbeck était impertinent

et un impie qui soutenait les athées. Le doyen fit là-dessus un gros livre tout plein de théologie et d'injures, et tous les professeurs accompagnèrent d'un témoignage authentique cette oeuvre d'iniquité et de haine. M. Busching (*) qui donne un extrait du témoignage de ce même professeur Francke, qui avait prêché sur la fuite de Wolf, s'excuse de ne pas le rapporter en entier, à cause, dit-il, du style diffus et barbare dans lequel il est écrit; et il ajoute une réflexion bien juste, à laquelle son caractère d'ecclésiastique donne un nouveau poids. *Il n'y a point d'hommes plus zélés et plus durs*, dit-il, *que les dévots qui pensent avoir eux seuls la vraie croyance.*

Quelques années après, se forma à Berlin, comme il est dit dans la *Vie de Frédéric II* (*), la société des amis de la vérité, dont le comte de Manteufel était le chef, et Frédéric un des membres les plus zélés. On parvint insensiblement à porter le roi à des sentimens plus doux, au sujet de Wolf. Dès

(*) Beytraege zu der Lebensgeschichte denkwürdiger Personen, T. I. page. 11.

(**) T. I. page 23.

que Lange fut informé de ce changement, il demanda et obtint la permission d'aller trouver le roi ; et il partit dans le pieux dessein de rallumer contre Wolf la colère du monarque, et de perdre Rheinbeck qui le défendait courageusement. La reine, qui aimait ce dernier, fit dire à Lange que s'il s'avisait de lâcher un seul mot contre lui, elle trouverait bien moyen de l'en faire repentir. Le zèle de la maison du seigneur, céda à cette menace, le doyen eut peur et ne dit mot. Il ne fut pas plus heureux dans ses projets contre le philosophe. Frédéric-Guillaume lui envoya les accusations de la faculté pour y répondre, il les donna ensuite à examiner à Rheinbeck, et nomma quatre théologiens pour comparer les imputations de la faculté avec la réponse de Wolf. Le résultat fut en faveur du philosophe. C'est alors que Frédéric-Guillaume offrit trois fois à Wolf une chaire à Francfort sur l'Oder, puis la place de vice-chancelier de l'université de Halle, ce que le philosophe refusa constamment. Vous trouverez dans la lettre suivante des détails sur la manière dont Frédéric-Guillaume traita son fils Frédéric.

LETTRE IV.

Education de Frédéric II. Causes de l'éloignement de Frédéric-Guillaume pour ce prince. Nouveaux détails sur son évasion, sur le supplice de Kat, et le séjour de Frédéric à Custrin. Le prince est rappelé. Influence des malheurs de Frédéric sur son caractère. Soins de Frédéric-Guillaume pour la conversion de Frédéric.

C'est sur-tout dans l'éducation que reçut Frédéric, et dans les circonstances qui l'accompagnèrent, qu'il faut chercher le germe de ses qualités bonnes et mauvaises; et il en est ainsi de tous les hommes.

Frédéric-Guillaume I, étant un jour à souper avec un ambassadeur d'Angleterre, lui demanda ce qu'il pensait des princes. *En général*, répondit l'anglais, *ils sont ignorans*

et perdus par la flatterie. La seule chose à laquelle ils réussissent, c'est à monter à cheval; aussi de tous ceux qui les approchent, le cheval est-il celui qui ne les flatte point, et qui leur casse le cou, s'ils le gouvernent mal.

En effet, la nature a plus fait, à cet égard, pour les trois quarts des hommes, qu'elle ne fait pour les princes. Le besoin et la nécessité sont les vrais instituteurs de l'homme, et il est rare, chez les princes, de trouver ces deux excellens maîtres; mais ceux qui les trouvèrent, furent presque toujours des grands hommes. On ne compte guère de grands rois que ceux qui ont eu une éducation dure, ou que des circonstances fâcheuses ont excité à des efforts extraordinaires. La plupart des cours sont pour les jeunes princes comme des serres chaudes où l'on voudrait cultiver une plante destinée par la nature à ne croître que sur les rochers, à la faveur des vents et des frimats. Les préjugés religieux et politiques, la mollesse, la vile flatterie, les basses complaisances, l'orgueil de la naissance et de l'autorité, l'habitude et l'exemple du despotisme, étouffent dans leur germe les qualités

qui font l'honneur de l'espèce humaine. Comment un prince deviendra-t-il humain et compatissant, s'il n'a jamais éprouvé le mal? comment se persuadera-t-il qu'il n'est pas supérieur aux autres hommes, s'il voit tous les hommes ramper autour de lui depuis le berceau? comment pourra-t-il acquérir la sagesse et la prudence, fruits heureux de la réflexion et de l'expérience, s'il n'a pas même la peine de désirer pour jouir, si toutes les facultés que la nature a destinées au développement de la perfectibilité humaine restent chez lui comme engourdies, faute d'exercice et de ressort?

Il serait aisé de dire pourquoi il faut remonter chez les payens, pour trouver des exemples sublimes de grands princes, comme les Tites, les Trajans, les Antonins; pourquoi certains états modernes sont plus fertiles que d'autres en grands princes; pourquoi ils l'ont plus été dans certains temps que dans d'autres. Vous avez étudié l'histoire en philosophe, vous aurez démêlé toutes ces causes.

Ce fut un bonheur pour Frédéric de naître dans une cour austère, sous un

prince

prince laborieux et économe (*). Frédéric-Guillaume, actif par tempérament, méprisait tous les savans, qui avaient tant parlé sous le règne de son père, où l'on avait fait si peu. Cette activité fut le principal mobile de l'éducation qu'il donna à Frédéric; et deux heures d'activité et de pratique valent mieux souvent qu'une année entière d'études spéculatives. C'est un malheur, sans doute, d'avoir un état qui ne peut se soutenir que par un militaire excessif, relativement à sa population, à sa fertilité, à son commerce; mais ce fut un mérite dans Frédéric-Guillaume, de sentir que ce militaire était la base indispensable de la puissance de sa maison.

Un général habile, qui avait commandé les Prussiens aux journées de Hoechstedt et de Malplaquet, et qui avait appris l'art de la guerre dans les armées victorieuses de

(*) Lorsque Frédéric vint au monde, un ecclésiastique de Berlin remarqua que ce prince était né le jour de S. TIMOTHÉE; et comme le nom de ce saint signifie CRAIGNANT DIEU, il prédit que le jeune Frédéric serait un jour un prince fort dévot. Malheureusement l'événement n'a pas justifié la prédiction dans le sens du prophète, et voilà sans doute pourquoi elle est tombée dans l'oubli.

Louis XIV, (*) fut mis à la tête de l'éducation du jeune prince. Frédéric fut placé, en sortant des mains des femmes, au milieu des armes de toute espèce ; on lui en fit connaître la mécanique et l'usage ; ses faibles mains apprirent à les manier ; on le familiarisa avec des forteresses, avec des canons et des soldats ; et les mathématiques marchèrent de front avec ces exercices. Ajoutez à cela la frugalité et l'économie dont le roi donnait lui-même le précepte et l'exemple ; (**) et il n'y avait pas de meilleure manière d'élever un prince royal de Prusse.

On ne s'y prit pas aussi bien, à beaucoup près, pour lui enseigner la religion ; aussi le succès fut-il directement opposé aux espérances. Les idées étranges que Frédéric-Guillaume avait de la piété, sa confiance aveugle dans quelques théologiens ignares, lui firent livrer le jeune prince à un de ces hommes. Le docteur Jean André, prédicateur de la cour, enseigna au jeune prince

(*) Le comte de Finkenstein avait servi en France jusqu'en 1686.

(**) Frédéric, ayant un jour surpris le prince royal à table, fut extrêmement irrité de ce qu'il avait quelqu'argenterie, et l'en punit à sa manière ordinaire.

la théologie scholastique, et on appelait cela lui enseigner la religion. (*) Cette science, qui fait ordinairement des fanatiques ou des incrédules, devait produire ce dernier effet sur un esprit tel que celui du jeune Frédéric; et c'est ce qui arriva. De là, sans doute, la haine et le mépris qu'il eut toute sa vie pour les théologiens; de là ses opinions sur le fatalisme, le matérialisme et le suicide, opinions dangereuses dans toutes les conditions, mais sur-tout sur le trône; opinions qui pouvaient devenir funestes aux Prussiens, si l'amour de la gloire n'en eût repoussé les terribles effets, si Frédéric n'eût pas été un homme si extraordinaire, si supérieur au commun des hommes et des rois.

Frédéric-Guillaume aimait la vie domestique (**). Il passait ses momens de loisir

(*) On peut juger de la manière dont ce prêtre enseignait la religion à l'héritier du trône, par la profession de foi qu'il fit faire à la princesse Frédérique-Sophie-Wilhelmine sa soeur. Cette profession de foi, imprimée en 1724, comprend dix-huit grandes feuilles in-4°.

(**) Voici un exemple de la manière dont il agissait dans le sein de sa famille. Lorsque la reine accoucha de la princesse Amélie, et que l'enfant fut lavé et emmailloté, le roi le prit, s'assit devant la cheminée, mit l'enfant sur ses genoux, et le

avec la reine, qu'il appelait sa femme, et ses enfans dont elle était souvent entourée. Le jeune Frédéric, plein de feu et de vivacité, se dégoûta bientôt de la monotonie de ces cercles bourgeois ; il s'en dispensait toutes les fois qu'il pouvait le faire, ou n'y paraissait qu'avec un air distrait et ennuyé, qui piquait beaucoup le roi. Lorsqu'il suivait ce dernier à la parade, et qu'il le voyait donner es coups de poing ou de canne aux soldats mal-adroits, il ne pouvait dissimuler la peine qu'il éprouvait. Les officiers le remarquaient, le disaient au roi, et ce prince prenait le mouvement naturel d'une ame honnête et compatissante pour une aversion décidée pour l'art militaire.

D'après les principes, les projets, et sur-tout d'après le caractère de Frédéric-Guillaume, cette conduite de son fils aîné

berçait en balançant sa chaise. Il y avait un grand feu dans la cheminée, et le roi en tenait l'enfant si près, qu'il enfla visiblement, et était sur le point d'étouffer. Heureusement une femme-de-chambre entra. Le roi lui dit : vois-tu que je sais soigner un enfant aussi bien que toi ? oui, Sire, dit la femme en regardant l'enfant, mais la princesse étouffe, elle est trop près du feu ; et en effet, quelques momens plus tard, l'enfant était mort.

devait refroidir sa tendresse paternelle, et lui faire craindre de voir renverser un jour l'édifice qu'il avait élevé avec tant de peines et de travaux. Son second fils, Auguste-Guillaume, était au contraire doux et soumis, et se conformait en tout à ses goûts et à sa volonté. Le roi passa bientôt du refroidissement au chagrin, du chagrin au désir de faire passer sa couronne sur la tête de ce second fils, qu'il croyait plus propre à la soutenir. Ce projet, une fois conçu, fit bientôt naître l'aversion pour Frédéric, et dans des momens de mécontentement et de colère, il voulut le forcer à renoncer à ses droits, pour les céder à son frère. Plus le prince résistait, plus les persécutions augmentaient. Frédéric jurait qu'il se laisserait couper la tête plutôt que d'y consentir, et il poussa les choses jusqu'à dire un jour à son père : *Eh bien, déclarez publiquement que je suis bâtard, et je cède le trône à mon frère.* La crainte seule de déshonorer la reine pût retenir ce prince absolu ; et il redoubla ses persécutions pour parvenir à son but.

C'est pour se soustraire à cette tyrannie, que Frédéric prit enfin le parti de s'évader.

Il était à Wésel avec son père, lorsqu'il forma ce projet. Son dessein était de se réfugier en Angleterre, et de se mettre sous la protection de George II, parce qu'il savait qu'il avait été question de lui faire épouser une fille de ce prince, et de donner une princesse de Prusse à son fils aîné. Mais le secret fut mal gardé, et Frédéric-Guillaume n'en fut pas plutôt informé, qu'il fit arrêter le prince, et envoya des officiers en Hollande pour arrêter Kat et Keit. Le grand pensionnaire menaça de faire pendre les officiers prussiens, s'ils faisaient la moindre tentative. Cependant Kat fut pris, et les officiers ne furent point pendus; mais le résident prussien auprès des Etats-généraux eut de grandes frayeurs, et crut que c'en était fait de lui. Au bout de quelques jours, Frédéric fut interrogé, par une commission, dont le général de Grumbkow était le chef. Pourquoi avez-vous quitté le roi votre père, lui demanda le général? *à cause des mauvais traitemens qu'il me fait souffrir*, répondit Frédéric. — Où vouliez-vous aller? — *à Alger.* L'insulte était piquante et bien faite pour irriter le roi de plus en plus. En effet, depuis ce moment, Frédéric fut resserré

plus sévèrement; à peine lui donna-t-on un lit et une table; et on lui refusa des livres et du papier.

Cependant Kat fut amené à Berlin, couvert d'un sarreau de toile, tel que le portent les soldats des Gens-d'armes, lorsqu'ils ne sont point de service; et sur sa veste était la croix de l'ordre de St. Jean. Le roi le fit venir au château, et l'accabla de reproches. Ayant aperçu la croix, il la lui arracha, puis il lui donna un coup de pied, et l'envoya en prison. Après cela, il tourna sa colère contre la princesse Frédérique-Sophie, sa fille aînée, depuis épouse du margrave de Bareith, et lui donna plusieurs coups de poing dans le visage; peut-être même la colère l'eût-elle poussé plus loin, sans une femme-de-chambre de la reine, qui lui arracha la princesse d'entre les mains (*). Vous avez

(*) Frédéric-Guillaume conserva long-temps de la haine contre cette princesse, qu'il n'avait d'ailleurs jamais aimée, à cause des réponses piquantes qu'elle lui faisait quelquefois. Voici un trait qui montre jusqu'où la colère pouvait le porter. Un jour que cette princesse était à table avec le roi et la reine, elle fit au premier une réponse qui l'irrita au point qu'il prit son couteau et fit un mouvement, comme pour la percer. Le chasseur qui était derrière le roi, effrayé de ce mouvement, tourna subitement son fauteuil à roulettes, de manière que le coup fût détourné. La reine, encore plus effrayée, fit signe à la princesse de se retirer. Lorsque le chasseur vit que la colère du

vu dans la *Vie de Frédéric* (*), comment Kat fut condamné à la forteresse, et comme le roi le condamna lui-même à mort; mais c'est par erreur qu'il est dit dans cette vie que Frédéric - Guillaume assista à l'exécution. Kat fut exécuté devant la prison de Frédéric, un officier conduisit le prince à la fenêtre, et lui tint la tête, pendant que le bourreau frappait le coup.

Le sort de Frédéric toucha M. de Münchow, président de la chambre des domaines, et il osa tenter de l'adoucir. Il fit faire secrétement un trou au plancher de la chambre où était enfermé le prince, s'entretint avec lui, lui témoigna la part qu'il prenait à ses peines, et offrit de lui rendre service. Frédéric lui peignit sa situation ; sans meubles, sans vaisselle de table, sans linge, et n'ayant d'autre nourriture que celle des prisonniers ordinaires. Le président trouva moyen de lui faire passer du linge, de la vaisselle, et une meilleure nourriture.

Sans cet honnête et courageux président,

roi était apaisée, il remit le fauteuil dans la première position, et resta derrière le roi sans rien dire. Mais celui-ci se retourne vers le chasseur, et lui ordonne de sortir de sa présence. Il ne le revit plus depuis ce temps-là ; mais quelques jours après, il lui donna une bonne place dans ses forêts.

(*) Tome I. p. 12, 13, 162, 163.

Frédéric, livré à son désespoir, dans l'horreur de la prison et de la solitude, aurait surement succombé à ses peines. Ce prince ne montra point, dans les premiers temps de son malheur, cette fermeté qui se developpa si puissamment en lui, lorsqu'il fut monté sur le trône. La situation influe tant sur le caractère! Il confia au président qu'il était décidé d'écrire au roi, pour lui offrir de renoncer au trône en faveur de son frère, à condition qu'on lui donnerait une pension, et la permission d'aller vivre hors des états prussiens, comme en Angleterre ou ailleurs. Münchow combattit fortement cette résolution. Il représenta au prince qu'il ne ferait peut-être qu'augmenter par-là les maux dont il voulait se délivrer; il lui peignit vivement les regrets qu'une telle renonciation lui causerait un jour, lui inspira plusieurs motifs d'espérance, et l'engagea à prendre patience.

Cependant le terrible Frédéric-Guillaume faisait faire le procès à son fils, et voulait qu'il fût condamné à mort. On vit alors jusqu'à quel point le despotisme avilit les ames. Kat avait été condamné à la forteresse, parce que les juges ignoraient les

véritables intentions du roi ; Frédéric fut condamné à perdre la tête, parce qu'on les savait alors. Cette malheureuse sentence aurait été exécutée, sans les prieres et les vives sollicitations de presque tous les souverains de l'Europe, et sur-tout de l'Empereur. Vous trouverez dans les pièces que je joins ici la lettre que le roi de Suède écrivit à ce sujet à Frédéric-Guillaume. (V. ci-après N° 11.)

On a loué Frédéric de ne s'être pas vengé, dans la suite, de ceux qui l'avaient condamné à mort, comme on l'a blâmé de n'avoir pas assez récompensé ceux qui lui avaient rendu des services, contre les ordres de son père ; mais il n'y a probablement pas plus de modération dans le premier cas, que d'ingratitude dans le second ; la politique lui inspira, je crois, cette conduite. Frédéric, voulant être absolu, crut que des serviteurs aveuglément dévoués valaient mieux que des serviteurs vertueux ; ou plutôt la soumission, la subordination et l'obéissance furent en effet les seules vertus qu'il exigea de ses sujets, pendant tout le cours de son règne. Ce fut un plus grand crime à ses yeux de lui désobéir que

d'attenter à sa vie. Le colonel de Derschau, qui avait été un de ses juges dévoués, resta au service et fut élevé au grade de major-général; et son fils, que Frédéric crut apparemment élevé dans les mêmes principes, fut fait ministre d'état et des finances, et honoré de la confiance particulière du monarque (*). Vous verrez dans la suite qu'il avait la passion d'étonner et de surprendre, et de là, peut-être aussi, cette conduite extraordinaire.

Frédéric-Guillaume se laissa donc fléchir. Il se contenta de laisser Frédéric à Custrin, et de le faire travailler à la chambre des guerres et des domaines, jusqu'à ce qu'il lui plût de le rappeler. On ne saurait s'empêcher d'admirer ici la manière dont le roi mit à profit l'exil de Frédéric pour son instruction.

Un prince destiné à gouverner un royaume doit être instruit dans toutes les parties de l'administration; sans cela, c'est Phaëton qui veut conduire les chevaux du Soleil. Confieriez-vous le soin de votre santé à un

(*) En 1751, Frédéric II se fit donner les pièces les plus importantes de ce procès, il en déchira quelques feuillets et renvoya le reste. Elles sont dans les archives secrettes.

homme qui n'aurait jamais étudié la médecine ? votre métairie à celui qui ne connaîtrait pas les premiers principes de l'agriculture ? la conduite de votre procès à celui qui ignorerait la jurisprudence et les lois ? L'art de gouverner les hommes serait-il donc le seul que l'on pût exercer sans l'apprendre ? Quoi qu'en disent quelques détracteurs, j'admire Pierre I, voulant être tambour, bas-officier, lieutenant, capitaine, colonel, avant que de se croire digne d'être général; se faisant mousse, pour devenir bon pilote. Nul ne saura bien commander, s'il ne sait comment l'on peut et l'on doit obéir.

Après avoir frémi de la colère de Frédéric-Guillaume, on aime à lire la manière dont il rappela son fils à la cour. L'exil du prince durait depuis près de deux ans. Il s'agissait de célébrer le mariage de la princesse aînée de Prusse avec le prince héréditaire de Bareith ; mais le chagrin que la reine éprouvait de l'éloignement de son fils semblait devoir troubler les plaisirs de cette fête. Le roi, qui aimait son épouse, résolut enfin de saisir cette occasion pour lui rendre son cher Fritz. Il voulait lui procurer

le plaisir de la surprise, et confia son dessein à une des femmes de la reine, dans laquelle il avait beaucoup de confiance. Celle-ci représenta le danger qu'il y aurait à ne pas prévenir cette tendre mère. Le roi entra dans ses raisons, lui permit de lui faire naître l'espérance de revoir son fils le jour de la noce; et lui ordonna le secret pour tout autre. Le mariage fut célébré à Berlin le 20 Nov. 1731. On dîna au château. Le roi ne se mit point à table, il resta debout, se promenant dans la salle, et causant de temps en temps avec les convives. La salle était contiguë à l'antichambre; la femme-de-chambre, qui était du secret, était convenue de faire un signe à la reine, si elle voyait arriver le prince royal. En effet, elle le vit bientôt venir de loin, avec le roi. Dans cet instant, la reine, occupée à causer avec son voisin, n'aperçut point le signe, de sorte qu'ayant levé les yeux un moment après, elle vit le prince devant elle. A cette vue, elle s'écria: *O mon fils!* puis se levant avec précipitation, elle lui tendit les bras, et le prince s'y précipita. Après ces tendres embrassemens, le roi, s'adressant à la reine, lui dit: *Asseyez-vous*, Madame, *Voilà Fritz*

revenu ; et tous les convives partagèrent la joie qu'inspirait ce retour.

Depuis ce moment, le roi sembla, à quelques égards, avoir changé de conduite envers Frédéric. Il lui donna le château de Rheinsberg, et lui laissa la liberté de lire, de jouer de la flûte, et de voir à son aise ses amis et ses beaux-esprits français. Frédéric jouissait alors de beaucoup plus de liberté, qu'il n'en accorda jamais à Frédéric-Guillaume son neveu et son successeur. Il éloigna souvent de lui les personnes dont la société paraissait lui faire plaisir ; et à sa mort, ce prince passa de la maison d'un brasseur, où il logeait, dans les châteaux de Sans-Souci et de Potsdam.

Frédéric-Guillaume, quelques heures avant sa mort, sembla se repentir des mauvais traitemens qu'il avait fait éprouver au prince royal ; il lui fit les plus tendres adieux, l'appela son cher Fritz, et lui fit promettre de le venger de la maison d'Autriche. On tient cette dernière anecdote de la bouche même de Frédéric. M. Busching semble douter que ce prince ait dit vrai à cet égard. Ce savant a, sans doute, de bonnes raisons ; car on ne saurait jeter

légèrement des soupçons sur la véracité de Frédéric, dans une affaire où il n'avait pas grand intérêt à inventer une fable.

Ces malheurs de la jeunesse de Frédéric lui furent, sans doute, très-utiles. Il apprit à souffrir, et à sentir le poids du pouvoir. Eloigné de la cour, sans domestique et sans amis, réduit à n'obtenir les services les plus légers qu'à force d'attentions, de promesses, de prières et de complaisances, il dut apprendre à connaître les hommes, à les ménager, à plier son caractère à leur humeur et à leurs passions; il dut sentir que sans les hommes, un prince, comme un autre, n'est rien. Excellente leçon! De cette conduite durent naître aussi dans son ame l'amour et le besoin de l'étude, l'habitude de la méditation; et c'est sans doute à cette situation qu'il dut le développement des grands talens qu'il avait reçus de la nature. Sans cesse entouré de gens chargés d'épier ses actions, et d'en rendre compte, il devint réservé et discret; et l'effroyable malheur qui avait été la suite de son indiscrétion, ou de celle de ses amis, lui apprit à garder ses secrets dans le fond de sa poitrine; qualité à

laquelle il dut une partie de ses succès les plus brillans.

Frédéric, retiré à Rheinsberg, se livra à son goût pour l'étude. Mais ce fut peut-être un malheur pour lui, lorsqu'il commença à étudier l'histoire, de s'appliquer d'abord à l'histoire ancienne. Outre que cette méthode est contraire à la nature de l'instruction qui s'établit plus solidement en passant du connu à l'inconnu, on peut dire encore que les principes qu'offre l'histoire ancienne, les impressions qu'elle laisse, les idées qu'elle inspire, ont des rapports trop éloignés de nos constitutions modernes, et qui souvent même y sont tout-à-fait étrangers. Un jeune prince sera peut-être transporté d'enthousiasme à la lecture des conquêtes d'Alexandre ou des Romains, il y trouvera des alimens à une ambition naissante, comme une jeune personne qui acheve de perdre la raison dans la lecture d'un roman sentimental. L'un et l'autre s'abreuvent d'erreurs; le premier, en rêvant qu'avec des troupes et de l'audace on peut faire des conquêtes, comme en firent les anciens peuples; la seconde, en se berçant de l'espoir

séducteur

séducteur de trouver dans le monde réel le bonheur dont la peinture des romans fascine son imagination.

Charles XII aurait été plus sage peut-être, si, avant que de lire la vie d'Alexandre, il eût senti que notre Europe moderne diffère des anciens gouvernemens par une confédération tacite, toujours subsistante contre le plus puissant ou le plus dangereux; s'il eût connu ce systême d'équilibre ignoré des anciens, qui aurait suffi pour arrêter les fureurs du roi de Macédoine, et ces exploits si vantés du vainqueur des Gaules.

Frédéric puisa sans doute dans la lecture des historiens anciens, cet amour excessif de la gloire, qui fut pendant toute sa vie le ressort de ses actions. Les anciens plus rhéteurs qu'historiens se sont plu à faire des peintures brillantes de leurs héros. Avec une imagination ardente, dans le recueillement de la solitude, il est impossible que ces images ne fassent pas la plus vive impression sur un jeune prince qui voit une couronne descendre sur sa tête, et qui rêve aux moyens de la porter avec éclat. Le goût que Frédéric eut toute sa vie pour Tacite, prouve que la peinture des tyrans frappa son ame, et le

détourna de la route qu'ils avaient suivie. Mais les éloges prodigués par tant d'historiens à un Alexandre, à un César, à un Pompée, ne firent-ils point germer en lui le désir de faire violence à ses inclinations, pour arracher aussi cette espèce de gloire ? Ne le poussèrent-ils point à exposer son repos, sa vie, le bien, le sang de ses sujets, pour des entreprises qui faillirent lui être si funestes, et l'écraser sous les ruines de son royaume ? La fortune a secondé ses efforts, mais les germes de haine et de vengeance sont semés pour de longues suites d'années ; et qui sait quels fruits ils pourront produire ? mais que de milliers d'hommes écrasés pour cette passion d'un seul homme ! que de provinces ravagées, de campagnes dévastées, que de larmes, de calamités, d'horreurs et de sang ! Quand je considère ces suites affreuses de l'ambition, je ne puis concevoir la folie des hommes, de décerner la gloire la plus brillante à ceux qui ont le mieux réussi à détruire leur espèce. C'est l'opinion qui donne la gloire, quelle extravagance d'en faire un poignard contre soi-même ! Frédéric n'eût pas médité des conquêtes, il n'eût pas exposé ses états, ses sujets, sa maison aux jeux

incertains du hasard, s'il n'eût aperçu à la fin de ses travaux que le mépris et l'horreur du genre humain pour prix d'une ambition effrénée. C'est donc à la folie des opinions humaines, et non proprement au caractère de ce prince, qu'il faut attribuer ces dévastations et ces longues effusions de sang, dont il fut cause. Frédéric avait des talens pour tout, il lui fallait de la gloire, et il est entré dans la carrière au bout de laquelle l'opinion avait placé les couronnes.

Il paraît que Frédéric, dans sa retraite de Rheinsberg, s'occupa sérieusement de l'art militaire. Il institua même avec ses amis un ordre en l'honneur du chevalier Bayard, sous le nom d'*Ordre des chevaliers Bayard*, dont le principal but était d'éclaircir plusieurs points importans de la tactique, d'étudier les campagnes et les opérations des héros anciens et modernes, d'amasser un trésor de connaissances militaires. C'est en qualité de chevalier de cet ordre que Frédéric composa ses *Réflexions sur la manière de faire la guerre aux Autrichiens ;* les *Considérations sur les qualités militaires de Charles XII.* Il envoya ces deux ouvrages au général Fouqué qui était grand-maître de l'ordre.

L'ordre des chevaliers Bayard était composé de douze chevaliers qui, à leur réception, prenaient chacun un nom particulier, tels que *le Chaste*, *le Gaillard*, *le Sobre*, *etc.* Frédéric avait pris celui de *Constant.* La devise était une épée posée sur une couronne de lauriers, avec les mots *Sans peur et sans reproche.* Vous trouverez dans les pièces ci-jointes (V. ci-après N° III) une lettre en style de chevalerie, qui vous fera juger du ton qui régnait parmi ces chevaliers. Ces mêmes pièces vous montreront (N° I) que Frédéric-Guillaume, en voulant faire décapiter son fils, avait tourné tous ses soins paternels sur le salut de son ame, et que fidelle à ses principes singuliers de religion, l'idée de l'avoir envoyé en paradis par la main du bourreau, aurait suffi pour le consoler. Vous savez que parmi les qualités de Frédéric II, on peut compter celle d'avoir été le plus grand comédien de l'Europe ; ces pièces vous donneront une idée de son début, et de la manière dont il s'acquitta de ses premiers rôles.

Pièces jointes à la lettre précédente.

N° I.

Le 3 Novembre 1730, vers le soir, l'aumônier du régiment des Gens-d'armes nommé Müller, reçut ordre du roi Frédéric-Guillaume, d'accompagner le Lieutenant de Kat jusqu'à Custrin, et de l'exhorter à la mort jusqu'à l'endroit du supplice. Le patient et l'aumônier montèrent dans une voiture couverte qui fut escortée par 30 Gens-d'armes, deux majors et un capitaine, tous à cheval. L'aumônier ignorait quand et comment Kat serait exécuté, et le patient lui-même ne savait autre chose, sinon qu'il était condamné à mort. Le lendemain de leur arrivée à Custrin, c'est-à-dire le 6 novembre, Kat fut décapité à sept heures du matin, sous les fenêtres du château. En arrivant à Custrin, un colonel avait remis à l'aumônier la lettre suivante.

Première lettre du roi Frédéric-Guillaume à M. Müller aumônier des Gens-d'armes.

RÉVÉREND AMÉ ET FÉAL,

JE ne vous connais point, mais on m'a dit beaucoup de bien de vous. On m'a assuré que vous étiez un ecclésiastique pieux et honnête, et un bon ministre de la parole de Dieu. Comme donc vous allez à Custrin, à l'occasion de l'exécution du lieutenant de Kat, je vous ordonne, après cette exécution, d'aller là-haut, (à la forteresse) trouver le prince royal, de raisonner avec lui, et de lui représenter que quiconque abandonne Dieu est aussi abandonné de Dieu, et que lorsque Dieu a abandonné un homme et qu'il lui a retiré sa grâce, cet homme est incapable de faire le bien, et ne peut plus faire que le mal. Vous l'exhorterez à rentrer en lui-même, et à demander pardon à Dieu des grands péchés qu'il a commis et dans lesquels il en a entraîné d'autres, un desquels va être puni par la perte de sa vie. Si donc vous trouvez le

prince royal contrit et humilié, vous l'engagerez à tomber à genoux avec vous, ainsi que les officiers qui sont auprès de lui, et à demander pardon à Dieu avec des larmes sincères. Mais il faut agir avec prudence et circonspection, car le prince est rusé; et vous aurez soin d'observer attentivement si ce qu'il fera part d'un repentir sincère, et d'un coeur vraiment contrit. Vous lui représenterez aussi, d'une manière convenable, quelle est son erreur de croire que les uns sont prédestinés à une chose, et les autres à une autre, et qu'ainsi celui qui est prédestiné au mal ne peut faire que du mal, comme celui qui est prédestiné au bien que du bien; et que par conséquent on ne peut rien changer aux événemens : erreur funeste, surtout par rapport au salut. Or comme j'espère que la circonstance actuelle, et l'exécution qui vient de se faire sous ses yeux, lui toucheront et attendriront le coeur, et le conduiront à de meilleurs sentimens, je vous charge, sur votre conscience, de faire tout ce qui est humainement possible, pour représenter au prince toutes ces choses, et particulièrement ce qui a rapport à la prédestination, pour le convaincre, par des passages de la sainte Ecriture,

qui prouveront clairement ce que vous avancerez. Et comme il a l'esprit subtil, vous aurez soin de faire à ses objections des réponses courtes et laconiques, mais solides et décisives. Il faudra aussi l'amener à ce discours, insensiblement et d'une manière convenable, comme j'ai dit plus haut. Si vous trouvez que le prince soit content de votre conversation, qu'il écoute vos bonnes instructions, et qu'elles passent jusqu'à son coeur, vous resterez à Custrin, et vous vous rendrez tous les jours régulièrement là-haut, auprès du prince royal, pour travailler à réveiller sa conscience, et opérer en lui une conversion sincère. Mais si vous ne pouvez point vous insinuer dans son esprit, vous partirez et vous me l'écrirez, et vous m'en rendrez compte de bouche, quand vous serez de retour à Berlin. Mais si son coeur est touché et repentant, vous me l'écrirez aussi, et vous resterez. Je suis votre affectionné roi.

Wusterhausen, le 3 nov. 1730.

FR. GUILLAUME.

Premier rapport de l'aumônier Müller à sa majesté.

Custrin, le 6 nov. 1730.

JE remercie très-humblement votre majesté de la confiance qu'elle daigne avoir en moi, et j'ai l'honneur de lui donner avis par la présente que le prince royal a été très-touché de l'exécution qui s'est faite aujourd'hui, qu'il en a même été affecté jusqu'à tomber en faiblesse, et que pendant toute l'après-dînée, il n'a pu se remettre de sa frayeur. Après dîner, avant deux heures, je me suis rendu auprès de lui, et j'ai été obligé d'y rester jusqu'à cinq heures. A sept heures il m'a fait encore appeler. Comme le lieutenant de Kat, qui s'est très-bien préparé à la mort, m'avait ordonné, avant que de mourir, de mettre quelques articles sous les yeux du prince, (voyez la pièce suivante) ce dernier a reconnu la vérité de tout ce qu'ils contenaient, protestant qu'il avait été touché, dès le commencement, d'un repentir sincère, et disant qu'il pensait que V. M.

n'était pas informée de tout, puisqu'elle avait fait faire sous ses yeux cette cruelle exécution, quoiqu'il se fût soumis, et qu'il se soumît encore comme un fils coupable, à la volonté et à tous les ordres de V. M. De cette manière je resterai encore ici selon les intentions gracieuses de V. M. et j'y attendrai ses ordres.

Articles que le Lieutenant de Kat m'a chargé, la veille de sa mort, de présenter au prince royal.

1. Le prince royal pourrait peut-être penser que je le regarde comme la cause de ma mort, et que je meurs fâché contre lui; mais il n'en est rien. Je reconnais que la providence divine a voulu, par de justes raisons, me placer dans cette voie de douleur, afin de me rappeler à un vrai repentir, et de me faire opérer mon salut.

2. Les causes qui ont pu attirer sur moi ce châtiment de la part du ciel, sont, 1°. mon ambition, 2°. le mépris que j'ai eu pour la divinité.

3. Je promets au prince royal de prier pour lui devant le trône de Dieu.

4. Je prie le prince royal de ne conserver dans son coeur aucune aigreur contre le roi son père, à cause de mon supplice; car ce n'est pas lui qui est cause de ma mort, n'ayant été en cela que l'instrument de la justice divine.

5. Le prince royal ne doit point croire que je sois tombé dans ce malheur, faute de prudence, mais plutôt reconnaître la main de Dieu qui sait confondre la prudence des sages.

6. Je prie le prince royal de se soumettre à la volonté de S. M., 1°. parce qu'il est son père, 2°. parce qu'il est son roi.

7. Le prince royal doit se rappeler ce que je lui ai dit un jour à Brandebourg, au sujet de la soumission qu'il devait à son père, en lui citant l'exemple d'Absalon.

8. Le prince royal doit se rappeler si je ne lui ai pas fait les représentations les plus touchantes, 1°. au camp de Saxe, où il fut question pour la première fois de cette fuite, et si je ne lui ai pas prédit alors ce qui arrive aujourd'hui; 2°. si à la fin, je ne lui ai pas

répété la même chose pendant la nuit à Potsdam, où j'avais été lui faire visite.

9. Je supplie encore instamment le prince royal, au nom des souffrances de Jésus, de se soumettre à la volonté de son père, soit à cause des promesses du quatrième commandement de Dieu, soit à cause de la loi du talion qui pourrait lui faire éprouver un jour les mêmes chagrins de la part de ses enfans.

10. Je prie le prince royal de considérer la vanité de tous les projets des hommes, qui sont concertés sans Dieu. Le prince royal aurait voulu me faire du bien, et m'élever aux dignités et aux honneurs, et voilà tous ces projets dissipés. Je prie donc le prince royal de prendre la volonté de Dieu pour règle de toutes ses actions, et de les éprouver toujours par cette volonté sainte.

11. Le prince royal doit être certain qu'il est trompé par ceux qui le flattent dans ses passions; car ils n'ont pour but que leurs propres intérêts, et non les siens; et il doit regarder au contraire comme ses vrais amis ceux qui lui disent la vérité, et s'opposent à ses passions.

12. Je prie instamment le prince royal de

rentrer en lui-même, et de soumettre son coeur à Dieu.

13. Enfin, je prie instamment le prince royal de ne point croire au fatalisme, mais de reconnaître la providence et la main de Dieu dans les plus petites choses de ce monde.

Second rapport de l'aumônier Müller au roi.

Du 7 nov. dans la matinée.

PAR la grâce de Dieu, les desseins de V. M. sur le prince royal ont réussi au point que ledit prince reconnaît maintenant que ses péchés sont beaucoup plus grands qu'il ne l'avait cru auparavant, et qu'il prie humblement le Seigneur Dieu de ne point entrer en jugement avec lui. Il reconnaît qu'il s'est grandement oublié dans l'interrogatoire que lui a fait subir la commission nommée à cet effet, et il pense que si au commencement, on lui avait fait parler par un seul homme, d'une manière plus douce, et sans employer les duretés et les menaces,

il n'en serait pas venu aux extrémités dont il se repent maintenant. Il remercie aussi Dieu et V. M. de l'humiliation salutaire qu'on lui a fait éprouver, et il est prêt à se soumettre aux ordres et à la volonté paternelle et royale de V. M., si ses humbles prières ne sont pas suffisantes. Or comme notre divin Sauveur a dit : *Tu seras jugé par tes propres paroles*, je supplie très-humblement V. M. d'ouvrir son coeur paternel à la bonté et à la miséricorde à l'égard du prince royal, et de le lui faire bientôt savoir, de peur que la grande tristesse dans laquelle il est plongé ne le fasse périr à la fin. Nos entretiens roulent maintenant sur des points de religion, et comme Dieu a incliné vers moi le coeur du prince royal, j'espère qu'il écoutera entièrement mes instructions. Dans l'espérance que V. M. daignera exaucer ma prière, je suis, &c.

Troisième rapport de l'aumônier Müller au roi.

Custrin, ce 8 nov. dans la matinée.

DEPUIS le rapport que j'ai eu l'honneur d'envoyer hier à V. M., voici ce qui s'est passé de nouveau.

Hier matin, le prince royal a commencé de lui-même à faire tomber le discours sur la prédestination absolue et sur le fatalisme; et après dîner, il m'a exposé ses sentimens, afin que j'y répondisse. J'ai tâché de les réfuter entièrement, et de lui donner, par la sainte Écriture, des preuves claires de l'ordre et des conditions de la prédestination, ainsi que de la grâce générale. Il a été singulièrement frappé entre autres du passage de la seconde épître de St. Pierre, chap. 2. v. 7. où il est dit : *Que Dieu a aussi racheté ceux qui sont damnés.* Il n'avait jamais lu ce passage. Il prouve clairement que l'intention de Dieu est que même les plus méchans d'entre les hommes soient sauvés, et que s'ils se damnent, eux seuls sont la cause de leur damnation, et non pas

Dieu. Après cela, je lui citai le passage de l'épître de St. Paul à Timothée, chap. 11. v. 1-6*), et je développai toute la force de l'argument qu'il contient; sur quoi il ne m'a répondu que par quelques comparaisons. Il me dit, par exemple, que lorsque les roues d'une montre étaient arrangées, elles ne pouvaient aller autrement que l'arrangement ne le comportait. A quoi je lui répondis, en peu de mots, que cette comparaison ne prouvait rien, parce que les roues d'une montre n'ayant ni intelligence, ni volonté, ne peuvent, par conséquent, s'opposer à rien. Il tira ensuite une autre comparaison du feu qui a nécessairement le même effet sur tout le bois de la même espèce. Je lui répondis: mais si auparavant, on trempait un morceau de ce bois dans l'eau, la force

(*) „ Je recommande donc avant toutes choses, qu'on fasse „ des requêtes, des prières, des supplications et des actions de „ grâces pour tous les hommes, pour les rois et pour tous ceux „ qui sont constitués en dignité; afin que nous menions une vie „ paisible et tranquille, en toute piété et en toute honnêteté. „ Car cela est bon et agréable à Dieu notre Seigneur, qui veut „ que tous les hommes soient sauvés, et qu'ils parviennent à la „ connaissance de la vérité. Car il y a un seul Dieu et un seul „ médiateur entre Dieu et les hommes, J. C. homme, qui s'est „ donné soi-même en rançon pour tous; *S. Paul à Timothée* ch. 21.

du

du feu n'aurait plus le même effet sur ce morceau. Je lui opposai moi-même une comparaison de la même espèce, pour lui montrer clairement comment l'homme fait son salut. Supposons, lui dis-je, que deux hommes soient tombés dans les fossés du château, et qu'on leur jetât à l'un et à l'autre une corde, en leur disant de la prendre, et les assurant qu'on les sauverait par ce moyen; si l'un voulait saisir cette corde, et que l'autre refusât de le faire, n'est-il pas clair que ce dernier serait lui-même la cause de sa perte? Le prince répliqua : Luther lui-même a cru au décret absolu; pourquoi vous écartez-vous de la doctrine de Luther? Je répondis 1°. Luther n'est pas la règle de notre foi, mais la parole de Dieu. 2°. Ce docteur a reconnu à la fin ce que nous enseignons. 3°. Il y a aussi dans l'église réformée un nombre considérable de docteurs qui rejettent le décret absolu, comme une erreur grossière et dangereuse, et qui admettent la grâce générale; pourquoi votre altesse royale veut-elle s'écarter de ces sages docteurs? C'est vrai, répondit-il, et cela mérite réflexion; je sais, entre autres, que Noltenius admet la grâce générale. Après

cela, il me dit qu'il était trop faible pour pouvoir continuer, et qu'il se ressentait encore de l'altération violente qu'il avait éprouvée. Lorsqu'il fut remis, il me dit : Je n'aurais jamais cru que les luthériens eussent enseigné une telle doctrine. Cela me fait voir encore que ce n'est pas la fatalité, mais moi seul qui suis cause de la mort de Kat, et de mon propre malheur. Je lui répondis qu'il était dans le bon chemin, puisqu'il reconnaissait sa faute, et qu'il en sentait toute la grandeur; mais qu'il fallait qu'il se mît dans les dispositions nécessaires pour que Dieu le conduisît à une vraie pénitence, et au changement entier de son coeur et de ses actions; que pour cela il devait implorer ces deux choses de la bonté de Dieu par une prière fervente, en lui demandant pardon de ses grands péchés; invoquer ardemment le St. Esprit, pour qu'il daignât changer son coeur; et que par là s'accompliraient en lui les desseins de Dieu et ceux de sa Majesté. Il répondit : j'y consens de tout mon coeur, pourvu que je puisse encore espérer d'obtenir miséricorde, et que Dieu veuille encore entrer en compte avec moi, dans cette vie. Je répondis que Dieu lui faisait ressentir sa

colère, afin de le porter à implorer ses grâces. Il répondit: Je le crois aussi, mais je crains de ne pouvoir jamais rentrer en grâce auprès du roi; car il ne me pardonnera jamais mes fautes, ou du moins, jamais entièrement, et il en conservera toujours le souvenir, parce que je l'ai trop irrité. — Croyez le contraire, lui répliquai-je, car Dieu a porté le coeur du roi à faire cette justice, afin de vous conduire à de justes sentimens, et à un changement de vie, constant et sincère. On n'a pas dessein de faire périr un arbre de belle espérance, lorsqu'on en coupe une branche, et qu'on en retranche tout ce qui pourrait s'opposer à son accroissement et à sa fécondité; de même aussi, le roi ne veut point vous perdre. J'ai bien de la peine à le croire, répondit le prince, car il ne me donne aucune marque de ses bontés, quoique je les implore et les attende depuis long-temps. Je tâchai de le tranquilliser, en lui disant: une preuve que le roi ne veut point votre perte, mais seulement votre conversion, et votre amendement, c'est 1) qu'il a fait exécuter Kat sous vos yeux, afin de vous porter à des réflexions sérieuses; 2) qu'il vous a soustrait au tribunal

séculier, et qu'il m'a permis, à moi, ministre de la parole de Dieu, de vous entretenir de cette parole, et de vous remettre dans le bon chemin; preuve certaine des bontés du roi pour vous, et de l'intérêt qu'il prend au salut de votre ame. Après un moment de silence, le prince répondit: *Pourvu que le but de vos visites ne soit pas de me préparer aussi à la mort!* J'eus beaucoup de peine à le tranquilliser là-dessus. Je l'assurai que lorsque le roi serait sûr de son changement, il verrait qu'il a un père miséricordieux, et un roi plein de clémence et de bonté pour lui, qu'ainsi il devait prendre courage, et chasser toutes ces idées affligeantes; et j'ajoutai que le temps de mon séjour auprès de sa personne dépendait de lui. Là-dessus, je me mis en prière avec lui; et après cet acte de piété, il parut un peu plus tranquille, et me pria de rester encore auprès de lui, si je le pouvais, et de coucher au château s'il était possible, afin que je fusse plus près de lui, et qu'il pût avoir avec moi des entretiens plus fréquens pour son édification; et c'est ce que j'ai fait.

Or, comme je puis assurer, devant Dieu, à Votre Majesté, d'après les marques diverses

de repentir et de componction qu'il a données, que je n'ai pu apercevoir dans le prince royal la moindre trace de dissimulation, je vous supplie très-humblement d'user de miséricorde, à l'exemple du Seigneur notre Dieu, et de faire briller bientôt sur le prince un rayon de votre clémence royale; car j'appréhende toujours que la crainte et l'idée des malheurs qui pourraient encore tomber sur lui, ainsi que sa tristesse qui augmente de jour en jour, ne produisent sur son esprit une maladie funeste, dont il ne serait plus possible de le guérir. Que Dieu le père des miséricordes ouvre le coeur paternel et royal de V. M., afin qu'elle exauce ma très-humble prière! Amen! Je suis, &c.

Seconde lettre du roi à l'aumônier Müller.

RÉVÉREND, AMÉ ET FÉAL,

J'AI reçu vos deux rapports du 6 et du 7 de ce mois. Je vous ordonne, en réponse, de rester encore à Custrin, jusqu'à nouvel

ordre, et d'aller régulièrement chez le prince royal prisonnier, pour continuer à le convaincre et à l'exhorter, par la parole de Dieu, à rentrer en lui-même, à confesser, du fond de son coeur, tous les péchés qu'il a commis, soit contre le bon Dieu, soit contre moi, qui suis son père et son roi, soit contre lui-même et contre son honneur, et à en faire pénitence. Car emprunter de l'argent sans pouvoir le rendre, et vouloir déserter, ce n'est point là l'action d'un honnête homme; de telles actions ne peuvent venir que de l'enfer et des enfans du démon, et jamais des enfans de Dieu. Vous me mandez aussi sur votre conscience, et devant Dieu, que le prince se convertit à Dieu, qu'il demande mille fois pardon à son roi, son seigneur et son père de tous ses égaremens et ses crimes, et qu'il se repent de tout son coeur de ne pas s'être toujours soumis à la volonté de son père. Si vous trouvez le prince royal dans ces dispositions, s'il promet sérieusement toutes ces choses, devant Dieu, qu'il se repente de tout son coeur des péchés qu'il a commis, et qu'il soit dans la ferme résolution de se corriger comme il le promet, et de la

manière que vous venez de me le marquer, vous lui déclarerez, en mon nom, que je ne puis à la vérité lui pardonner entièrement, mais qu'ayant pour lui plus de bontés qu'il ne mérite, j'adoucirai la rigueur de sa prison, et je mettrai auprès de lui des gens qui veilleront sur sa conduite. Il aura toute la ville pour sa prison, et il ne lui sera pas permis d'en sortir. Je lui donnerai des occupations depuis le matin jusqu'au soir, à la chambre des guerres et domaines, et à la régence. Il travaillera dans les affaires d'économie, lira des actes et en fera des extraits. Mais avant que de lui accorder cette grâce, j'exigerai de lui un serment solennel de se conformer exactement et avec soumission à tous mes ordres et à toutes mes volontés, et de faire, sans exception, tout ce qui convient à un serviteur et sujet fidelle, à un fils soumis et obéissant. Mais s'il retombe dans ses fautes, et qu'il recommence ses anciennes incartades, il sera privé de la succession au trône et à la dignité électorale, et même condamné à mort, selon la nature de ses fautes. Vous lui direz donc qu'il prenne patience, jusqu'à ce que tout soit prêt pour ce nouvel arrangement; qu'alors je lui

enverrai les lieutenans-généraux de Grumkow, de Borck et de Roeder, le major-général de Buddenbrock, les colonels de Woldow et de Derschau, et le conseiller privé de Thulemeyer, pour recevoir son serment. Je vous recommande, à cette occasion, de représenter au prince, en mon nom, que je le connais bien, ou s'il croit que je ne l'ai pas bien connu, il sera donc convaincu lui-même que je connais la méchanceté de son coeur; qu'ainsi, s'il n'est pas soumis et changé, mais toujours dans les mêmes dispositions, il voudra peut-être faire le susdit serment à voix basse et en marmottant; à ce sujet, vous lui direz, de ma part, que je lui conseille en ami de prononcer ce serment haut et distinctement, et de croire qu'il sera tenu devant Dieu de l'observer à la lettre. Dites-lui bien que nous n'admettons ici aucune restriction mentale, et que nous nous en tenons à ce qui sera écrit; qu'ainsi donc, s'il rompt ce serment, et s'en écarte en la moindre chose, on ne recevra et ne pourra plus recevoir aucune excuse; qu'il doit y faire bien attention, et travailler sérieusement à vaincre et surmonter, avec le secours de Dieu, les

inclinations perverses de son coeur, parce qu'il s'agit ici d'une chose de la dernière importance.

Que le Seigneur tout-puissant nous donne sa sainte bénédiction ! et comme il emploie souvent des moyens extraordinaires, et des voies de douleur, pour ramener les hommes dans le royaume de J. C., puisse ce divin Sauveur nous aider à rappeler ce fils égaré au nombre de ses serviteurs ! puisse-t-il briser et attendrir ce coeur endurci, et l'arracher des griffes de satan ! Puisse Dieu le père tout-puissant nous accorder cette grâce au nom de notre Seigneur Jésus-Christ, au nom de sa passion et de sa mort ! Amen ! Du reste je suis votre

affectionné roi,

FRÉDÉRIC-GUILLAUME.

Wüsterhausen, ce 8 nov. 1730.

Billet joint à cette lettre.

Sa Majesté m'ordonne de vous dire que, si vous le trouvez bon, vous pouvez montrer sa lettre à son altesse le prince royal.

C. Schumacher.

Quatrième rapport de l'aumônier Müller au roi.

Custrin, ce 10 nov.

J'AI reçu, par le gouverneur de cette ville, l'ordre gracieux de V. M. du 8 de ce mois. Aussitôt, je me suis rendu chez le prince royal, et en entrant chez lui, je l'ai trouvé lisant la Bible, et méditant sur les versets 2, 14 et 15 de l'épître aux Ephésiens. Je le priai de me communiquer ses réflexions; il le fit, et parla de la manière la plus édifiante sur les mérites que notre Sauveur nous a procurés par sa mort, et sur nos devoirs à cet égard. Je saisis cette occasion pour faire tomber le discours sur la vraie conversion, et le changement sincère du coeur, que je lui représentai comme des moyens nécessaires pour participer aux mérites de J. C. Lui ayant demandé encore une fois s'il persistait dans la repentance, dans le ferme propos de changer de conduite, et de donner des preuves de sa conversion, par une soumission profonde, et une obéissance aveugle aux ordres du roi son père,

il répondit: „ De tout mon coeur, pourvu „ que le roi me croie, et se fie à mes pro- „ messes. Mais je crains qu'il ne veuille „ jamais me rendre ses bontés. „ Là-dessus je l'assurai que Votre Majesté l'en croirait sur sa parole, ajoutant qu'il songeât aussi s'il voulait confirmer par un serment la promesse de changer de conduite; et qu'alors il serait certain que V. M. n'aurait plus aucune défiance. Le prince me répondit: — Etes-vous donc sûr que le roi me rendra ses bontés? — Il ne vous les rendra pas tout d'un coup, répondis-je, mais je suis sûr qu'il vous les rendra peu à peu, et à mesure qu'il apprendra les effets de vos promesses. Là-dessus je lui dis ce que V. M. m'a ordonné de lui dire de sa part. Dès qu'il apprit ces dispositions, il fut si touché de cette bonté paternelle et royale, que les larmes lui vinrent aux yeux, et qu'il me dit: — Est-il bien possible? ne vous a-t-on point engagé à me tenir ce langage? — A ces mots, je tirai de ma poche l'ordre de V. M. et je le lui mis entre les mains, pour le lire. Après l'avoir lu, il me dit qu'il était humblement touché des bontés de V. M., et qu'il se conformerait entièrement à ses

ordres. Il ajouta que par rapport au serment, il connaissait toute l'importance d'une action de cette nature, qu'il savait qu'il ne pouvait faire aucune restriction mentale, qu'il fallait jurer et promettre selon le sens et l'intention de ceux qui prescrivaient le serment, et l'entendre de la manière qu'ils voulaient qu'il fût entendu. „ Je suis donc résolu, dit-il, à ne jamais le rompre, et à le prononcer distinctement et à haute voix. Mais aussi, je suis dans la ferme confiance, que dans la formule que S. M. me prescrira, il n'y aura rien que de paternel, et qu'il ne me soit possible d'exécuter. Et comme, dans une chose de cette importance, je voudrais n'agir que d'après les réflexions les plus sérieuses, je désirerais que Sa Majesté, avant que de m'envoyer les commissaires, daignât me faire montrer ladite formule et les articles qu'elle contient, afin que je ne fasse rien avec précipitation et qu'après de mures réflexions, et que je puisse me préparer avec d'autant plus de sincérité à promettre et remplir tous ces articles. „

Afin donc que je puisse aussi à cet égard remplir mes fonctions auprès du prince

royal, et l'affermir de plus en plus dans ses desseins, je supplie humblement V. M. de lui envoyer d'avance cette formule et ces articles. Je suis, &c.

Troisième lettre du roi à l'aumônier Müller à Custrin.

RÉVÉREND, AMÉ ET FÉAL,

J'AI reçu votre dernière lettre, et je vous fais savoir en réponse, que si vous trouvez que vous soyez encore nécessaire à Custrin, et que vous ayez espérance de gagner de plus en plus le prince royal, et de lui ôter de l'esprit ses erreurs grossières, vous pouvez y rester plus long-temps, pour travailler à sa conversion. Mais si vous voyez que vous n'ayez plus rien à faire, vous reviendrez à Berlin. Cependant je vous ordonne encore une fois, et vous charge, sur votre conscience, d'employer tous les moyens humains, pour retirer le prince royal de l'erreur grossière du particularisme, et faire ensorte qu'il ne croie pas que tout le bien et le mal qui arrivent dans le monde, dépendent

d'une fatalité particulière, à laquelle nul homme ne saurait échapper. Il faut que vous lui réfutiez clairement cette erreur dangereuse, et qu'à cet effet vous parcouriez avec lui la Bible, afin de lui prouver que l'homme n'est pas une pure statue, et que Dieu offre sa grâce à tous, mais que les méchans qui refusent de la recevoir se plongent eux-mêmes dans le malheur. Je vous ordonne, avec le secours de Dieu, de n'épargner ni soins, ni peines, pour réussir dans cette bonne oeuvre. Je suis votre affectionné roi.

Wüsterhausen, le 12 nov. 1730.

FRÉD. GUILLAUME.

Cinquième rapport de l'aumônier Müller au roi.

Le 14 nov. 1730.

L'ORDRE gracieux de V. M. du 12 Nov. ne m'est parvenu que par la poste de ce jour. Pour y répondre, je donne humblement avis à V. M. que j'ai encore espérance de gagner davantage l'esprit du prince royal, par la parole de Dieu, et que je n'épargne

aucune peine pour le tirer entièrement de l'erreur du particularisme, et lui montrer clairement et d'une manière convaincante, dans la sainte Ecriture, la doctrine de la grâce générale, celle de la vocation générale du St. Esprit, et autres vérités qui y ont rapport; et à cet effet, le prince royal parcourt lui-même, et lit la Bible. Nous continuons tous les jours ce travail, et je pense que si je reste encore ici jusqu'à la poste de samedi prochain, j'aurai fait, avec la grâce et l'assistance divine, tout ce qu'il est possible de faire pour la conviction du prince. Si donc il ne me reste plus rien à faire, V. M. voudra bien permettre que je parte samedi prochain pour Berlin, où j'exposerai très-humblement à V. M. tous les détails de ce que j'ai opéré avec le prince royal, et des progrès que j'ai faits sur son esprit.

Quatrième lettre du roi à l'aumônier Müller.

RÉVÉREND, AMÉ ET FÉAL,

J'AI reçu votre rapport du 14, et je suis charmé que vous continuiez à tirer mon

fils de l'erreur du particularisme, et à le convaincre, par la parole de Dieu, de la grâce générale de Dieu en Jésus-Christ, désirant que le Tout-puissant fasse fructifier vos instructions. Dès que vous jugerez l'avoir assez affermi dans ces sentimens, vous partirez de Custrin, et vous vous rendrez ici en droiture, parce que je veux m'entretenir de bouche avec vous sur toutes ces choses. Je suis, &c.

Wüsterhausen, le 17 nov. 1730.

N°. II.

Lettre du roi de Suède à Frédéric-Guillaume I, pour demander la grâce du prince royal de Prusse.

MONSIEUR MON FRÈRE,

AYANT appris que le prince royal a eu le malheur de déplaire à Votre Majesté, et de s'attirer sa disgrâce, je ne saurais m'empêcher de lui en marquer ma profonde douleur. Je me fais la plus triste image de la situation où elle se trouve en qualité de

roi

roi et de père, et je compâtis avec tous les sentimens que les liens du sang m'inspirent sur un événement si inopiné. Mais ces mêmes sentimens me persuadent aussi que V. M. voudra bien me permettre de lui faire remarquer, qu'ayant à choisir entre les grandes obligations de roi et de père, elle trouve en même-temps l'occasion la plus éclatante et la plus belle, de se déterminer, pourvu qu'elle daigne écouter sa gloire et son coeur. Sa famille royale, ses peuples, les protestans et toute l'Europe l'attendent de sa bonté naturelle, et l'en conjurent; et l'amitié tendre et sincère que je lui porte et à toute sa maison me le fait souhaiter ardemment. Je suis,

DE VOTRE MAJESTÉ,

le bien bon frère et voisin

FRÉDÉRIC.

Stockholm,
ce 25 d'août 1730.

N° III.

(*) *Lettre d'un chevalier de l'ordre de Bayard.*

Fait en la cité de Berlin, l'an de grâce 1745, le 3 de décembre.

A très-haut et très-puissant, très-preux et très-hardi chevalier le Chaste, grand-maître de très-noble et très-illustre ordre des chevaliers Bayard, sans peur et sans reproche, liesse, contentement et salut!

Ce fut en la bonne ville de Crossen que nous reçûmes votre très-chère missive, et à icelle adjointes de très-belles et magnifiques pancartes, par lesquelles nous constituez et proclamez chevalier bachelier de vos ordres. Ce qui grand heur, honneur et liesse nous fait.

Mais d'autant qu'en icelui temps, nous étions gissant en notre lit, assaillis par une maladie fort périlleuse, et certes moult incommode, qu'on appelle petite vérole, (dont

(*) Cette lettre est tirée des Mémoires de la Motte Fouqué.

Dieu veuille préserver votre personne, et de tout mal qui peut avoir icelle dénomination) or donc à ces causes, avons remis jusqu'à la fin de notre pérégrination et arrivement en la cité de Berlin, à répondre à votre courtoisie et gentillesse.

Maintenant donc, que nous nous trouvons parfaitement restitués en notre première santé, ni plus, ni moins que si n'eussions point été alités, nous ne pouvons obmettre de vous remercier de votre dite courtoisie et bénévolence, vous promettant et donnant notre parole, que nous nous efforcerons de tout notre pouvoir, à nous montrer un bon, féal et loyal chevalier, en protégeant les gentilles et honnêtes dames de nos respectables ordres, et en menant les bandes de notre cher et bien-aimé frère le Constant à travers les arquebusades et canonades, sans crainte d'être occis ou atteints par aucun coup ou meurtrissure quelconque.

Sur quoi nous prions Dieu, très-cher compagnon, qu'il vous ait en sa bonne et digne garde.

Le Gaillard, chevalier bachelier.

LETTRE V.

De la jeunesse de Frédéric. De ses goûts particuliers.

FRÉDÉRIC, dans sa jeunesse, était d'une constitution faible et délicate, et il croyait lui-même qu'il ne vivrait pas long-temps. Des déréglemens secrets, auxquels il se livra sans modération dans son printemps, ne contribuèrent pas peu, sans doute, à affaiblir sa santé, et à arrêter le cours du développement physique. Son tempérament le portait avec violence aux plaisirs de l'amour. La contrainte où le tenait le chaste et dévot Frédéric-Guillaume, fut une digue qui détourna le torrent, mais qui loin de l'arrêter, ou de le contenir, ne le rendit que plus violent encore, par les obstacles qu'elle lui opposa. Forcé de cacher ses plaisirs, il se tourna vers des objets peu dignes de les partager; les suites en furent amères, et de là, sans doute, son mépris pour les

femmes ; parce qu'il ne connut point le bonheur d'être aimé d'une femme honnête et sensible, parce que celles auxquelles il se livra, manquant d'éducation et de délicatesse, ne lui firent éprouver que les plaisirs des sens, que le dégoût et les regrets suivent toujours, lorsque la raison et l'amour-propre en dédaignent les objets après la jouissance.

Il est très-vraisemblable que Frédéric, en montant sur le trône, fit la ferme résolution de renoncer pour toujours aux femmes; et il a tenu parole, à peu de chose près. Charles XII, dont la gloire était récente, lui servit en cela de modèle. Mais il est faux, comme on l'a dit dans la *Vie de Frédéric* (*) d'après des bruits publics, et quelques mémoires imprimés, que des obstacles physiques l'eussent mis hors d'état de goûter encore les plaisirs de l'amour. M. Zimmermann, médecin du roi d'Angleterre à Hanovre, que Frédéric appela auprès de lui sur les derniers mois de sa vie, assure positivement le contraire, et plusieurs personnes, qui ont vécu autour de lui, pensent de même.

(*) T. I. page 15.

Voltaire, ou celui qui a publié des mémoires pour servir à la vie de Voltaire, a voulu flétrir la mémoire de Frédéric par l'imputation d'un vice odieux, réprouvé par la nature : mais sur quelle preuve put-on jamais fonder ce reproche ? Les vers insultans que le duc de C*** fit faire contre ce prince, pour répondre aux vers insultans que Frédéric avait faits contre la cour de France, ne prouvent que beaucoup d'aigreur et d'animosité de part et d'autre. Il était naturel qu'un jeune héros, vainqueur de ses ennemis et de ses passions, et qui inspirait à toutes les puissances de l'Europe autant de crainte que de jalousie, fût exposé à des calomnies de cette espèce. Je ne réveillerais point ici cette imputation odieuse, si elle ne se trouvait que dans cette satyre posthume de Voltaire, parce qu'une satyre ne prouve rien ; mais un allemand, sujet de Frédéric II, et aussi respectable par son état que par ses connaissances étendues, n'a pas hésité de la consigner dans des mémoires qu'il vient de publier sur la vie et le caractère de ce prince. Il me semble qu'il est honteux d'avancer, ce qu'il serait honteux de

prouver. Jamais les domestiques de Frédéric n'eurent part au gouvernement, jamais ils ne furent enrichis des dépouilles du peuple, jamais ils n'insulterent à la misère publique par un luxe scandaleux, ou un orgueil insultant; pourquoi donc jeter, de gaieté de coeur, cette tache infamante sur la mémoire d'un prince qui fut, à tant d'égards, le modèle des souverains, et qui réjouit si souvent le coeur de ses sujets par des bienfaits paternels? Si la chose est vraie, que les vertus de Frédéric nous la fassent oublier, et jetons un manteau sur la faiblesse d'un bon père.

On objecterait en vain l'obligation d'être fidelle à la vérité historique. De telles vérités, quand elles pourraient être constatées, ne sont du ressort de l'histoire, que lorsqu'il s'agit de peindre des tyrans, et de montrer que leurs crimes furent les suites de leurs vices. Mais lorsqu'une vie entière fut remplie par des vertus extraordinaires, qui firent la gloire d'une nation et l'admiration de l'univers, ces reproches, qui ne peuvent être fondés que sur des soupçons, ne doivent plus trouver aucune croyance.

Frédéric aima toute sa vie les plaisirs de

la table, et il commença, dans sa retraite de Rheinsberg, à s'y livrer avec moins de réserve que sous les yeux de son père. Les repas étaient longs ; la joyeuse compagnie perdait quelquefois de vue les principes de la modération philosophique, et Bacchus l'emportait sur Zénon. C'est, sans doute, aux suites de ces orgies qu'il faut attribuer l'anecdote suivante.

Lorsque Frédéric fut mis à la tête du régiment d'infanterie de Neu-Rupin, l'aumônier de ce régiment, qui avait coutume de dîner tous les jours chez le chef auquel le prince royal avait succédé, se présenta quelquefois à l'heure du repas. Frédéric qui, depuis son retour de Custrin, s'était dégoûté de la lecture de la Bible, ne se souciait guère d'un convive qui lui rappelait le dévot convertisseur Müller. Il fit donc éconduire monsieur l'aumônier, et s'égayait souvent à ses dépens en présence des officiers. Le sensible ecclésiastique crut que la gloire du Seigneur était intéressée dans le mépris que l'on faisait de son ministre, et le ministre vengea la gloire du Seigneur, en lançant, dans un de ses sermons, quelques traits piquans contre le prince et les officiers.

Frédéric, voulant punir cette insolence, se rend, pendant la nuit, à la maison du prêtre, avec les jeunes officiers de son régiment; ils cassent les vitres, enfoncent la porte et les fenêtres, entrent tumultueusement dans sa chambre à coucher, et le trouvant au lit avec sa femme qui était enceinte, ils les en tirent de force, puis les chassent jusque dans la cour, où ils les forcent à se réfugier sur un tas de fumier.

L'auteur allemand dont je tire cette anecdote ajoute que Frédéric, dans un âge plus avancé, la racontait souvent à table, et qu'il aimait beaucoup que les convives et même les pages et les laquais éclatassent de rire à son récit.

D'après tout ce que vous avez lu de Frédéric, ne croyez-vous pas, monsieur, qu'on peut révoquer en doute cette dernière assertion. L'espiéglerie du prince n'est que plaisante, quand on ne considère que le prêtre et son insolence; elle paraît une atrocité, quand on se représente la frayeur d'une femme enceinte, arrachée de son lit par cette troupe effrénée, et poussée nue jusque sur le fumier de sa basse-cour. Frédéric peut avoir raconté cette anecdote, comme

une folie de jeunesse, que l'étourderie de cet âge et les vapeurs du vin pouvaient faire excuser, mais il était trop politique pour la donner comme une bonne plaisanterie, en présence de ses officiers, de ses pages et de ses laquais. Aucun prince, sous son règne, ne se serait bien trouvé d'imiter une pareille saillie; et un roi qui trouvait qu'un vieux invalide manquait de respect à la mémoire de son père en racontant qu'il s'était amusé, dans sa jeunesse, à couper la queue à des vaches (*), sentait surement qu'il se serait compromis vis-à-vis de ses domestiques, en voulant les faire rire d'une atrocité de cette nature.

Ce n'est pas la seule violence de cette espèce que Frédéric exerça dans sa jeunesse, contre des prêtres. Un diacre de Nauen et sa femme furent tirés aussi par force de leur lit, par les amis du prince royal, et en sa présence, et chassés nus, jusque dans la rue. Une autre fois, Frédéric passant devant la fenêtre d'un inspecteur ecclésiastique, nommé Salpius, lui jeta sa canne à pomme d'or à travers la vitre, et la renvoya chercher le lendemain. Heureusement l'ecclé-

(*) Vie de Frédéric II. Tome IV. Anecdotes, page 36.

siastique ne fut point blessé. Je rapporte ces traits, parce qu'ils peignent encore mieux les Prussiens que le prince qui osait les traiter ainsi; et que de là, peut-être, et de plusieurs autres traits de cette espèce soufferts sans aucun murmure, vint une partie du mépris qu'il eut dans la suite, à certains égards, pour ses propres sujets. Avouons cependant que d'après des traits comme ceux-là, Frédéric-Guillaume craignait avec assez de fondement que son fils n'eût un mauvais coeur; et admirons Frédéric, s'il fut réellement méchant dans sa jeunesse, d'avoir fait violence à ses inclinations au point de devenir, dans la suite, le souverain du monde qui respecta le plus l'humanité dans ses sujets. Je ne parle point ici de ses soldats.

Voici un trait que vous lirez avec plus de plaisir, sans doute, et qui, s'il ne montre pas grand jugement dans notre jeune héros, prouve du moins que son ame était remplie de la vive passion des choses extraordinaires. Il racontait quelquefois qu'étant à l'armée du prince Eugène avec son père, (il avait plus de vingt ans alors) il forma avec des jeunes gens de son âge, le projet de

s'accoutumer à ne jamais dormir, afin de pouvoir vivre le double des autres hommes. Du café pris en abondance les rendit vainqueurs de Morphée pendant quatre jours et quatre nuits; mais au bout de ce temps, le dieu l'emporta sur les héros, et la crainte de périr dans le combat leur fit céder la victoire.

J'ai dit dans la *Vie de Frédéric* (*) que ce prince, dans sa jeunesse, avait autant de passion pour la chasse que son père; mais il paraît au contraire que jamais il ne trouva de plaisir à cet exercice, et que l'anecdote que j'ai rapportée, sur la foi d'un recueil imprimé à Berlin, est absolument fausse. Elle suppose que Frédéric avait la permission de voyager hors de la ville de Custrin; ce qui est démenti par la seconde lettre du roi à l'aumônier Müller (*). J'aime mieux croire, comme on l'a écrit dans un recueil français qui vient de paraître à Berlin, que le jeune Frédéric ne se prêtait pas plus aux goûts de son père pour la chasse que pour le reste. Frédéric-Guillaume,

(*) Tome. II. p. 165.

(**) Voyez ci-dessus, page 85.

dit-on, voulant lui inspirer du goût pour la chasse, et ne pouvant y réussir, essaya de faire par la honte du ridicule ce qu'il n'avait pu opérer par les paroles et les exemples. Un jour que l'on faisait une grande chasse, on plaça le jeune Frédéric dans l'endroit où devait passer le gibier, et non loin de lui, les chasseurs les plus distingués et les plus railleurs; son père lui avait fait sentir qu'il s'attendait à voir enfin des preuves de son adresse; et que les railleries de la cour seraient la punition inévitable de son indifférence ou de sa mal-adresse. Frédéric est posté, le gibier est annoncé par la voix des chiens, il passe, le prince le regarde avec indifférence, et ne daigne pas seulement lever son fusil pour coucher en joue. Alors les chasseurs font de grands éclats de rire, Frédéric en faisait de plus grands encore, et croit se moquer d'eux avec bien plus de raison.

Le penchant de Frédéric pour la satire se manifestait, dès sa jeunesse, dans ses goûts et ses plaisirs. Lorsqu'il n'était encore que prince royal, il aimait beaucoup les singes, et avait une troupe de ces animaux malicieux, dont les espiégleries le divertissaient.

Il leur avait donné à chacun des titres : l'un était son chancelier, un autre son chambellan, un troisième son conseiller, un autre son contrôleur des finances, &c. ; et il disait que cette cour lui représentait celle de Frédéric I, son grand-père. Un jour que le prince cherchait un de ses conseillers-singes, il ouvre la porte de l'antichambre en disant : *Monsieur le conseiller, monsieur le conseiller, où êtes-vous donc ?* Par hasard, un conseiller de son père, qui attendait audience, se trouva dans l'antichambre ; à ces mots du prince royal, il croit qu'on l'appelle et s'avance, en faisant une profonde révérence. Le prince, voyant sa méprise, se mit à rire et lui dit : *Ce n'est pas vous que j'appelais, c'est mon singe ; mais entrez toujours, c'est la même chose.*

Au goût des singes succéda celui des chiens lévriers, que Frédéric conserva le reste de sa vie. Il avait continuellement autour de lui trois ou quatre de ces animaux. L'un était son favori, et les autres servaient à divertir le premier, et à lui tenir compagnie. Le favori était toujours à côté du roi, sur un fauteuil garni exprès de deux coussins ; les autres sur un canapé qu'ils pouvaient à leur gré gratter,

déchirer ou salir de quelqu'autre manière. Et lorsque, sur la fin de sa vie, il se faisait mener sur la terrasse pour se récréer à la chaleur du soleil, on y portait aussi le fauteuil du favori, que l'on plaçait à côté du sien. Pendant le repas, Frédéric prenait avec ses doigts de la viande de son assiette, la mettait sur la nappe, pour la laisser refroidir, et la donnait ensuite au favori, qui ne recevait ordinairement sa nourriture que de sa main royale.

Le soir, la cour quadrupède du favori était congédiée. Alors il restait seul avec son maître, et jouissait de l'honneur de coucher dans son lit. A son réveil, les courtisans revenaient le flatter et le divertir dans les bras du héros, qui s'amusait pendant quelque temps de leurs jeux, et se mettait souvent de la partie. Frédéric avait autant de soin de tout ce qui regardait ses chiens, que de l'administration de ses finances, et jamais homme de lettres ni philosophe admis à sa familiarité ou à ses soupers, ne fut si chéri de lui que *Biche* ou *Alcmène*. Un domestique était chargé du soin de ces animaux ; il n'avait point d'autre occupation ; mais malheur à lui, s'il marchait par hasard sur la

patte de quelqu'un d'eux ! la colère du roi était une suite inévitable de cette faute.

Biche est célèbre dans l'histoire par la bataille de Soor (*), où elle fut prise par les Autrichiens, avec les bagages du roi ; Alcmène l'est bien plus encore par l'attachement inconcevable que Frédéric eut pour elle, par la douleur qu'il éprouva de sa perte, et par les circonstances de sa mort et de sa sépulture.

Frédéric était en Silésie lorsque sa chère Alcmène tomba malade. Aussitôt un courrier part pour aller informer le roi de ce triste événement. Frédéric ordonne qu'on en ait le plus grand soin, il prescrit lui-même les remèdes et la diète, et chaque jour un nouveau courrier vient lui apporter le bulletin exact et circonstancié de la maladie. Alcmène meurt ; la fatale nouvelle vole en Silésie, et le courrier l'annonce en tremblant au héros. Frédéric s'afflige, se met en colère contre ses gens, les accuse de négligence ; enfin il ordonne que les déplorables restes de l'infortunée Alcmène soient mis dans un cercueil, transportés au château de Sans-souci, et déposés dans sa bibliothèque, pour

(*) V. Vie de Frédéric, T. IV. Anecdotes, pages 67 et 68.

y être gardés jusqu'à son retour. On obéit. Frédéric, en arrivant, n'eut rien de plus pressé que de faire ouvrir le cercueil. A cette vue, il laisse un libre cours à sa douleur, et des larmes coulent de ses yeux. L'odeur cadavereuse qui exhale des restes corrompus d'Alcmène ne l'empêche point d'en repaître sa vue, d'envoyer chercher un chirurgien, et d'en faire ouvrir le corps, pour découvrir les causes de cette mort. Après l'opération, il s'arrache à regret à ce triste spectacle, que l'infection rendait insupportable. Enfin, il fait fermer le cercueil, et on le descend, par son ordre, dans un caveau qu'il avait destiné à sa propre sépulture; puis il s'enferme, pour se livrer à sa douleur, et ne veut voir personne de toute la journée. Assurément, depuis le cheval de Caligula, jamais animal ne reçut de si grands honneurs. On prétend que Frédéric ordonna, dans son testament, que son corps fût mis dans le caveau où repose Alcmène. Je ne prétends pas vous l'assurer; mais la chose est assez probable, puisque c'était son dessein en le faisant construire; et il est assez probable aussi que son successeur ait

voulu lui épargner cette singularité aux yeux de la postérité.

Les situations critiques où se trouva si souvent Frédéric ne le détournaient point de ses soins et de ses attentions pour ses chiens. Voici une anecdote qui le prouve. Au commencement de l'année 1761, Frédéric étant en quartier d'hiver à Leipzig, dans une situation qui devait lui donner de grandes inquiétudes, s'abstenait de souper pour rétablir sa santé dérangée; et le marquis d'Argens venait passer la soirée avec lui. Un soir ce dernier entrant, à son ordinaire, trouve le roi assis sur le plancher, une baguette à la main, occupé à mettre l'ordre parmi ses chiens qui mangeaient devant lui un plat de fricassée, et ayant soin que les meilleurs morceaux tombassent en partage au favori. Grand-Dieu! s'écria le marquis en reculant deux pas, et en joignant les mains d'étonnement, que diraient les cinq grands potentats de l'Europe, conjurés contre le marquis de Brandebourg, s'ils voyaient à quoi il s'occupe maintenant? Ils se le figurent, sans doute, formant le plan d'une nouvelle campagne, rassemblant de l'argent, remplissant des magasins, machinant des intrigues et des

négociations ; et au lieu de cela, il donne tranquillement à manger à ses chiens, assis par terre au milieu d'eux.

Tous les chiens qui mouraient en faveur étaient enterrés dans une place de Sans-souci, destinée à cet usage ; et une tombe qui offrait le nom du défunt sollicitait l'attention et les regrets du passant. Je ne sais quel auteur sentimental allemand demanda un jour à Frédéric la permission de faire enterrer sa femme dans son jardin, afin d'avoir toujours sous les yeux un aliment à sa douloureuse mélancolie ; il répondit : *Pourquoi pas ? j'y enterre bien mes chiens.*

Malgré ce tendre attachement de Frédéric pour les chiens, il ne respecta pas toujours dans ses sujets les objets d'une passion si chère à son coeur. Les allemands prennent contre la rage des chiens des précautions qui vont quelquefois jusqu'à la puérilité ; et il y a des états, où l'on a tenté de détruire entièrement l'espèce de ces intéressans et fidelles animaux, pour éviter des malheurs qui n'exigeraient qu'une police bien entendue. Le bruit courut un jour à Potsdam que l'on avait aperçu dans les environs un chien que l'on croyait enragé. Aussitôt le roi

ordonne à ses chasseurs d'aller dans toutes les rues de la ville, armés de fusils, et de tuer sans miséricorde tous les chiens qu'ils rencontreraient. Plusieurs maîtres virent expirer ces serviteurs fidelles sur le seuil de la porte dont la garde leur avait été confiée, et quelques-uns faillirent à être blessés du coup qui les avait frappés. Ce massacre arriva sous le règne de la favorite Alcmène, et les caresses de cette moderne Esther ne purent obtenir la grâce de son espèce infortunée, ni faire punir le cruel Aman, instigateur de cette Saint Barthélemi canine.

Outre les chiens qui jouissaient des grandes et des petites entrées, Frédéric avait à Potsdam, et auprès de Berlin, deux séminaires de ces animaux, où l'on élevait quarante, cinquante et jusqu'à quatre-vingts lévriers. Deux chasseurs étaient chargés de la direction et des soins de cet établissement, et un d'eux faisait l'office de médecin. C'est de ces dépôts que l'on tirait ceux qui devaient briller à la cour.

Un autre goût que Frédéric conserva jusqu'au tombeau, c'est celui des bijoux et des tabatières précieuses. On estimait cinq millions d'écus ceux qu'il avait dans son

cabinet. Avec un accoutrement cynique et mal-propre, et même lorsqu'il était malade, il portait cependant aux doigts des bagues de grand prix; et souvent, après dîner, il s'amusait à considérer avec complaisance la collection de riches tabatières qu'il conservait dans des tiroirs.

Un jour qu'il se délectait à considérer ce brillant trésor qu'il avait étalé sous ses yeux, il appella un de ses pages pour lui donner quelqu'ordre. Le jeune homme, qui n'était que depuis quelque temps à son service, fut frappé de l'éclat de ces bijoux, au point que le roi s'en aperçut. Pourrais-je bien te confier toutes ces boîtes, lui dit-il? Oh! non, Sire, répondit le page; je n'en détournerais sûrement pas une, mais on pourrait m'en voler, et je serais dans des inquiétudes continuelles. Je prie instamment V. M. de détourner de moi cette faveur. La franchise de cette réponse plut beaucoup au roi, et il lui donna une tabatière d'or.

Mais les vrais plaisirs de Frédéric étaient les occupations continuelles du gouvernement de ses états, et le soin de la prospérité de ses sujets. Vous en trouverez les détails dans les lettres suivantes.

LETTRE VI.

Idée de la constitution prussienne. Frédéric pouvait-il donner à ses états une constitution plus libre? Ses vues à cet égard. Il avait une connaissance exacte de toutes ses provinces, et donnait des instructions détaillées à ceux qu'il nommait aux grandes places.

Le gouvernement des états prussiens dépend absolument de la volonté du roi. Il n'existe aucun corps intermédiaire qui borne l'autorité du monarque, aucun corps qui ait le droit réel de faire des représentations, aucun tribunal dont il ne puisse casser les sentences, s'il le juge à propos. Les seules lois fondamentales et constitutives de la monarchie prussienne, sont celles qui l'attachent encore au corps germanique. La seule loi que l'on peut regarder comme générale dans

cette monarchie, c'est l'indivisibilité des états, et la succession héréditaire selon l'ordre de primogéniture. Cette loi a été confirmée par des traités de famille en 1587, 1599 et 1603. Il y a des états dans quelques provinces, mais ils influent peu sur le gouvernement, et ne s'occupent guères que du payement de leurs anciennes dettes.

Toutes les autres lois peuvent être renversées, détruites et changées par le souverain seul, ou par ceux qu'il lui plaît de commettre à cet effet. Un état de cette nature, s'il a des possessions étendues et arrondies, défendues de tous côtés par des bornes naturelles, si ses terres sont fécondes, son agriculture florissante, son commerce solide, sa population suffisante; un tel état se soutiendra long-temps par sa propre masse, et les vices intérieurs causés par la faiblesse, la négligence ou l'incapacité du chef, pourront exténuer pendant long-temps quelques parties du corps politique, avant que le dépérissement devienne général et sensible au dehors.

Mais si cet état a des provinces dispersées, coupées par des possessions étrangères, séparées par de longs espaces; si des bornes

naturelles ne le défendent point contre des voisins puissans; si sa population est médiocre, son agriculture naissante, son commerce borné, son sort dépend alors uniquement de l'habileté de son chef, et sa situation le met dans la nécessité d'être gouverné par des grands hommes, ou de se précipiter vers la dépendance et la ruine.

C'est peut-être à des circonstances de cette nature, que les états prussiens doivent l'avantage d'avoir été gouvernés par une suite peu interrompue de grands princes qui tous ont senti leurs vrais besoins, et travaillé avec autant d'ardeur que de courage à les leur procurer. Ces princes sont d'autant plus admirables, d'autant plus dignes de louanges, que rien n'est plus difficile, sans doute, que de bien gouverner un état dont l'existence dépend d'un excellent gouvernement, et de disposer et conduire seul toutes les roues d'une machine si compliquée.

Un roi tel que Frédéric II, ami zélé de la philosophie, réfutant Machiavel, embrassant les statues des Trajans et des Antonins, et implorant le génie qui les enflammait de l'amour de l'humanité, devait faire espérer à son peuple, plongé sous le joug du gou-

vernement absolu, un régime plus conforme à cette liberté inaliénable que l'homme reçoit de Dieu, et que nul de ses semblables n'a droit de lui ravir. Assurément Frédéric, idolâtre de la gloire, n'aurait pas manqué ce moyen si sublime et si rare d'en acquérir, s'il eût cru pouvoir le saisir sans danger. *Rien de meilleur*, dit-il dans quelqu'endroit de ses ouvrages, *que le gouvernement arbitraire, mais sous des princes justes, humains et vertueux.* Mais Frédéric était trop éclairé pour ne pas sentir que c'est folie de compter sur une suite non interrompue de princes justes, humains et vertueux; et l'histoire lui avait montré assez fréquemment des états brillans élevés par la liberté, et détruits par les extravagances du despotisme.

Après un règne tel que celui de Frédéric-Guillaume, avec des états qui, par leur nature exigeaient une activité dont rien ne pût retarder les effets, était-il possible de donner aux prussiens cette forme de gouvernement qui balance les pouvoirs et les droits, et rappelle les sociétés politiques aux principes sacrés de leur établissement? Un pouvoir sans bornes, exercé despotiquement pendant une longue suite d'années, change le caractère

d'une nation, énerve les ames, rend les esprits craintifs et bas. Dans de telles circonstances, comment une nation peut-elle devenir tout d'un coup dépositaire d'une partie du pouvoir ? Le peuple Romain avili sous le despotisme des Césars, dédaigne la liberté que lui offre Trajan ; il n'aurait su comment en jouir. Avouons-le, s'il faut de grandes qualités dans un prince absolu, pour ne pas abuser du pouvoir, il en faut peut-être de plus grandes encore dans une nation pour ne pas abuser de la liberté.

En général, l'allemand naturellement tranquille et réfléchi, ami du travail et de l'ordre, est le peuple de l'Europe le plus propre peut-être à disposer sagement de la portion convenable de liberté qui lui serait laissée ; mais aussi, par une suite de ce caractère doux et tranquille, il est celui de tous les peuples qui s'accoutume le plus aisément au joug, et qui connaît le moins la résistance et les murmures.

Cet esprit public qui vivifie les nations, avait été presqu'éteint sous les deux derniers prédécesseurs de Frédéric. Un corps intermédiaire, dépositaire et défenseur des lois, aurait vacillé sous le fardeau, faute de sentir

la noblesse et l'importance de ses fonctions. Il ne restait donc à un prince vraiment philosophe qu'à maintenir le pouvoir absolu, en travaillant à ranimer l'esprit national véritablement digne de le modérer un jour, et c'est ce qu'a fait Frédéric.

Je ne prétends justifier ici ni les sentences que Frédéric a prononcées de sa propre autorité, ni les humiliations qu'il fit éprouver quelquefois à ses colléges et à ses tribunaux. Les passions humaines jettent des taches sur la conduite des plus grands hommes; je ne considère que les desseins et l'ensemble.

En veillant sans cesse sur les opérations des ministres et des colléges, il se déclarait ouvertement le protecteur de la justice et de l'équité ; il voulait accoutumer, d'un côté les gens en place à la respecter, de l'autre les sujets à en goûter les fruits, à en sentir les avantages ; il réveillait dans leurs coeurs le noble sentiment de la dignité de l'homme, il travaillait à créer un esprit national, fondé sur les idées éternelles de la justice.

Frédéric a réussi certainement à l'égard de ses sujets. Dans des gouvernemens où il reste encore une ombre de ce qu'on appelle liberté, le peuple a souvent deux tyrans au

lieu d'un, et les efforts de ceux qui feignent de défendre ses droits, ne servent quelquefois qu'à le convaincre de l'impossibilité de les recouvrer jamais. En Prusse, le peuple a pris sous le gouvernement de Frédéric un vif sentiment de la justice et de l'équité, une noble conscience de la dignité d'homme, l'horreur du despotisme ministériel, le plus dur et le plus avilissant de tous; l'amour d'un gouvernement sans cesse occupé à défendre et protéger ses droits ; en un mot on vit sous Frédéric ce qu'on ne vit peut-être jamais ailleurs, la vertu et la dignité du citoyen, sous un gouvernement absolu.

Un autre moyen que Frédéric employa avec succès pour créer dans son peuple un esprit national, conforme à la dignité de l'homme, c'est cette tolérance de toutes les religions, qu'il travailla pendant tout son règne à établir par ses lois, et à inspirer par son exemple ; c'est surtout cette liberté de tout écrire, seul moyen de développer le génie d'une nation, et de rendre tous ses membres propres à contribuer à son bonheur et à sa gloire; seul moyen de tirer un peuple de cet état de vileté et de bassesse où quelques gouvernemens sont parvenus

à plonger des nations entières. Si Frédéric avait eu dessein de river pour toujours les fers du despotisme, il se serait bien gardé de déchirer lui-même le voile de l'ignorance et de la superstition qui abrutit l'espèce humaine. Mais il connaissait trop bien ses intérêts et ceux de ses successeurs. Il semble avoir dit à ces derniers. „ Je n'ai pu „ donner une constitution fixe à mes états, „ parceque le temps n'en était pas encore „ venu; je n'ai pu rendre la liberté à mon „ peuple, parceque le despotisme l'avait „ affaibli, au point de ne pouvoir la sup- „ porter, parce que la position de mes états, „ et l'étendue de mes projets exigeaient un „ principe unique d'opérations, où l'effet „ suivît le dessein avec autant de rapidité „ que la foudre l'éclair. Mais j'ai préparé „ tous les moyens de cet établissement, le „ plus noble et le plus glorieux de tous. J'ai „ ajouté aux possessions de nos ancêtres „ une vaste province qui donne à nos états „ plus de solidité et de consistance, j'ai „ élevé ma nation, de l'état de faiblesse et „ d'enfance à un état de force et d'énergie „ qui la rend aussi propre à se conduire „ au dedans qu'à se défendre au dehors. Je

„ n'avais reçu que des esclaves, et je vous „ ai transmis des hommes. Ne corrompez „ point ce trésor inestimable, le plus pré- „ cieux que puissent jamais posséder des „ souverains ; ne le livrez point aux capri- „ ces du hasard, ne l'exposez point aux „ fureurs du despotisme qui aime à élever „ sa tête au-dessus des états affermis, et „ qui finit par être précipité sous leurs „ ruines. J'ai posé les fondemens, élevez „ l'édifice.

Voyons maintenant comment Frédéric est parvenu à diriger lui seul tous les ressorts de l'administration, et cherchons ses principes dans la suite de ses actions.

Dès que Frédéric est monté sur le trône, on remarque en lui une prudence consommée. L'éclat du sceptre ne l'éblouit point, l'ivresse du pouvoir ne le précipite point dans des changemens inconsidérés ; une seule roue dérangée mal-à-propos peut détraquer toute la machine, il veut connaître avant que d'agir. On dirait un sage qui, après avoir vieilli dans les travaux des gouvernemens, se trouve tout-à-coup transporté sur un nouveau trône, et veut exécuter un plan tracé dans l'école de l'expérience.

Jusqu'après la guerre de sept ans, les choses restent à peu-près sur l'ancien pied, et Frédéric emploie les loisirs que lui laissent la paix et les affaires du dehors, à prendre une connaissance exacte et détaillée de toutes les provinces de ses états.

La population est le principal instrument de toutes les opérations d'un gouvernement; c'est par une connaissance exacte du nombre de ses sujets qu'un souverain peut comparer ses opérations avec ses forces, sentir à quel point et de quelle manière il doit encourager la propagation de l'espèce ou attirer des colons étrangers; c'est par cette connaissance qu'il peut découvrir les ressources de ses états pour l'agriculture, pour le commerce, pour les forces militaires, pour les finances, pour l'industrie; c'est par elle qu'il peut comparer les différens ordres de son peuple, afin d'établir entre eux une juste balance et une proportion exacte. C'est aussi par là que Frédéric commence.

Le grand électeur, sur les dernières années de sa vie, avait fait faire et imprimer des listes de toutes les naissances, mariages et morts de la Marche électorale. Ses tables furent continuées pendant le règne du roi

Frédéric I; et Frédéric-Guillaume I étendit cet usage à toutes les provinces de ses états. Il cessa cependant depuis 1734, et Frédéric II, en montant sur le trône, ne savait qu'à peu près le nombre des sujets qui vivaient sous ses lois. En 1747, c'est-à-dire après la paix de Dresde, il fit reprendre le cours de ces listes, et les étudia avec soin. Il s'aperçut qu'elles manquaient d'ordre et d'exactitude, et il ordonna, en 1753, que dans toutes les provinces de ses états, ces listes fussent finies avant le premier dimanche de l'Avent, et se trouvassent à Berlin au milieu du mois de Décembre, afin que de toutes ces listes particulières on formât un tableau général qui lui fût présenté au commencement de chaque année.

Les embarras et les désastres de la guerre de sept ans firent perdre ces listes de vue, mais on en reprit le cours aussitôt après le rétablissement de la paix, et il travailla peu à peu à leur donner ce degré de perfection auquel il aspirait dans toutes ses opérations.

En 1763, il avait ordonné que l'on fît deux tables générales dont l'une lui serait envoyée par le département des affaires ecclésiastiques,

ecclésiastiques, et l'autre par le directoire général des finances, des guerres et des domaines. Il comparait ces deux tables, et par ce moyen il s'assurait de l'exactitude de ceux qui étaient chargés de les composer. Si dans ces comparaisons, il trouvait quelque différence, il ne manquait pas de faire de vifs reproches à ceux que leur négligence ou de faux principes dans leurs opérations avaient conduits dans des erreurs, et on s'empressait de faire mieux.

Sur la fin de sa vie, il avait encore tant de plaisir à voir ces listes, qu'il attendait avec la plus grande impatience le moment où il devait les recevoir. Il éprouvait une grande joie lorsque le nombre des naissances surpassait considérablement celui des morts, et s'il arrivait le contraire dans quelques provinces, il s'informait avec soin des causes de cette diminution, et faisait aussitôt les dispositions nécessaires pour y remédier.

A ces listes se joignaient des dénombremens exacts des sujets, et des tables historiques de toutes les provinces. Frédéric-Guillaume I avait ordonné en 1733 de faire tous les trois ans ces dénombremens, Frédéric II les fit faire tous les ans. Le grand directoire envoyait

chaque année une table générale de la population de toutes les provinces, à l'exception de celle de la Silésie qui était envoyée par le ministre particulier préposé au gouvernement de cette province.

Les tables historiques se faisaient dans chaque ville, dans chaque cercle, dans chaque province. Tout ce qui concernait les possessions et l'industrie des hommes y était marqué. Le nombre des maisons des particuliers, des édifices publics, la qualité et la quantité des récoltes, l'état des semailles, du bétail, des fabriques, des manufactures, du commerce, des métiers ; en un mot, tous les objets de l'économie rurale et politique y étaient présentés avec leur accroissement ou leur décadence, et le résultat était mis sous les yeux du roi, par des tables générales.

Des tables de la même espèce lui offraient tous les ans le tableau de tous les revenus et dépenses de chaque province, de l'état de l'armée, du nombre des procès jugés dans chaque tribunal, de ceux qui restaient pendans, du commerce maritime, des mines et de tous les autres objets d'administration.

Pour les provinces qui avaient souffert des ravages de la guerre de sept ans, on était

obligé de joindre au tableau de chaque année celui de 1756, et la comparaison de l'un et de l'autre; afin qu'il pût voir, d'un coup-d'oeil, l'effet de ses soins pour réparer les maux.

C'est ainsi que Frédéric prenait, chaque année, une connaissance détaillée de l'état de ses provinces; et ces tables, qu'il gardait toujours sous ses yeux, étaient des règles qui le dirigeaient d'une manière aussi simple que sure dans toutes les nouvelles opérations de l'administration. Dites-moi, monsieur, s'il y eut jamais un roi comparable à Frédéric dans cette partie, et si ces exploits militaires que l'on a tant vantés ne le cèdent pas à ces travaux assidus, opérés dans le silence, qui sont si rarement récompensés par une gloire brillante, et qui plus que tous les autres mériteraient de l'être?

Cependant Frédéric, malgré tous ses soins, fut aussi trompé dans cette partie, comme dans plusieurs autres. Par exemple, ces tables devaient indiquer le nombre des métiers occupés dans chaque espèce de fabrique; mais on savait le plaisir qu'éprouvait le roi lorsque ce nombre était augmenté, et combien il était sensible à la diminution, et on lui

dérobait souvent la connaissance de cette diminution. Lorsqu'on faisait la visite annuelle des ateliers, pour compter les ouvriers et les métiers, afin de les coucher sur les listes, on avait soin auparavant de dresser les métiers vacans, et des ouvriers postiches, payés pour deux heures seulement, figuraient aux yeux des visiteurs. Des erreurs de cette espèce devaient en entraîner d'autres dans les opérations de Frédéric; et de là un grand nombre de fautes que l'on a rejetées sur ce prince, et dont la cause devait se chercher dans ses préposés. Il lui manquait des gens de confiance.

Frédéric crut pendant long-temps qu'il était nécessaire de dérober à la connaissance du public l'état de ses provinces, de ses moyens et de ses ressources. Pendant une partie de son règne, on n'osait pas mettre dans les gazettes de Berlin le résultat des listes des naissances et des morts de la Marche de Brandebourg; lorsqu'il eut conquis une partie de la Silésie, il défendit de vendre les meilleures cartes particulières de cette province, et ne leva cette défense, en 1750, qu'à condition que ces cartes resteraient telles qu'elles étaient, et qu'on ne les corrigerait

point sur les lieux. L'académie des sciences de Berlin lui ayant présenté le dessin d'une carte exacte de la Marche de Brandebourg qu'elle voulait faire imprimer, il désaprouva ce projet, et en défendit l'exécution. Dans la suite, il se relâcha de cette sévérité. M. de Herzberg sentit qu'une administration telle que celle de Frédéric n'avait pas besoin d'être cachée sous le voile du mystère. Elle fait le plus grand honneur à la Prusse, et il n'est guère à craindre que d'autres souverains se livrent aux travaux continuels qu'elle exige. D'après ce principe, il lut dans les assemblées publiques de l'académie, et fit imprimer des discours, où il rendait compte des opérations annuelles du gouvernement. Sans cette entreprise généreuse et patriotique, nous ignorerions peut-être la plus belle partie de la vie de ce grand roi, celle qu'il consacra au bonheur de ses sujets, et les matériaux précieux que nous offrent ces mémoires font regretter qu'ils n'aient pas été commencés plutôt.

En 1779, le célèbre géographe Busching avait aussi risqué d'envoyer au roi les *considérations et observations politiques* qu'il a publiées en allemand sur les états prussiens, et au grand étonnement de l'auteur qui craignait

quelque reproche, l'ouvrage fut reçu avec satisfaction, et encouragé par les applaudissemens les plus flatteurs. Depuis ce temps-là, on ne trouve plus que Frédéric ait défendu la publicité de ces sortes d'ouvrages. Il ne craignait plus que la connaissance de la modicité de ses ressources diminuât l'idée que l'on avait prise de sa puissance. Il n'y a point de petites ressources maniées par un grand homme; et l'Autriche doit être revenue pour jamais de cet orgueil dédaigneux qui ne compte pour rien les talens et le génie.

Un des grands avantages que Frédéric retirait de la connaissance de toutes les branches de l'administration, c'est qu'il se trouvait en état d'instruire lui-même ceux qu'il préposait à la direction des différentes parties du gouvernement, et de juger sainement de l'exactitude ou des défauts de leurs procédés. Lorsqu'il nommait un ministre d'état, un président de justice ou de quelqu'autre collége, il ne se contentait pas de recevoir en cérémonie ses remercîmens et ses baisemains, et de lui faire un petit compliment d'étiquette. Chaque homme nouvellement nommé à une place importante était appelé chez le roi qui, seul avec lui, lui représentait les devoirs

de la charge dont il était revêtu, l'importance de ses fonctions, la justice, l'exactitude, la prudence qui devaient faire la base de sa conduite. Il lui exposait le fort et le faible de son département, les parties qui exigeaient le plus de vigilance, les cas où il fallait employer la sévérité, ceux qui demandaient de la douceur, de l'indulgence, de la tolérance. Il lui détaillait les abus qui étaient parvenus à sa connaissance, entrait dans le plus grand détail sur les moyens de les détruire ou de les diminuer; et le respect des droits du pauvre, et surtout du laboureur, du fabricant et de l'artisan, formait la base de cette instruction. Frédéric a dit souvent: *S'il s'élève un procès entre moi et un de mes sujets, et que le cas soit douteux, il faut juger contre moi.* Cette parole est une des plus belles qui soient sorties de sa bouche. Ordinairement il faisait écrire en sa présence, aux personnes qu'il instruisait ainsi, le résumé des instructions qu'il leur donnait.

LETTRE VII.

Manière dont les affaires étaient administrées dans les états prussiens. Corruption des secrétaires du cabinet. Réponses dures de Frédéric à ses ministres et à ses colléges. Tournure qu'il fallait prendre pour lui faire goûter des conseils. Astuce des colléges. Anecdotes.

Dans les états prussiens, l'administration des affaires est distribuée en plusieurs branches ou départemens, dont le soin est confié à différens corps ou conseils, que l'on nomme colléges, et à des ministres, généraux ou autres personnes. Ces colléges n'appartiennent point essentiellement à la constitution; tous dépendent du roi, qui peut les casser ou les changer à son gré; ils sont dans le corps politique ce que les bras et les jambes sont dans le corps humain; ils ne peuvent

agir que par la direction et selon l'intention du chef.

Le premier de tous est le conseil d'état, que l'on nomme *la cour*. Il est composé des ministres d'état de tous les départemens. Mais Frédéric n'y parut jamais, et l'expression *le roi étant en son conseil* est inconnue dans les états prussiens. Les délibérations roulent particulièrement sur les affaires qui concernent plusieurs départemens à la fois.

Le ministère du cabinet, ou département des affaires étrangères qu'il ne faut pas confondre avec le cabinet, dont je parlerai plus bas, est chargé proprement du département des affaires étrangères, et de tout ce qui en dépend.

Le département des finances est administré par un collége, que l'on nomme directoire général des finances, guerres et domaines, et communément grand directoire. Ce collége établi en 1723, par le roi Frédéric-Guillaume, prend connaissance de toutes les affaires des finances et domaines dans tous les états prussiens, excepté la Silésie; et tous les colléges inférieurs dans cette partie lui sont subordonnés. Il est divisé en six départemens, dont chacun a un ministre

d'état pour vice-président; le roi qui en est président n'y paraît jamais.

Le département de la justice, ou ministère de la justice, est un collége composé de quatre ministres d'état et de justice. Il a une inspection générale sur l'administration de la justice, dans le civil comme dans le criminel, et sur tout ce qui en dépend. Ce collége fait faire des visites de tous les tribunaux. Les rapports de ces visites, des tables particulières faites tous les mois, et d'autres plus générales tous les trois mois et tous les ans, le mettent à même de connaître si la justice est administrée par-tout, comme il convient, et si toutes les personnes attachées aux tribunaux remplissent exactement leurs devoirs.

A ce collége sont joints plusieurs autres départemens, tels que celui des affaires ecclésiastiques, qui a la direction de tout ce qui concerne les ecclésiastiques, les églises et les écoles; celui des affaires féodales; le département français, qui dirige toutes les affaires relatives aux colonies françaises; le département des universités, &c.

Dans chaque province, les affaires sont administrées par deux colléges; celui des

guerres et domaines, et la régence. Le premier est chargé de tout ce qui concerne l'économie politique, comme finances, manufactures, commerce, industrie, police, entretien du militaire, &c. Dans quelques provinces, la régence est composée de plusieurs sénats, qui administrent les affaires de la justice, et celles qui regardent les droits du souverain, fiefs, &c. Le royaume de Prusse est administré par un ministère d'état particulier.

Sous le règne de Frédéric II, tous ces colléges étaient comme autant de fils dont les bouts venaient se réunir dans la main du monarque; tous étaient dirigés par ses ordres, tous étaient obligés de lui faire un rapport exact des affaires tant soit peu importantes, de lui exposer les cas douteux; et les tables annuelles lui présentaient un tableau général de leurs opérations.

Les rapports des colléges et des ministres étaient conçus de la manière la plus courte et la plus claire que possible, et on laissait une grande marge pour la réponse. Le roi répondait lui-même sur ces marges, ou faisait faire par des secrétaires des réponses particulières, que l'on nommait *ordres du*

cabinet, et auxquelles il ajoutait quelquefois des mots de sa propre main. Ces secrétaires, qu'il appellait ses scribes, portaient le titre de conseillers du cabinet, sans jamais s'ingérer de lui donner aucun conseil. Le cabinet, ou plutôt le roi seul, était le centre où tout venait aboutir ; c'est là que les affaires importantes de tous les départemens étaient décidées en dernier ressort, par des ordres émanés tous les jours de l'autorité royale.

Lorsque le roi n'était ni à Berlin, ni à Potsdam, et qu'il voyageait dans ses provinces, les rapports des colléges, des ministres, des généraux, ainsi que les lettres et placets des particuliers, lui étaient envoyés comme à l'ordinaire ; il y répondait par tout où il se trouvait, et menait toujours avec lui, pour cet effet, quelque secrétaire du cabinet. En général, il ne remettait rien au lendemain, et lorsque les douleurs de la goutte l'empêchaient de signer, le sceau du cabinet suppléait à son nom, et le secrétaire ajoutait qu'il avait été apposé par ordre exprès du roi.

C'est au sujet du cabinet surtout que l'on voit, d'une manière sensible, combien il est

difficile, avec tous les talens possibles, avec tous les travaux, toute l'activité imaginable, de bien gouverner seul un état, d'une manière absolue. Assurément il ne fut jamais un roi plus actif, plus bienfaisant, plus éclairé, que Frédéric; aucun dont les intentions aient été plus droites et plus honnêtes, aucun qui aimât autant ses sujets, et qui voulût plus véritablement combiner leur bonheur avec leur sureté; et cependant, malgré ses bonnes intentions, ses travaux et ses précautions, son cabinet, vide de vrais conseillers, rempli seulement de scribes, qui paraissaient servilement courbés pour copier ses ordres, son cabinet fut un foyer d'intrigues, de corruptions et d'injustices.

Frédéric craignant les liaisons des familles, les connivences des gens en place, et surtout l'air d'être gouverné, ne prit ordinairement pour secrétaires que des gens d'une naissance et d'un état obscur; quelques-uns même avaient porté la livrée. Son faux principe, qu'on était propre à tout quand on savait obéir, écartait de lui toute considération relative aux talens, à l'honnêteté, à cette décence, à ce point d'honneur que l'éducation seule peut donner et ne donne

pas toujours. Qu'arriva-t-il de là ? l'ignorance la plus grossiere se joignit souvent à la méchanceté la plus vile, et à la corruption la plus lâche. Ces malheureux, payés de tous côtés par l'intrigue qui veille toujours tandis que l'innocence dort, appliquaient à leurs emplois les friponneries obscures, qu'ils avaient apprises à l'école des Daves et des Scapins. Chargés par le roi de faire des extraits de plusieurs placets et de plusieurs lettres, une longue habitude du caractère du prince leur avait appris les formes qui influaient sur lui d'une manière favorable ou défavorable. En conséquence, ils contournaient les demandes ou les plaintes des sujets, les présentaient sous un faux jour, et savaient ainsi prévenir le roi contre les ennemis innocens des intrigans qui les payaient. Il était impossible que le roi confrontât tous ces extraits avec les placets et les lettres, et les fripons savaient bien quelles espèces d'affaires étaient le plus exposées à cet examen. Il est vrai que ceux qui écrivaient pouvaient mettre sur l'adresse : *Pour être ouvert par sa majesté elle-même ;* mais cette précaution qui annonçait des soupçons était rarement prise, si ce n'est dans quelques délations. Un pauvre

homme, dont l'affaire était très-importante pour lui-même, savait bien qu'elle ne pouvait le paraître autant aux yeux du roi, et il craignait avec raison que cette précaution ne fît une impression défavorable, dans un moment d'humeur ou de goutte, ou au milieu d'une grande multitude d'affaires à expédier. D'ailleurs tout homme qui mettait à la poste une lettre pour le roi était obligé de donner son nom sur un billet à part, et les scribes au fait des affaires savaient toujours à peu près d'où partait le coup, contre qui il pouvait être dirigé, et faisaient du moins pour le parer ce qu'ils pouvaient, ne pouvant faire ce qu'ils voulaient.

Qui croirait que sous le règne de Frédéric, de ce prince qui, né avec du penchant pour l'amour, renonça aux femmes pour se mettre à l'abri de leurs séductions et de leurs intrigues, les femmes influaient cependant puissamment dans plusieurs affaires, et que ces femmes étaient quelquefois des créatures déshonorées par des galanteries publiques, ou parvenues d'une cuisine à la couche d'un laquais devenu secrétaire du cabinet ? Le seul ministre d'état roturier que Frédéric ait nommé pendant son règne, fut placé

par une suite de ces sortes d'intrigues, dont le fil échappa à sa pénétration.

Il arrivait de toutes ces machinations, que les plus honnêtes gens rebutés de voir repousser sans cesse les effets de leurs bonnes intentions, exposés à être les victimes de ces sourdes intrigues, se livraient à la pusillanimité et à la crainte, et devenaient, par timidité ou par faiblesse, les instrumens et les complices des scribes et de leur clique.

Ainsi furent détournées en partie les intentions patriotiques de Frédéric, à l'égard de plusieurs gens en place, et les esprits furent corrompus par les moyens mêmes qu'il employait pour les ennoblir.

Je ne confirmerais point par ces détails ce que j'ai dit à ce sujet dans la Vie de Frédéric (*), si je n'étais appuyé par le témoignage réuni de plusieurs personnes véridiques. M. Busching, qui s'élève aussi contre ces déplorables abus, remarque, à ce sujet, que plusieurs de ces secrétaires, nés dans la bassesse et la misere, ont amassé de grands biens dans ces places, quoique leurs gages fussent fort modiques; tels qu'un

(*) V. T. III. page 288.

certain

certain Schumacher, que Frédéric trouva dans le cabinet à la mort de son père, un Eichel, dont la succession fut très-considérable, et plusieurs autres. Toutes ces intrigues étaient assez connues, mais tous les fripons y étaient intéressés, et les honnêtes gens n'aiment pas à faire le métier de délateur. Un seul de ces secrétaires fut convaincu d'une longue suite de bassesses et d'horreurs, et envoyé à Spandau.

Quelque nécessaire que fût cette vigilance continuelle de Frédéric sur tous les détails de l'administration, on peut dire cependant qu'elle était sujette à de grands inconvéniens. L'envie de faire tout l'empêcha de faire bien des choses, ou de les faire aussi-bien qu'elles auraient pu l'être, avec un peu plus de confiance dans des gens de mérite. C'est forcer la nature, de vouloir diriger seul les plus petits détails du gouvernement d'un grand royaume, et on ne force jamais la nature impunément.

Le penchant de Frédéric à la raillerie et à la satire, se manifestait trop souvent dans les ordres du cabinet, et dans les réponses qu'il faisait en marge à ses collèges et à ses ministres. Quand il avait de l'humeur, ou

que les choses n'allaient pas à sa fantaisie, les injures n'étaient pas épargnées. Les épithètes d'ânes, de sots, d'ignorans, de fripons, quoique fort bien appliquées dans certaines circonstances, compromettaient la dignité royale, nuisaient à la considération des magistrats, et piquaient sensiblement des innocens qui n'y étaient pas accoutumés. A la fin cependant, les colléges, les ministres et les généraux s'y accoutumèrent; plusieurs n'ont pas fait difficulté de consigner ces réponses dans des actes, et ils finissaient par en rire entre eux.

Un inconvénient plus grand encore, c'est que les ordres du cabinet, qui avaient force de loi, formaient une législation informe, obscure, équivoque, contradictoire et vacillante, qui produisait à chaque instant l'incertitude, la confusion et le désordre. La multitude prodigieuse des affaires, le peu de temps que l'on avait pour les examiner et les expédier, l'oubli inévitable de certains ordres antérieurs, la bonne ou la mauvaise digestion du roi, les accès de goutte, et surtout l'ignorance et l'astuce des scribes, ont fait de cet amas prodigieux d'ordres de toute espèce le code le plus monstrueux et le

plus bizarre qui ait jamais existé. Il arrivait assez souvent dans une affaire qu'un homme montrait un ordre du cabinet en sa faveur, qu'il avait reçu depuis plusieurs années, et qu'on lui en produisait un plus récent qui ordonnait le contraire, sans détruire le premier. Quel parti pouvaient prendre alors les magistrats et les juges? On écrivait au roi; un troisième ordre venait, qui détruisait quelquefois les deux premiers, jusqu'à ce qu'un quatrième vînt établir de nouveaux principes, ou rappeler quelques-uns des anciens.

Les colléges et les ministres faisaient quelquefois des projets qu'ils présentaient au roi, ou lui donnaient des conseils; et il les recevait ou les rejetait, selon qu'il était bien ou mal disposé. Le plus souvent, il les rejetait avec humeur, vivacité, et mépris; quelquefois il les approuvait en écrivant en marge : *Bien*, *fort bien*, *bene*. Il n'aimait pas surtout qu'on lui donnât des conseils sans qu'il les demandât, et il répondait ordinairement à ceux qui s'ingéraient de le faire: *Vous n'y entendez rien; ne parlez point de ce que vous ne savez pas.*

Cependant quand il s'agissait d'affaires

importantes, il n'oubliait point les conseils qu'il avait rejetés ainsi, lorsqu'ils lui paraissaient bons. Au bout de quelque temps, il faisait revenir adroitement l'affaire dont il avait été question, et proposait avec quelques changemens, comme sa propre idée, les mêmes choses qu'il avait rejetées auparavant.

Dans plusieurs circonstances, on eût dit qu'il était impossible de le contredire ou de lui proposer quelque chose; mais tout dépendait de la manière de s'y prendre : ceux qui avaient bien étudié son caractère savaient lui dire tout ce qu'ils voulaient. Le plus sûr était de commencer par promettre d'exécuter ponctuellement et au plutôt ce qu'il ordonnait; ensuite, on pouvait déguiser ses objections sous le masque de quelqu'obstacle, de quelque difficulté, de quelqu'événement qui pourrait survenir dans l'exécution, et lui demander des instructions pour ces cas. Le pénétrant monarque sentait alors ce qu'on voulait dire, et il approuvait ordinairement, et faisait des choses qu'il aurait désapprouvées et rejetées, si on les lui eût présentées sous la forme choquante du conseil ou de la contradiction.

Les ordres du cabinet, occasionnés par des

placets ou des plaintes, n'étaient pas toujours sans condition et sans restriction ; il laissait souvent quelque chose à l'examen et à la disposition de ses ministres ou de ses colléges, sans exiger aucun rapport. Il savait bien que si on agissait injustement, ou d'une manière contraire à ses intentions, les parties lésées ne manqueraient pas de renouveler leurs plaintes ; car quand il s'était une fois mêlé d'une affaire, on pouvait sans gêne lui écrire plusieurs lettres de suite, et revenir à plusieurs reprises sur les objections et les détails ; on était toujours sûr de recevoir une réponse. Lorsqu'il ne voulait pas se mêler immédiatement de quelqu'affaire, ou qu'il s'agissait de quelque cas sur lequel il avait déjà déclaré plusieurs fois sa volonté à ses ministres, il renvoyait les lettres et les placets aux divers départemens, et lorsqu'il était malade, les secrétaires se permettaient de les renvoyer sans son ordre.

C'est encore ici que l'on savait admirablement bien tromper le roi. Quand un collége ou un ministre se trouvait embarassé dans une mauvaise affaire, ou qu'il avait su la rendre telle par ignorance, précipitation, négligence, intérêt personnel, méchanceté

ou imprudence, on tâchait de faire déclarer au roi qu'il ne voulait point s'en mêler. Pour y parvenir, on lui faisait un rapport captieux de toute l'affaire ; et on avait soin de charger, par des accusations adroites, ceux dont on redoutait les plaintes, de fautes réelles dans lesquelles on avait eu l'adresse de les entraîner à dessein. Toute la finesse consistait à demander au roi une instruction pour tout le cours de l'affaire ; c'était le prendre par son faible. L'instruction était donnée selon l'exposé, et le plan de conduite tracé dans les vues des exposans. Après cela, le roi n'écoutait plus aucune plainte, il les renvoyait toutes à ces renards, qui, devenus alors des loups, ne manquaient pas de dévorer la brebis. Voilà la clé de tous ces placets, de toutes ces plaintes adressés au roi, et renvoyés aux départemens.

Frédéric n'aimait pas qu'on lui fît des plaintes et des demandes de vive voix, ni qu'on lui présentât des placets personellement. Les personnes même qu'il voyait le plus souvent, telles que ses secrétaires, les généraux, ou les gens des lettres qui vivaient dans sa familiarité, étaient obligées de lui écrire comme les autres, lorsqu'elles avaient

quelque chose à lui demander : excellente méthode qui réformerait bien des cours, si on voulait la suivre ! Il évitait par là les séductions de la familiarité, et les sollicitations de la faveur ou de l'intrigue ; il tirait une ligne de séparation entre les affaires et les amusemens, et s'épargnait le désagrément de refuser, comme ami, ce qu'il ne pouvait accorder comme roi. Cependant lorsqu'il se promenait à cheval, et que quelqu'un voulait lui présenter un placet ou lui demander quelque grâce, le succès dépendait de l'humeur où il se trouvait. Quelquefois il écoutait favorablement, plus souvent il renvoyait les gens, ou leur faisait signe de se retirer. Mais lorsqu'on était assez hardi pour insister, il était rare qu'il ne cédât pas aux importunités, et qu'après avoir dit plusieurs fois : *Adressez-vous à la chambre*, *allez à la justice*, &c.; il ne dît à la fin d'un air de bonté : *Eh bien, de quoi s'agit-il ? Que voulez-vous ? Que demandez-vous ?* ou qu'il ne prît le placet en disant : *Eh bien*, *donnez donc.*

Lorsqu'il s'agissait de donner une place de ministre, de président, de conseiller, ou autre de cette espèce, il nommait ceux que les ministres ou les colléges lui proposaient;

ou les choisissait lui-même. Souvent il s'est trompé dans ses choix; mais il n'aimait pas à l'avouer; et lorsqu'il voyait que ceux qu'il avait placés manquaient de probité, de lumières ou de capacité, il souffrait patiemment, ou donnait leurs affaires à d'autres, sans les priver pourtant de leurs appointemens, mais aussi sans augmenter ceux qu'il chargeait d'un nouveau fardeau.

On l'a vu cependant avouer une fois qu'il avait choisi un ministre sans tête; et voici comment.

Une place de ministre était vacante; on avait souvent parlé au roi du baron de Goern, comme d'un homme fort riche; et en effet, il l'aurait été, si des projets échoués n'eussent dissipé les biens qu'une première femme lui avait laissés. Frédéric, qui ne payait pas si bien ses ministres que les castrats de son opéra, aimait assez qu'ils représentassent à leurs dépens; et Goern fut fait ministre, parce qu'on le croyait riche. Il eut entre autres la direction du commerce maritime, et il se trouva entre les mains une caisse considérable. Goern s'en servit non-seulement pour rétablir ses affaires délabrées, mais encore pour exécuter de nouveaux projets.

Il avait acheté en Pologne une principauté entière, et ne tendait à rien moins qu'à acheter la couronne de ce royaume, qui est si souvent à vendre. Malheureusement le roi de Pologne vécut trop long-temps, un de ses subalternes découvrit qu'il avait payé sa principauté des deniers de la caisse royale, et le dénonça; il se trouva un déficit de deux millions de livres. On lui fit son procès, et il fut condamné à perdre la tête sur un échafaud. Il protesta que son intention avait été de remettre exactement les deniers dans la caisse; et que ce n'était qu'un prêt qu'il s'était permis. Lorsqu'on présenta la sentence au roi pour la confirmer, il sauva le coupable par ce calembourg, qu'il écrivit au bas : *Comment voulez-vous faire couper la tête à un homme qui n'en a jamais eu* ? Goern fut condamné pour toute sa vie à Spandau; on lui assigna un demi florin par jour pour sa nourriture, et on lui permit de garder auprès de lui un de ses valets de chambre. Frédéric-Guillaume II a encore adouci le sort de cet infortuné, dont tout le malheur venait d'avoir été fait ministre.

Lorsque Frédéric avait choisi lui-même un ministre, il lui faisait sentir les effets de

sa confiance, en le changeant d'autant d'ouvrage qu'il en pouvait faire. Jamais les appointemens n'augmentaient, mais la plupart se tuaient à travailler jour et nuit, dans la douce espérance d'être décorés un jour du cordon de l'aigle noir. Heureux les rois qui peuvent récompenser vingt années de travaux avec deux aunes de ruban! heureux les états qui ne se croient pas obligés de payer, par des pensions excessives, les peines que les ministres prennent si souvent pour les ruiner et les perdre!

A propos des colléges dont je vous ai parlé dans cette lettre, voici une anecdote assez plaisante que l'on raconte du roi. Vous savez que l'on écrit à la plupart de ces colléges: A VOTRE MAJESTÉ, comme si l'on écrivait au roi lui-même; et que malgré le petit pouvoir qu'ils avaient, ils répondaient avec plus de gravité et de sécheresse que le roi. Le roi de France dit, *Le sieur un tel;* mais les colléges que Frédéric traitait si souvent d'ânes, d'ignorans et de fripons, avaient adopté la formule impertinente *d'un tel*, tout court, sans songer que cet *un tel* était un citoyen de l'état, et qu'il n'étaient, eux, que les salariés des citoyens. Il n'y a point

de petit tribunal en Prusse qui n'ait suivi cet indécent exemple. Quelquefois aussi il y avait des *un tel* qui regimbaient vivement contre *ces majestés;* et qui les menaçaient de la Majesté de Potsdam; et alors ces majestés subalternes tremblaient de toutes leurs forces. Le roi lui-même plaisantait sur ces titres, comme vous l'allez voir.

Il avait donné à un des douze chasseurs de sa maison une place de forestier en Silésie. En faisant les revues dans cette province, il descendit un jour chez cet homme, et lui demanda s'il était content de son sort. Très-content, répondit le forestier, et je remercie très-humblement Votre Majesté de m'avoir donné une place où je puisse finir tranquillement mes jours. Mais... Quoi mais, répondit le roi? — La maison de la foresterie est si vieille que je crains à chaque instant d'être écrasé sous ses ruines. — Il y a du remède à cela, il faut t'adresser à la chambre de... — J'ai écrit trois fois, et je n'ai point eu de réponse. — Peut-être que tu n'as pas écrit comme il faut. — Tout comme si j'eusse écrit à Votre Majesté. — Eh bien, voyons donc, comment as-tu mis? — J'ai mis: *Très-sérénissime, très-puissant roi! très-*

clément roi et seigneur! (*) — Et ils n'ont pas répondu ? Cela est méchant ! Là dessus le roi fit quelques tours dans la chambre, puis il dit au forestier: prends du papier, et écris ce que je vais te dicter. Le roi dicte :

„ Très-sérénissime, très-puisant roi ! Très-„ clément roi et seigneur !

„ Sa Majesté le roi ordonne à votre ma-„ jesté royale de mettre en bon état l'habi-„ tation du forestier H . . . de . . . ; et cela „ au plus tard dans l'espace de quatre mois, „ à compter de la date de la présente ; sans „ quoi Sa Majesté royale assure votre ma-„ jesté royale qu'elle fera gronder un rude „ orage sur la tête de votre majesté. „

Allons ! Signe. Le pauvre forestier, tout tremblant, dit au roi qu'il serait perdu s'il envoyait une requête comme celle-là, et qu'ils ne lui pardonneraient jamais. Ne t'inquiète pas, je réponds de tout. Donne-moi une plume. Le roi prend la requête, et met en marge :

„ Si l'on n'accorde pas cette fois la demande

(*) On ne saurait rendre parfaitement en français ces expressions; elles sont encore bien plus belles et plus magnifiques en allemand.

„ du forestier H... votre majesté aura affaire „ à moi. „

FRÉDÉRIC.

Sa majesté la chambre ne se le fit pas dire deux fois ; et ausitôt la requête lue, elle envoya une députation en poste pour faire commencer le bâtiment, et au retour du roi, les ouvriers travaillaient.

Frédéric n'ignorait pas qu'on le trompait, et il a dit souvent : Tout le monde me vole. Il croyait que la fourberie était inévitable chez les hommes, et cette idée, poussée trop loin, lui faisait négliger les vrais moyens d'en arrêter les progrès. Il augmenta beaucoup le mal pendant son règne, par sa défiance, par le peu de soin qu'il eut de soutenir la considération des gens en place, et de choisir des gens qui sussent acquérir de la considération ; par la modicité des appointemens qu'il leur donnait, et le peu d'égards qu'il avait pour de longs services ; enfin par son indulgence excessive pour les crimes de cette espèce. L'anecdote suivante confimera cette dernière réflexion.

Un officier, en garnison dans une province, avait accusé son chef, auprès du roi, de diverses malversations. Frédéric ordonna de

faire des informations exactes. L'ordre était à peine donné, qu'on lui fit de Prusse une délation semblable. Il mit la lettre dans sa poche, et étant allé à la parade, il appela un de ses généraux avec lequel il s'entretenait ordinairement avec confiance. Tenez, dit-il, en lui montrant la lettre, voilà encore ce qu'on m'écrit de Prusse. Le général lit, secoue la tête et ne dit mot. Alors Frédéric lui arrache la lettre et la déchire avec vivacité en disant: *Si je fais encore examiner cette affaire, il se présentera bientôt de nouveaux délateurs, et on me prouvera que je suis volé de tous côtés.*

LETTRE VIII.

Sources des revenus de l'état. Avantages des impositions en Prusse. Manière dont elles sont levées. Histoire abrégée des accises dans les états prussiens. Economie. Revenus. Trésor. Subsides étrangers.

QUAND on parle de l'administration des finances dans les états prussiens, le nom du roi Frédéric-Guillaume I revient aussitôt à la mémoire. C'est ce prince qui, ayant trouvé l'état endetté par les profusions que son prédécesseur avait consacrées à la vanité, paya toutes les dettes, mit dans les finances l'ordre qu'on y vit régner sous le règne de Frédéric II, et parvint à amasser un trésor considérable pour les besoins de l'état; et il fit tout cela avec des revenus modiques : tant les ressources sont grandes avec de l'ordre et de l'économie ! (*)

(*) Voyez : Vie de Fréd. T. I. page 30.

Les revenus du roi de Prusse sont tirés des domaines royaux, des impôts sur les terres, des régales, forêts, monnoies, postes, accises, péages, papier timbré, divers impôts pour le militaire, impôts sur le bétail, mines, commerce exclusif du sel et du tabac, de l'ambre et de quelques manufactures, &c.

Un grand avantage des états prussiens, c'est que les impositions sont fixes et invariables. On y connaît le véritable état du cultivateur, ses ressources et ses moyens; on sait ce qu'il est en état de supporter sans perdre courage; on est convaincu que l'impôt excessif, et surtout l'impôt exposé à une augmentation continuelle, étouffe l'activité et l'industrie, et que le paysan, qui sait que les profits d'une amélioration ne seront pas entièrement pour lui, perd cet esprit d'industrie et d'activité que le désir d'un meilleur sort, et la certitude de la propriété encouragent si puissamment. Pendant la guerre de sept ans, où l'état fut obéré au point d'être obligé d'avoir recours à des ressources extrêmes, on ne songea point à augmenter le malheur des habitans de la campagne qui souffraient assez de la guerre, et l'impôt resta sur le même pied.

Les impôts différens de l'accise étaient levés

par

par les chambres des guerres et domaines, distribuées dans les provinces. Pour cet effet, la campagne est divisée en cercles, et les villes en inspections. Dans les cercles, les conseillers provinciaux sont chargés de la direction de tout ce qui regarde les affaires de police et des finances; et dans les villes, des conseillers de finances nommés *Steuerraethe*, qui ont sous eux des receveurs ou collecteurs, (*Steuereinnchmer*) et d'autres officiers inférieurs. Plusieurs parties des revenus, comme le tabac et autres, étaient administrées par des colléges particuliers. Mais toutes les affaires des finances, excepté celles de la Silésie, sont subordonnées au grand directoire.

Les accises furent introduites dans l'électorat de Brandebourg par le grand électeur Frédéric-Guillaume. Auparavant, les villes se chargeaient d'acquitter les dettes du souverain, et empruntaient des capitaux pour les payer; ne pouvant lever tout d'un coup les contributions nécessaires. Cet arrangement, qui chargeait continuellement les provinces de nouvelles dettes, par l'accumulation des intérêts, ruinait le peuple, et rendit à la fin le fardeau insupportable. On proposa donc, et on établit les accises, qui furent destinées particulièrement

à l'entretien de l'armée. La première ordonnance à ce sujet est du 30 juillet 1641. En 1658, les accises furent établies à Berlin, et le 2 janvier 1684, dans toutes les villes et bourgs de la Marche électorale. En 1716 et 1717, un nouvel édit ordonna l'établissement des accises dans les provinces royales de Prusse, et électorales de Brandebourg. Il y eut peu de changemens dans cette partie, jusqu'en 1766, où l'on établit la régie française; (*) et alors l'accise fut générale dans toutes les provinces de la domination prussienne. Cependant les provinces de Westphalie, qui par les suites de la guerre de sept ans, avaient contracté des dettes considérables, dont une partie subsiste encore aujourd'hui, firent des représentations, et on conclut avec les villes une convention, par laquelle, elles s'obligèrent à payer une certaine somme fixe tous les mois. Mais bientôt les sujets de ces provinces firent parvenir au roi des plaintes sur l'injustice de la répartition des contributions, de sorte que Frédéric, fatigué de ces désordres, soumit, en 1777, ses provinces de Westphalie à l'ordre général des accises.

(*) Vie de Fréd. T. III. pages 31 et suiv.

Avant l'établissement de la régie française, les chambres des guerres et des domaines étaient chargées de la direction des accises et péages, comme de celle des autres impôts, sous l'inspection générale du grand directoire.

La taxe des accises n'est point générale, elle est proportionnée à la situation de chaque province, à ses productions, à ses ressources, à la disette ou à l'abondance de certaines denrées, à la nature de ses fabriques, de ses manufactures, de son industrie, de son commerce, &c.

La fixation du tarif est fondée sur trois principes généraux.

1. La plus haute taxe doit tomber sur les objets de luxe et de délicatesse, et sur toutes les marchandises étrangères dont on peut se passer dans le pays.

2. Les taxes moyennes tombent sur tous les objets ordinaires du pays, et les marchandises étrangères dont on ne saurait se passer.

3. Les moindres taxes sont mises sur toutes les choses du pays, de nécessité absolue, et surtout sur les objets qui, dans le principe, sont susceptibles d'amélioration.

Les grains, comme froment, seigle,

orge, &c. sont exempts de l'accise. Quelques personnes, telles que les curés, maîtres d'écoles, quelques nobles, &c. jouissent d'une exemption d'accises, c'est-à-dire que la caisse des accises leur bonifie tous les ans une certaine somme fixe. D'autres remises ont lieu en tout ou en partie, pour les marchandises fabriquées dans le pays, que l'on exporte, soit que la matière première ait été prise dans le pays, ou tirée de l'étranger.

Les colons et nouveaux établissemens relatifs à l'agriculture, aux fabriques, manufactures, arts, &c. ont des exemptions pendant un certain nombre d'années.

L'entrée des marchandises étrangères, que l'on fabrique dans le pays, ou des denrées que l'on y trouve, était entièrement défendue; et on ne laissait sortir non plus aucune matière crue, afin de ne pas ôter les ressources aux fabriques, et des moyens de travail au peuple.

Les principales caisses des provinces sont celles des guerres et des domaines, qui toutes sont versées dans celles des guerres et des domaines de Berlin.

Chaque dépense de l'état est affectée à une caisse particulière, et jamais Frédéric

ne souffrit que les caisses se croisassent, et que l'on prît de l'une pour suppléer au défaut d'une autre.

La caisse de la cour, destinée à payer toutes les dépenses de la cour, et les appointemens et gages des personnes au service de sa maison, recevait tous les mois 100 mille écus ; cette somme était plus que suffisante pour les dépenses assignées ; et Frédéric, après avoir employé une partie du surplus à des améliorations, à des édifices et à des présens, en gardait encore une somme en réserve, qu'il accumulait tous les ans pour les besoins extraordinaires. C'est ainsi qu'en 1785, les débordemens de l'Oder ayant causé de grands ravages dans la Silésie, la Marche de Brandebourg et la Poméranie, le roi tira de ses épargnes un million d'écus, pour réparer le dommage. C'est ainsi que, poussant cette sage économie jusqu'après sa mort, il ne voulut point que les legs portés dans son testament fussent pris dans le trésor ou dans les caisses de l'état ; il déclare qu'ils sont tous des produits de ses *petites épargnes*, et on les trouva en réserve. *Mon trésor n'est pas à moi*, dit ce grand roi à cette occasion, *mais à l'état.*

C'est par une sage économie que Frédéric parvint à mettre cet ordre admirable dans ses finances. Il méprisa ce luxe pompeux des cours, restes déplorables des temps de barbarie, qui ne sert souvent qu'à masquer une misère réelle ; il ne s'adonna ni au jeu, ni à la chasse, ni aux femmes ; et la caisse des menus plaisirs fut inconnue sous son règne. La dépense de sa cuisine était fixée à 12000 écus par an, et elle ne fut jamais augmentée dans tout le cours de son règne. La cherté des vivres augmenta, et il aima mieux diminuer la consommation, que de hausser la dépense. Aucun prince, si ce n'est Charles XII, ne fut plus mal vêtu que lui ; et après sa mort, sa garderobe, qu'il avait léguée à ses domestiques, fut vendue 400 écus, en comptant sont lit, un miroir et six cueillers à thé. Il touchait même rarement pour lui à la caisse qu'il avait à sa disposition ; les deniers en étaient ordinairement employés à des objets d'utilité publique ou à des présens. Quand la somme qu'il avait destinée à ces usages était épuisée, il ne prenait rien sur ses épargnes pour les dépenses ordinaires, et il fallait attendre. C'est dans un cas de cette nature qu'il écrivit, le 13 septembre

1779, à la régence de Ravensberg : *Je ne puis pas donner un gros ;* et quelque temps après, au ministre de Zedliz : *Je vous prie de m'accorder du temps.* Un jour qu'il montrait au prince Frédéric de Brunswic un appartement du château-neuf de Sans-Souci qui n'était pas encore fini, il lui dit : Cet appartement ne sera achevé que l'année prochaine, car il me faudrait 4000 écus pour le finir, et je ne les ai pas cette année. Cela voulait dire qu'il n'avait plus d'argent dans la caisse destinée à cet usage, et qu'il ne voulait pas en tirer d'un autre. C'est dans ce sens qu'il faut expliquer un grand nombre de réponses de Frédéric, où il disait : *Je n'ai point d'argent, je suis pauvre comme Job ; non habeo pecuniam*, &c.

Vous avez lu dans la Vie de Frédéric (*) que les revenus de l'état, sous le règne de Frédéric-Guillaume, étaient de 80 millions de livres ; et à sa mort, le trésor de 80 millions. Frédéric doubla les revenus, et après avoir épuisé ce trésor dans ses guerres, en amassa un autre, six à sept fois plus considérable. Personne ne peut fixer au juste les revenus

(*) à l'endroit cité.

de la Prusse sous le règne de Frédéric II; fort peu de personnes le savent; et ceux qui le savent ne le disent pas. Tout ce qu'on peut conjecturer, d'après les probabilités et les mémoires imprimés, c'est qu'ils peuvent monter à 100 millions de livres de France, ou 20 à 25 millions d'écus de Brandebourg.

Sur la fin de la guerre de sept ans, le trésor était entièrement épuisé; Buchholtz, trésorier de la cour, n'avait plus dans sa caisse que 800 écus de mauvais argent, qui en valaient à peine 300. Dans les premières années qui suivirent la paix de 1763, les provinces, surtout celles qui avaient souffert de la guerre, ne pouvaient pas rapporter beaucoup au roi; mais dans la suite, il a mis dans son trésor jusqu'à six à sept millions d'écus par an. Il est probable qu'il y est entré chaque année, l'une portant l'autre, cinq millions d'écus au moins; de sorte que le trésor pouvait bien être, à sa mort, de quatre à cinq cents millions de France. Frédéric fut le seul prince de son temps qui, loin d'avoir des dettes, se fût assuré ainsi de quoi subvenir aux frais d'une guerre, sans être obligé d'emprunter des puissances étrangères, ou de surcharger les sujets, pour

lesquels la guerre est déjà un fléau assez terrible. Et cependant il est prouvé que, depuis 1763 jusqu'en 1786, il distribua 24 millions d'écus dans ses provinces, en bienfaits et en améliorations. C'est à cet égard assurément que Frédéric mérite que toute l'Europe lui donne le nom d'*Unique*, comme l'Allemagne le lui a déjà donné.

C'est par les suites de cette même économie que Frédéric put soutenir ses guerres longues et ruineuses, sans avoir presque jamais besoin de recevoir des subsides de ses alliés. On a cru généralement qu'il en avait reçu de la France, mais le contraire semble être suffisamment prouvé par ce qui suit. M. Busching ayant fait imprimer dans son *Magasin historique* un mémoire public, où il est fait mention de subsides payés par la France en 1741 et depuis 1745-1749 à un roi, qui n'est point nommé, Frédéric jeta les yeux sur cet endroit, et fit dire à l'auteur, *sans rancune cependant*, que si on croyait qu'il fût ce roi, on se trompait grandement, *parce qu'il n'avait jamais demandé ni reçu aucun subside de la France.* Lorsqu'en 1741, il fit une alliance avec cette puissance, on promit à la vérité, de part et d'autre, un nombre

égal de troupes auxiliaires; mais il n'est point question dans le traité original de subsides accordés au roi de Prusse; et ni en 1742, ni en 1749 où Frédéric fit la paix avec l'Autriche, sans la participation de la France, cette puissance piquée ne reprocha à Frédéric de lui avoir payé des subsides. La même chose se trouve confirmée par un mémoire de M. le comte de Hersberg, ministre du cabinet, où il est dit: *Qu'il n'a jamais pris de subsides de la cour de France, pendant son alliance avec elle, malgré tout ce que le public en a cru.* Il paraît par un passage de l'*histoire de mon temps* qui va paraître dans les oeuvres posthumes de Frédéric, que la France lui a offert en effet des subsides, mais qu'il n'en a jamais reçu.

Avant 1747, Frédéric ne voulait point recevoir de subsides de la Grande-Bretagne; mais après la bataille de Collin, le ministère du cabinet lui fit des représentations si pressantes qu'il résolut enfin de recevoir de cette puissance 4 millions d'écus par an; mais de son côté, il laissa à l'armée des alliés les trois régimens de la garnison de Vésel, et deux régimens de cavalerie.

Lorsqu'en 1761, Lord Bute eut fait tomber

le ministre Pitt, la Grande-Bretagne déclara qu'elle ne pouvait plus payer de subsides au roi de Prusse. Cette révolution dut être sensible à Frédéric, dans la triste situation où il se trouvait; il n'en témoigna cependant ni chagrin ni mécontentement, et n'en dit jamais un seul mot. Il est faux aussi, comme le parti de l'opposition l'a souvent soutenu, que le roi de Prusse ait jamais demandé à la Grande-Bretagne des arrérages de subsides : tout ceci est assuré par M. le comte de Herzberg.

LETTRE IX.

Projets proposés à Frédéric. Il est souvent trompé. Brenkenhof. Arrangemens pour le prix des grains. Précautions et précipitation de Frédéric. Il ne veut point fonder d'hôpital pour les enfans trouvés. Inconvéniens qui en résultent.

Un roi comme Frédéric II, occupé sans cesse d'améliorations et d'économie, devait naturellement exciter autour de lui l'activité et l'industrie de ses sujets. Des milliers de projets lui furent présentés pendant le cours de son règne. Il en adopta quelquefois avec trop de facilité, en rejeta d'autres avec trop de rigueur, et fut souvent trompé dans ceux dont il ordonna l'exécution. Ces tromperies fréquentes lui inspirèrent sur la fin de sa vie beaucoup d'humeur et de défiance, et dans une multitude de réponses marginales qu'il

fit dans cette période, il est peu d'entrepreneurs qu'il ne traite de fripons. C'est ici le moment de parler de Brenkenhof, et de rectifier ce que j'ai dit de lui dans la Vie de Frédéric, (*) trompé par une Vie allemande de ce fameux économiste. Je ne savais pas alors que cet ouvrage avait été commandé et payé à l'auteur par la famille du défunt.

Selon des mémoires plus sûrs, Brenkenhof fut un de ceux qui trompèrent le plus Frédéric, et en qui il eut le plus de confiance. On ne saurait refuser à Brenkenhof de l'expérience, de l'activité, et des talens; on ne saurait nier qu'il n'ait rendu de grands services à la Prusse; mais abusant de la trop grande confiance que Frédéric avait en lui, il entraîna ce prince dans des projets dispendieux dont l'exécution était au-dessus de ses forces. On donne pour exemple le grand projet des digues de la Warthe. Brenkenhof, sans connaissances mathématiques, proposa et promit d'exécuter ce projet : il mit à la tête des ouvrages des gens qui n'avaient ni théorie ni pratique, et après avoir fait dépenser plus de quatre millions de livres au roi, il lui fit accroire, en 1702, qu'il était entièrement

(*) Tome III. pages 137 et suiv.

achevé, quoiqu'il soit encore imparfait actuellement. Brenkenhof, loin d'être désintéressé comme je l'ai dit, passe pour un des financiers les plus avides qui ait existé sous le règne de Frédéric. Son amour excessif pour le gain, et non le zèle pour les intérêts de son maître, fut la vraie cause de sa ruine. Etant à la tête des grands travaux dont l'avait chargé Frédéric, il faisait avec les juifs polonais un commerce particulier de chevaux et de boeufs, et même un brocantage de montres et de vieux habits. Les juifs le trompèrent, il essuya des pertes considérables, et finit par prendre l'argent du roi. A sa mort, il se trouva dans sa caisse un déficit de 40000 écus; et si Frédéric a dit, dans l'enthousiasme de la confiance, *qu'il regardait la naissance de Brenkenhof comme un des plus heureux événemens de son règne*, il écrivit aussi à sa veuve, lorsque ses malversations furent découvertes, *que son mari avait mérité la corde.* Ses biens furent vendus, le déficit rempli, et ses enfans partagèrent le reste, s'il y en eut. C'est un grand plaisir pour moi de rétracter le reproche d'ingratitude que l'on avait voulu jeter sur Frédéric à cette occasion. Avec de si grandes qualités, je n'aimais pas à le voir

soupçonné de ce vice. Puissé-je rétracter ainsi tout ce qui peut faire tort à sa gloire!

Un des plus beaux projets sans doute que Frédéric exécuta, c'est celui qui regarde le prix des grains, et les magasins publics qu'il établit dans ses provinces. La manière dont cette idée lui fut suggérée mérite d'être rapportée; elle prouve combien il est utile aux souverains de s'entretenir avec les hommes de toutes les classes, et quelles lumières ils peuvent souvent en tirer pour le bonheur de leurs sujets, et par conséquent pour le leur.

Frédéric, s'entretenant un jour avec un de ses conseillers provinciaux, lui demanda si la récolte était bonne et si le prix du blé hausserait ou baisserait. La récolte est médiocre, répondit le conseiller; mais pour le prix du blé, il dépend absolument de Votre Majesté. Le roi, surpris de cette réponse, lui dit: vous me donnez là un pouvoir qui n'appartient qu'à Dieu seul. Sire, répondit le conseiller, c'est sur le prix du seigle que se règle, dans vos états, celui de tous les autres grains. Si donc le souverain trouvait moyen de soutenir le seigle à un prix toujours égal, et dont tous les sujets

eussent lieu d'être contens, comme par exemple, un écu le boisseau de Berlin, il pourrait se flatter de rendre son peuple heureux. Frédéric goûta d'autant plus ce raisonnement, qu'il avait remarqué souvent que les années où les blés étaient à meilleur marché, étaient précisément celles où l'on se plaignait le plus de la misère. Il réfléchit sur cette idée, et voici comment il l'exécuta. Il établit dans les provinces des magasins; dès que le prix du blé baissait, il achetait de grandes provisions, qu'il payait un écu le boisseau, et soutenait par là ce prix dans les marchés, parce que les cultivateurs aimaient mieux le livrer à ce prix aux magasins royaux, que de le vendre moins aux particuliers. Dès que le prix paraissait vouloir monter au-dessus d'un écu, Frédéric ouvrait ses magasins, et le donnait à ce prix. Par ce moyen, les gens qui avaient fait des magasins dans des temps d'abondance, comptant de faire de gros gains dans des années de disette, se voyaient frustrés de leurs espérances, et obligés de suivre le prix du magasin royal, ou de voir pourrir leur blé dans leurs greniers. De là

résultait

résultait encore un autre avantage inestimable. Dans les années de disette générale, Frédéric fournissait à ses cultivateurs plusieurs milliers de boisseaux de blé pour leur consommation et leurs semailles, de sorte que, malgré les plus mauvaises années, il ne restait pas un coin de terre qui ne fût ensemencé comme à l'ordinaire, et personne ne s'apercevait que la récolte eût manqué. Ce trait seul vaut un éloge. Heureux les rois dont il suffit de citer les actions pour les louer!

Il faut avouer aussi que Frédéric gâta quelquefois l'exécution des meilleurs projets, par la précipitation avec laquelle il l'exigea, et par la manière dont il traita les entrepreneurs. En voici un exemple. Lorsque ce prince monta sur le trône, le ministre de Goern lui proposa le projet de la construction du canal de Finow, qui joint l'Oder à la Havel, et facilite beaucoup la navigation entre Berlin, Stettin, et plusieurs autres villes. La première guerre de Silésie, qui survint bientôt après, l'empêcha d'examiner ce projet. En 1743, il le fit examiner par des commissaires. L'année suivante, le même ministre et ses collègues, au département

des finances, lui représentèrent que la construction de ce canal coûterait 109,776 écus. Avant que de se décider, Frédéric voulut savoir l'intérêt qu'on retirerait de cet argent. Les ministres répondirent qu'ils avaient dit, dans un de leurs rapports de l'année précédente, que l'intérêt serait de 10 pour cent, n'ayant compté d'abord les frais qu'à 50,000 écus ; mais qu'après avoir fait niveler exactement le terrain, ils étaient convaincus qu'ils monteraient à la somme qu'ils avaient dite à sa majesté, et qu'ainsi l'intérêt ne serait guère que de 5 pour cent. Le roi écrivit en marge de cette réponse.

„ Comme si l'on pouvait compter sur les „ gens qui font ces sortes de devis ! Les ar- „ penteurs et les entrepreneurs sont tous des „ trompeurs, et je vous ordonne de vous „ adresser à des gens honnêtes et habiles. „

Quelque temps après, le roi exigea que le canal fût achevé dans l'année même (1744). Les ministres lui répondirent, le 30 avril, que les ouvriers déclaraient que la chose était impossible, qu'ainsi ils ne pouvaient promettre que les ordres de sa majesté pussent être exécutés, que d'ailleurs on ne pouvait pas espérer de tirer tout d'un coup des

états provinciaux les 100,000 écus dont on avait besoin pour cela ; et ils finirent par prier le roi de disposer les travaux de manière que la construction fût achevée dans l'espace de deux ans ; car alors, ajoutaient-ils, les dépenses seront moins considérables, l'ouvrage plus solide, et il sera plus aisé aux états de fournir 50,000 écus cette année, et autant l'année prochaine. Le roi, peu content de ces raisons, écrivit en marge :

„ Je gage que si je m'en mêle la chose sera „ possible ; mais si je reste toujours à Berlin, „ on pourra bien travailler 66 ans au canal „ sans rien finir. „

Le 12 juin 1745, les ministres écrivirent au roi qu'ils avaient fait connaître au grand directoire ses ordres au sujet du canal de Finow et Plauen, et ils assurèrent sa majesté qu'ils n'étaient point cause du retard. Il est vrai, ajoutent-ils, que selon le rapport de Rappart, directeur de la chambre de Clèves, il s'est élevé quelques différends au sujet du canal de Plauen, parce que le dit Rappart et l'entrepreneur Mahistre ne sont pas du même avis ; mais nous travaillons à réunir ces deux hommes, et nous croyons qu'il serait à propos que V. M. chargeât de la

direction entière du reste de la construction le directeur Rappart, que V. M. a nommé elle-même, en lui joignant le président de Platen. Frédéric écrivit en marge :

„ Vos architectes et vos entrepreneurs sont „ des marauds et des fripons. „

Le roi a donné dans la suite, et pendant tout le reste de sa vie, de grandes sommes pour la construction du canal de Finow, et cependant ce canal n'est pas aussi-bien fait qu'on l'aurait désiré.

On voit ici avec quelle attention Frédéric s'informe de tout avant que de donner son consentement; mais il y eut mille cas, à la vérité moins importans, où il est inconcevable qu'il n'ait pas senti l'impossibilité et la futilité des choses qu'on lui proposait. Un pauvre diable de français, qui n'avait pas la moindre apparence d'éducation ni de connaissances, lui proposa un jour un secret pour rendre les bombes beaucoup plus meurtrières. Frédéric ordonne l'essai. Un chymiste est nommé pour examiner l'expérience, et des officiers de l'artillerie pour la faire en leur présence. Le jour pris, notre homme se rend à l'endroit désigné, au milieu d'un grand concours de monde; et il se trouve à la fin

qu'il ne sait pas même ce que c'est qu'une bombe. Après cette belle expérience, il persuada à un académicien français de Berlin qu'il savait composer en perfection le savon de Marseille ; le bon académicien s'associe avec lui, Frédéric leur donne un privilège, et au bout de quelque temps, notre aventurier, qui ne voulait qu'attraper de l'argent, intente un procès à l'académicien, se sauve faute de pouvoir vivre, puis en attendant la décison. Ce n'était pas les gens de cette espèce que le ministère traversait, leur conduite entrait ordinairement dans son plan.

Une autre invention que Frédéric aurait reçue peut-être, si elle n'eût pas exigé des changemens, dont les dépenses auraient surpassé l'utilité, c'est celle que lui proposa un fourbisseur de Westphalie. Il avait inventé, disait-il, une arme blanche, dont la lame était si dure qu'elle pouvait couper le fer sans souffrir le moindre dommage ; et il proposait au roi d'en introduire l'usage dans ses armées. Frédéric qui savait tirer parti de tout, écrivit en marge cette réponse philosophique.

„ Il y a déjà assez d'armes meurtrières „ pour détruire les hommes, mais il n'y en

„ a point pour les rappeler à la vie quand „ ils ont été tués. Si le suppliant peut in- „ venter une machine de cette espèce, il „ n'aura qu'à s'adresser alors à moi, et je le „ récompenserai de manière qu'il aura sure- „ ment lieu d'être content. „

Il est étonnant que Frédéric, si humain, si bienfaisant, n'ait pas songé à former dans ses états un établissement qui y était comme indispensable ; et qu'il ait même rejeté les projets qu'on lui proposa à cet égard. Je veux parler d'un hôpital d'enfans-trouvés. Frédéric-Guillaume I, quelque temps avant sa mort, avait destiné 100,000 écus pour cet utile établissement, avec 7220 écus pour les bâtimens nécessaires; Frédéric II changea les dispositions de son père, et employa cette somme à établir une maison de travail pour les vagabonds. Un français, nommé Desroches, lui proposa dans la suite d'établir un hôpital de cette espèce, d'abord pour 200 enfans, et d'augmenter ensuite le nombre dans les années suivantes. Il existait alors à Berlin une loterie, semblable à celle de l'école militaire de Paris, et les entrepreneurs, dont le bail tirait à sa fin, rendaient par an 25000 écus au roi. Desroches

proposait d'en donner 140,000, si l'on voulait abolir cette loterie, et lui permettre d'en établir une nouvelle, pour former son hôpital. En supposant que ce moyen ne fût pas approuvé, il proposait de mettre sur le sel un impôt qui rapportât 100,000 écus. Le grand chancelier Jarriges qui envoya ce projet au roi, en 1769, ajouta qu'il lui paraissait que cet établissement réussirait peut-être mieux encore en Prusse qu'en France; il appuyait sur l'établissement d'une loterie des enfans-trouvés, et demandait des ordres pour faire examiner le projet par de Hagen, ministre des finances. Le roi répondit de sa propre main : „ C'est un „ homme qui ne connaît ni le pays, ni les „ moyens que nous pouvons employer, et „ qu'il faut congédier. „

Plusieurs autres fois encore, on proposa un hôpital de cette espèce, mais jamais Frédéric n'y voulut consentir. C'est assurément une contradiction dans la conduite de Frédéric, que cette obstination à s'opposer à un projet si salutaire, dont l'exécution ne lui aurait rien coûté. Aucun pays n'en eût peut-être un plus grand besoin que la Prusse. Le commerce des deux sexes hors l'état du

mariage y est entièrement toléré, pour ne pas dire encouragé; le peuple est pauvre, et le malheur d'être mère sans époux ne laisse pas, comme dans d'autres pays, une tache ineffaçable. Frédéric lui-même, qui sentait si bien le prix des hommes, avait défendu sévèrement que l'on traitât durement les filles enceintes; et un maître dont la servante se trouvait dans le cas d'accoucher chez lui était obligé de la garder, de la soigner et de la faire servir pendant ses couches, sous peine de payer une amende. Ces ordonnances font honneur au coeur de Frédéric, et sont conformes à ses idées sur la population. Mais pourquoi, après avoir veillé sur la naissance de ces innocentes créatures, les abandonner ensuite au hasard d'être privées de soins et de nourriture? Il est vrai que la personne qui était déclarée père de l'enfant était obligée de fournir à son entretien selon ses moyens; on croyait la fille sur son serment, et fût-ce une fille publique, la fréquentation avouée ou prouvée suffisait pour faire condamner l'accusé. Mais souvent et très-souvent, les pères, justement ou injustement désignés, se délivraient, par la fuite, d'un fardeau que la

misère les empêchait de supporter ; et la mère obligée de gagner sa vie par son travail journalier, ou dans une mauvaise condition, devait être tentée de se délivrer d'un enfant qu'elle ne pouvait nourrir ; du moins elle désirait souvent sa mort, elle ne faisait rien pour la prévenir, et se flattait même en secret de la voir approcher.

On frémirait si l'on savait le nombre d'infanticides lents qui se commettent ainsi à Berlin, crime d'autant plus fréquent qu'il échappe à la vigilance des lois, que la dure nécessité le commande, et que l'indifférence du gouvernement semble le tolérer. La plupart des servantes de Berlin ont un, et quelquefois plusieurs enfans à entretenir ; elles les mettent en pension chez des pauvres femmes, ne peuvent les payer à cause de leurs modiques gages, ou parce que leurs couches leur ont fait contracter des dettes, ou parce qu'elles sont tombées malades, ou enfin parce que la tendresse maternelle l'emportant sur le devoir, elles ont volé leurs maîtres, et se sont trouvées rejetées, sans condition et sans pain. Alors ces innocentes créatures abandonnées de ceux à qui elles doivent le jour, négligées et maltraitées par

les étrangers, tombent ordinairement dans le marasme, et périssent faute de soin et de nourriture. J'en ai vu sous mes yeux un exemple frappant. Une servante en entrant dans une condition ne cacha point qu'elle avait un enfant de six mois, qu'elle disait fort malade, et prêt d'expirer. La maîtresse de la maison, qui avait de l'humanité, lui en demandait souvent des nouvelles, et jamais elle n'apprenait qu'il fût mieux. Surprise, à la fin, qu'un enfant de cet âge restât si long-temps mourant sans mourir, elle se le fit apporter. En effet, il était mourant, un visage décharné, une peau livide colée sur des membres grêles, les yeux éteints et à demi-fermés, la tête tombant comme pour rendre le dernier soupir, et n'ayant pas même la force de pousser des cris. On lui présente du lait, et à l'instant, on le voit rassembler toutes les forces qui lui restaient pour se porter vers cette nourriture. On la pose sur ses lèvres, il la prend avec avidité; et cette femme bienfaisante connut alors la véritable maladie de cette pauvre créature. Elle ordonne qu'on le lui apporte trois fois par jour, elle a soin de le faire boire et manger sous ses yeux, et au bout de quelques

semaines l'enfant devint gros et gras. Il avait pour père un cocher, qui s'était sauvé pour éviter de fournir à son entretien. Le nombre d'exemples de cette espèce est très-grand.

Croyez-vous, monsieur, que si le successeur de Frédéric II était instruit de ces horreurs, lui dont le coeur est si bon, si sensible, si humain; lui qui a répété mille fois qu'il ne voulait que le bonheur de ses sujets, croyez-vous qu'il laisserait ainsi livrées à une mort lente tant de créatures infortunées, que la providence a commises à ses soins paternels ? Oh ! non, non ; il se hâterait, comme il l'a déja fait tant de fois, de montrer qu'il est vraiment le père de ses sujets; il se hâterait d'élever un asile pour ces créatures innocentes et délaissées, qui le récompenseraient un jour de ses soins en versant leur sang pour la patrie, et en lui donnant de nouveaux sujets. Puissent ces lignes tomber un jour sous les yeux de ce monarque bienfaisant ! puisse son coeur en être attendri !

Frédéric II ne fut pas plus porté à établir des hôpitaux pour les orphelins. Les fondations de cette espèce, qui existent dans ses

états, ont presque toutes été faites par ses prédécesseurs, par des particuliers ou des colonies. En 1774, on lui proposa d'établir dans la Poméranie une maison d'orphelins, pour les enfans des officiers de l'état civil, morts à son service. Il demanda l'avis de son conseil d'état qui répondit, le 1 Août, qu'on pourrait prendre pour cela la maison de Zullichau, qui était déjà disposée pour cet usage, et que s'il le trouvait bon, on ferait aussi participer aux avantages de cet établissement la Marche électorale, la Nouvelle-Marche et les provinces de Magdebourg et Halberstadt. Les ministres faisaient monter à cinquante les enfans que l'on pourrait avoir à élever et nourrir continuellement, depuis l'âge de 5 ans jusqu'à 20; l'on comptait 100 écus par an pour chacun, l'un portant l'autre; de sorte qu'il s'agissait, de la part du roi, de 5000 écus par an, pour cette bonne oeuvre. Il répondit de sa propre main:

„ Il faut laisser ces sortes d'établissemens „ pour de meilleurs temps; mais ne point „ les perdre de vue, car ils seraient utiles „ pour le pays. „ FRÉDÉRIC.

Cependant on les a perdus de vue, et il n'en a plus été question depuis.

LETTRE X.

Entretien de Frédéric avec ses ministres dans un des examens annuels de leurs opérations.

Vous avez vu, monsieur, qu'au premier jour de Juin de chaque année, Frédéric faisait venir tous ses ministres à Potsdam, pour examiner et signer l'état de leurs opérations (*). Je suis en état maintenant de vous donner quelques détails sur ces examens, et vous verrez qu'ils ne consistaient pas dans une pure cérémonie d'étiquette. Ce que je vais vous dire est tiré d'une lettre du baron de Derschau, ministre d'état, au conseiller Brenkenhof, datée du 1 Juin 1770.

„ Le roi, dit ce ministre, avait fait ordonner à tous les ministres du grand directoire de se rendre aujourd'hui à Potsdam, pour

(*) V. Vie de Frédéric, Tome III, pages 44, 281, 282, et Tome IV, pages 65 et 66.

faire avec eux, selon l'usage, l'examen annuel de l'état des domaines et finances de ses états.

Lorsque nous arrivâmes à Potsdam, nous apprîmes que le roi se rendrait le lendemain au nouveau palais, ce qui arriva en effet, et nous nous y rendîmes aussi. Sa majesté nous reçut d'un air très-gracieux, et nous dit : *Messieurs, je vous ai fait venir pour examiner avec vous l'état de nos affaires d'économie.* Après que nous lui eûmes dit que nous nous étions préparés à cet examen, il continua en disant : J'ai vu moi-même l'Oderbruck (*) qui a souffert cette année des débordemens de l'Oder ; mais le mal n'est pas à beaucoup près si grand qu'on me l'avait dépeint... Il ne faut pas s'effrayer tout d'un coup des ravages de la nature, qui paraissent les plus terribles ; elle répare ordinairement et souvent avec promptitude une partie du mal qu'elle cause. Près de Freyenwalde, je n'ai vu que deux petites ruptures, vingt-cinq maisons ont été un peu endommagées, et la plus grande perte des propriétaires consiste en quelques voitures de

(*) Contrée dans les environs de l'Oder.

foin, et un peu de semence gâtée.... Il ajouta ensuite : Je ne crois donc pas qu'il était nécessaire de me proposer de si grandes remises et bonifications. Cependant j'ai assigné 60,000 écus pour cela. Lorsque les eaux seront écoulées, le ministre de Hagen, ira lui-même sur les lieux, pour prendre exacte connaissance de tout.... Mais je ne saurais vous dissimuler le mécontentement que j'ai éprouvé en voyant que l'église d'Oderbruck n'est pas encore achevée. Je veux que vous donniez au lieutenant-colonel Petri un nouvel ordre exprès et sévère de faire finir cette église, ou de prendre garde à lui.

Après cela sa majesté prit l'état des sommes à assigner, et nous dit qu'elle donnerait :

1. 60,000 écus pour réparer les dommages d'Oderbruck.

2. 13,000 écus pour la nouvelle écluse de Plauen.

3. Qu'elle se chargerait volontiers des frais de l'écurie des cuirassiers de Kyritz, des bâtimens de Belgard, ainsi que de ceux de l'hôpital et de la maison des orphelins, parce que ces choses étaient aussi utiles que nécessaires.

4. Qu'il laissait au directoire général les frais qu'exigeaient les ports de Rugenwalde et de Kolberg.

Ensuite sa majesté examina attentivement les états de la caisse générale des guerres et domaines, et les signa. Après cela, il ouvrit son porte-feuille, en tira un papier, et nous lut l'état des sommes qu'il avait destinées cette année pour soutenir et soulager ses sujets, autant qu'il était possible. Parmi ces sommes, nous avons remarqué surtout 30000 écus pour la noblesse de Poméranie, 20000 pour la province de Hohenstein, et 30000 écus à compte sur le plan fait pour le rétablissement des villes de la Marche électorale.

Au sujet du premier article, le roi nous dit: Je vous recommande surtout d'aider et de soutenir ma noblesse; j'en fais un très-grand cas, car elle m'est utile pour mon armée, et l'administration de mes états. Vous n'ignorez pas combien d'hommes essentiels j'ai tiré de ce corps, et tout ce que j'ai fait avec leur secours. Je remarque avec chagrin qu'elle commence à tomber çà et là; je ne le voudrais pas, surtout depuis que je vois que l'esprit d'ordre, les bonnes

moeurs

moeurs et l'activité commencent à s'introduire parmi eux.

A ces mots nous assurâmes sa majesté que nous avions le plus grand respect pour ses intentions paternelles, que nous en étions vivement pénétrés, et que nous ferions tout ce qui dépendait de nous pour les remplir. Après cela, le roi prit tous les papiers qui étaient devant lui, les emporta dans une autre chambre, et nous ordonna de l'attendre. Au bout de quelques momens d'absence, il rentra et nous conduisit dans la salle à manger, à travers les superbes appartemens du nouveau palais.

Avant dîner, le roi s'entretint avec nous sur divers objets, et nous dit, entre autres, qu'il verrait avec plaisir que ses sujets fissent des voyages dans les états étrangers, dans le dessein de s'instruire, et de rapporter dans leur patrie des connaissances utiles. Pendant mon dernier séjour en Poméranie, dit-il, j'ai vu le grand bailli de Kolbatz, nommé Sydow, qui a été en Angleterre avec son fils, où ils ont pris d'excellentes idées sur la manière de cultiver les terres dans le pays. Ils savent les moyens

de faire réussir la culture des turnipes (*) et de la luzerne ; et ils ont fait dans la province des essais dont je suis fort content. Je voudrais que l'on en fît autant dans la Marche électorale et la nouvelle Marche. Il faudrait pour cela que vous entrassiez en correspondance avec les Sydow, et qu'ils vous envoyassent les instructions nécessaires pour cette culture. Il faudrait aussi envoyer à Kolbatz des économistes habiles des bailliages de la Marche, qui apprissent à cultiver ces plantes, ainsi que le houblon, dont j'ai la culture fort à coeur, et que je vous recommande particulièrement. Après cela, ils pourraient rassembler toutes les connaissances qu'ils auraient acquises, et les appliquer aux terres des bailliages de cette province. Les paysans de la Marche sont encore trop entêtés et trop opiniâtres pour recevoir les nouveaux procédés, quelque soit d'ailleurs leur utilité. Il faut donc que les baillis leur donnent l'exemple, par des choses utiles et profitables. Quand ils verront que cela réussit et qu'il y a du profit, ils ne manqueront pas de les imiter. Vous ne sauriez croire,

(*) Gros navets propres à nourrir les bestiaux; que l'on cultive particulièrement en Angleterre.

messieurs, s'écria le roi avec vivacité, avec quelle ardeur je désire de rendre les hommes plus sages et plus heureux ; mais vous saurez sans doute, aussi-bien que moi, combien on éprouve de contradictions avec les meilleures intentions du monde. Nous répondîmes que nous avions malheureusement fait souvent cette triste expérience, mais que cela ne nous décourageait point ; que nous travaillions sans cesse, à force de douceur et de patience, à remettre les sujets sur les véritables voies du bien être et du bonheur ; que nous avions la satisfaction de voir çà et là des fruits de nos efforts, et qu'il fallait espérer que le temps en produirait tous les jours de nouveaux. Je le désire, répliqua le roi, et ce sont-là mes intentions. Mais, continua-t-il, j'ai remarqué que l'on sème encore du blé dans plusieurs *terres de six ans* (*), ce qui rend à peine les frais au

(*) Frédéric veut parler ici de ces terres mauvaises et stériles que quelques cultivateurs ensemencent une année, et laissent ensuite reposer pendant cinq à six ans, sans les cultiver ; faute quelquefois d'avoir des engrais à y mettre. Au bout de ce temps, ils mettent le feu aux herbes, ronces, bruyères, &c. qui y ont crû, & se préparent une nouvelle récolte par l'engrais qui en résulte. Frédéric a travaillé avec ardeur pendant tout son règne à abolir cet usage pernicieux, qui laisse toujours une très-grande partie des terres en friche.

laboureur. Il vaudrait mieux faire de ces terres des prés artificiels; ce serait un moyen efficace d'introduire l'usage de nourrir les bestiaux dans l'étable, bien préférable à celui des pâturages. On aurait plus d'engrais pour les terres, et la fertilité augmenterait, sans compter encore le profit que l'on en retirerait par la plus grande abondance de lait que fourniraient les bestiaux.

Nous rappelâmes à sa majesté que depuis quelques années on avait aboli l'usage des *terres de six ans* dans tous les bailliages de la Marche électorale, et qu'on les avait réunies aux forêts; et nous ajoutâmes que s'il s'en trouvait encore quelques-unes dans les biens des gentilshommes ou des paysans, nous ne manquerions pas de les faire employer à de meilleurs usages.

Je trouve aussi, continua le roi, que dans la Marche électorale dont les améliorations m'intéressent particulièrement, il y a encore un grand nombre de contrées sabloneuses et stériles. Par exemple, dans mon dernier voyage, en revenant à Berlin par Freyenwalde, j'ai trouvé de ces terres incultes dans les environs de Loevenberg, Strausberg, Altlandsberg et Wernäuchen; je voudrais bien

que l'on fît tout son possible pour rendre ces contrées utiles, de manière ou d'autre. Je sais ce que peut le zèle, et ce qu'il a produit dans plusieurs endroits. Le défrichement du grand marais, qui est auprès de Stendal, me semble aussi un objet essentiel. Je m'occupe singulièrement des moyens de pouvoir tirer quelque parti des déserts qui sont dans les environs de Stendal; ce défrichement mettrait en état d'y établir de nouvelles colonies d'étrangers. Cette utile amélioration sera le premier ouvrage de la nouvelle députation. Il faut tâcher aussi de multiplier les abeilles et les vers à soie, et d'avoir l'oeil sur tout ce qui peut contribuer à faire fleurir ces branches d'économie rurale. Nous avons maintenant une assez grande quantité de muriers pour nourrir beaucoup de vers à soie. A l'égard des abeilles, il sera bon, dans les contrées qui leur sont favorables, que les baillis aient une certaine quantité de ruches qu'ils augmentent tous les ans; et qu'ils livrent aussi au magasin de soie une certaine quantité de cocons, qu'on leur paiera comptant.

Sa majesté s'informa aussi du défrichement des contrées situées sur les bords du

Rhin (*) et près de Sieversdorf, et de tout ce qui regardait les colonies qu'on voulait y établir. Nous répondîmes que depuis peu, les commissaires nommés pour cela s'étaient arrangés avec les personnes intéressées; mais que, comme ces contrées étaient submergées, on ne pouvait pas y mettre sur le champ les 100 familles, du moins, qu'on pourrait y établir, ni faire un plan clair et certain; qu'il fallait pour cela attendre l'écoulement des eaux. Le roi parut content, et répondit seulement: *Les eaux! les eaux!*

Après cela, sa majesté nous manifesta ses intentions au sujet des jardiniers qu'il voulait faire établir dans diverses contrées. Je veux, dit-il, qu'on en établisse surtout autour et auprès de Berlin; par exemple, derrière le jardin de l'académie, sur le chemin de Tempelhof et de Lichtenberg, où il y a de grandes plaines de sable incultes. Il ne faut pas, ajouta le roi, que ces jardiniers aient de petits jardins, il faut leur donner à chacun assez de terre pour faire de grands jardins, et surtout des vergers, afin qu'ils aient du fruit pour faire sécher, et qu'ils puissent en

(*) Petite rivière dans le Brandebourg.

vendre. Je veux qu'on leur donne les arbres, mais des arbres qui portent déjà. Ils pourront engraisser et fumer ces jardins avec la boue des rues de Berlin, et surtout avec le limon et la terre que l'on tire des fossés que l'on nettoie.

Nous représentâmes au roi qu'on avait déjà fait un plan pour établir de cette manière cent familles de jardiniers sur le chemin des invalides. Sa majesté approuva le projet et répondit : Cela m'est égal, pourvu que les places incultes des environs de Berlin soient cultivées, et que vous donniez assez de terres à ces gens. Il y a encore tant de places vides que je ne saurais les voir dans cet état ; cette vue m'attriste toujours quand je passe par là. Je n'aime pas que l'on achète les fruits secs de Saxe, et qu'on soit obligé de le faire, comme on me le dit... Il faut avoir soin, messieurs, de répandre dans les campagnes et les bailliages le goût de la culture des arbres à fruit; car il faut tâcher, autant que l'on peut, de garder l'argent dans le pays.

Ensuite le roi s'informa de l'établissement que l'on faisait près de Mühlenbeck, des frais des revues pour cette année, et nous ordonna de nous procurer des gens pour chercher de la

marne, que l'on devait trouver, disait-il, près de Rüdersdorf.

Enfin le roi nous dit beaucoup de choses sur l'exploitation des mines de Silésie, sur les moyens de faciliter le transport du charbon de terre, et l'usage de ce charbon dans les blanchisseries, tuileries et fours à chaux. Il faut, dit-il aussi, tâcher surtout de pousser l'exploitation des mines de calamine, et me faire chaque hiver un rapport exact de ce que l'on aura fait, et de ce qui restera encore à faire.

Vous voyez, messieurs, continua le roi, que je me suis un peu préparé pour vous indiquer ce qu'il y a d'utile à faire pour le bien de mes principales provinces. J'attends de vos soins le prompt accomplissement de mes intentions, et j'espère apprendre l'année prochaine des choses agréables sur vos succès. Vous pouvez compter que je vous appuierai toujours ; mais il ne faut pas non plus laisser tarir les sources des secours. Nous assurâmes sa majesté que nous ferions tout notre possible pour exécuter avec la plus grande activité ses intentions bienfaisantes et paternelles. Là-dessus on se mit à table. Pendant tout le dîner, le roi fut fort gai, et nous

témoigna beaucoup de bontés; et nous le quittâmes enchantés du bon accueil dont il nous avait honorés. „

LETTRE XI.

Avantages de la tolérance. Religion de Frédéric. Apologie de ce prince au sujet de l'imputation d'athéisme.

Béni soit à jamais notre bon roi Louis XVI. qui a enfin rompu les barrières qui formaient une séparation entre ses sujets, qui les a réunis par les mêmes lois, comme ils l'étaient par un même attachement pour l'état. Sa tolérance ne pourra guérir tout d'un coup les plaies qu'un seul édit funeste a faites au royaume, mais du moins il aura la gloire d'avoir commencé la cure: espérons qu'elle s'achèvera un jour.

Il est assez inutile de crier aux souverains, soyez tolérans parce que Dieu ne vous a pas donné de droit sur les consciences, parce

que l'utilité publique forme les bornes de votre pouvoir, parce que Dieu seul peut demander compte à l'homme de ses pensées. Ces déclamations rebattues ne font guère d'impression contre les séductions d'un confesseur hypocrite, ou les préjugés enracinés d'une éducation monacale. Il faut dire aux souverains : soyez tolérans, parce que la persécution fait fuir de vos états les hommes, et avec eux les arts, les manufactures, le commerce, l'industrie ; parce qu'elle enrichit vos voisins de vos dépouilles, les fortifie des forces qu'elle vous ôte, les fait croître pour de nouvelles attaques ou de plus fortes résistances ; soyez tolérans, parce que l'intolérance sème la haine dans le coeur de vos sujets, qui vont la disperser ensuite sur tout le globe ; parce que la persécution religieuse est celle de toutes qui mette le plus votre vie en danger; je dirais presque la seule. Remontez dans les annales de l'histoire, et voyez dessécher et périr les états en proie au fanatisme ; voyez de vastes états avec les plus grands moyens, les ressources les plus brillantes, languir tristement dans l'avilissement monacal, sans lumières nationales, sans ressort dans le gouvernement, sans population, sans commerce,

sans agriculture, sans considération au dehors. Voyez quelques poignées d'hommes, au contraire, transportées avec la liberté religieuse sur quelques lieues de marais et de terres stériles, exécuter les plus grandes choses, former des nations nombreuses, et s'élever au niveau des puissances du premier ordre. Voyez surtout Frédéric, celui de tous les rois qui connut le mieux ses intérêts et ceux de ses états; voyez-le, par le moyen de la tolérance, réveiller dans ses provinces le commerce, l'agriculture, l'industrie, et porter la population à une augmentation dont il est peu d'exemples.

Cette diversité de croyances, que quelques fanatiques croient si pernicieuse aux états, contribue peut-être plus qu'on ne pense à conserver les moeurs, du moins dans la classe de ceux qui sont ou qui veulent paraître attachés à leur religion. Lorsque Luther commença la réformation, les déréglemens les plus scandaleux, les vices les plus effrénés régnaient dans le clergé Romain. Les réformateurs se piquèrent de surpasser leurs rivaux par leur conduite et leurs bonnes moeurs, comme ils croyaient les surpasser par leurs lumières dans la foi. Des catholiques sentirent

enfin le scandale des abus qui avaient causé la déplorable scission ; les moeurs du clergé devinrent plus pures, ou plutôt moins scandaleuses, et l'on vit naître entre les deux partis une émulation d'édification et de bonnes moeurs, qui n'est jamais plus forte que lorsqu'ils sont plus rapprochés et plus à portée de s'observer et de se contenir. Parcourez tous les états où l'on extermine par le feu quiconque n'affecte pas la croyance du gouvernement, est-ce là que vous trouverez le plus de moeurs, le moins de vices et de déréglemens honteux, surtout parmi le clergé ?

Mais revenons à Frédéric, son exemple vaut mieux que toutes les réflexions; il est unique ici comme dans presque toutes les autres parties du gouvernement.

En faisant l'éloge de la tolérance de Frédéric, je ne prétends pas approuver les opinions qu'on lui a attribuées sur la religion ; ce n'est pas à moi à juger de ses opinions, ce n'est pas à moi à condamner celui qui ne condamna jamais personne, je laisse cet emploi aux théologiens, s'ils osent s'élever contre celui qui les toléra tous. Mais je dirai aussi qu'on a beaucoup calomnié ce prince à

cet égard, et que s'il ne fut pas éclairé des lumières de la foi, on peut assurer du moins, qu'il crut en Dieu, et que sa conduite et son règne furent une image continuelle de la justice et de la bienfaisance de cet être suprême.

Frédéric avait trop de lumières et de raison, pour nier l'existence de Dieu, comme on l'en a accusé; cette erreur grossière ne peut guère entrer que dans le coeur de quelques scélérats qui prennent un désir pour une vérité, ou de quelques foux, qui parlent sans comprendre ce qu'ils disent. Dans mille endroits de ses ouvrages, Frédéric reconnaît un Dieu; je n'en citerai qu'un tiré de sa brochure sur *La littérature allemande*; on ne peut rien dire de plus positif et de plus clair. „ Si l'on „ prend, dit-il, le système de Spinosa du „ côté où il paraît nier l'existence du „ premier être, rien ne sera plus facile que „ de le réduire en poudre, surtout en faisant „ voir la destination de chaque chose, le „ but pour lequel elle est faite. *Tout, même „ jusqu'à la végétation d'un brin d'herbe, „ prouve la divinité*; et si l'homme jouit d'un „ degré d'intelligence qu'il ne s'est point „ donné, il faut à plus forte raison que l'être

„ dont il tient tout, ait un esprit infiniment „ plus profond et plus immense. „

Malheureusement, il ne regardait tout ce que les religions révélées ont ajouté à la religion naturelle, que comme l'ouvrage des hommes ; et son aveuglement sur ce point dura jusqu'à la mort. Je le plains bien sincèrement ; mais une chose qui fait honneur à la religion chrétienne, et qui prouve que cette religion sainte est respectée des hommes même qui manquent de foi, lorsque d'ailleurs ils ont de la raison, c'est que Frédéric crut cette religion préférable à toutes les autres. En voici une preuve. Le roi, ayant un jour un entretien à Potsdam avec le ministre de Zedlitz sur la réforme des écoles, appuya beaucoup sur l'instruction des jeunes gens dans la religion chrétienne, *qui*, dit-il, *est beaucoup plus solide que la religion juive.* Cet entretien fut copié mot à mot par un secrétaire du roi qui en avait reçu l'ordre. Frédéric préférait l'église protestante, parce que, selon lui, elle est plus convenable à la liberté de l'homme, et au développement de la raison que Dieu lui a donnée pour en faire usage ; mais il avouait aussi que le culte public des protestans était trop simple et trop

nu, pour faire assez d'impression sur les sens du peuple, que l'on ne peut guère conduire que par les sens. *Je veux*, écrivit-il un jour à ses collèges, *que les enfans de la campagne soient instruits dans leur religion d'une manière claire et raisonnable, afin d'introduire la lumière dans leur esprit, et de leur donner des idées plus justes de leurs devoirs.* En faut-il davantage pour prouver que Frédéric pensait que la religion chrétienne est propre à éclairer l'esprit, et à attacher les hommes à la vertu ?

Malgré cela, dit M. Busching qui rapporte ces faits, on ne trouve dans tout le cours de son règne aucune trace qui indique qu'il ait honoré Dieu par la reconnoissance et la confiance ; et je suis étonné, ajoute le même auteur, qu'après avoir retranché de ses titres la formule *Par la grâce de Dieu*, il ait mis, à la fin de ses lettres, *Sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait en sa sainte et digne garde.*

Je crois, monsieur, que vous ne serez pas en ceci du sentiment de ce savant géographe; vous penserez, comme moi, que rien ne prouve mieux la reconnaissance de Frédéric envers Dieu que les soins continuels et infatigables qu'il prit pour le bonheur du peuple

que Dieu lui avait confié ; que ce renoncement héroïque à toutes les commodités de la vie, pour se consacrer uniquement et sans relâche au salut et à la prospérité de sa nation, que cette humanité qui lui fit essuyer si souvent les larmes de ses sujets, que cette répugnance à signer des sentences de mort, que cette tendre sollicitude pour les plus petites choses qui pouvaient concourir au bonheur du moindre de ses sujets, et surtout que cette tolérance dont la divinité donne l'exemple à tous les rois et à tous les hommes.

Cette conduite admirable, si rare parmi les princes, n'est-elle pas la partie la plus sublime de la religion ? Que manqua-t-il à Frédéric pour mériter à cet égard les louanges des prêtres de sa croyance ? du respect pour la théologie, de la prodigalité envers les théologiens, la permission pour les derniers de dominer et de persécuter à leur gré, quelque assiduité aux exercices extérieurs de la religion, qui coûtent si peu à l'hypocrisie. Avec cela, ils l'auraient dispensé peut-être de mille autres vertus, dont les effets se répandirent sur des millions d'hommes.

Si

Si la religion consiste surtout dans des sentimens actifs d'humanité, de bienfaisance et de justice ; dans l'amour des hommes, dans le sacrifice héroïque de ses passions et de ses commodités pour le bonheur de ses frères, nul homme ne fut plus religieux que Frédéric. Si la religion d'un roi consiste surtout à faire le bonheur de ses sujets, à ne point abuser de son pouvoir, à faire régner également la justice sur toutes les têtes, à protéger le faible et le pauvre contre le riche et le puissant, à respecter les droits de l'humanité, à tolérer les erreurs et les faiblesses, inséparables de la nature humaine, nul roi ne fut plus religieux que Frédéric.

Et cependant, monsieur, ce ne sont pas seulement les prêtres, mais ses amis, mais ceux-mêmes qu'il honora particulièrement de sa confiance, sur les dernières années de sa vie, qui osent encore l'accuser d'athéisme. (*) Avec tant de vertus, si Frédéric ne crut pas à un Dieu, il fut sans doute la plus extraordinaire de toutes les créatures humaines, et dont la possibilité ne saurait se concevoir.

(*) Voyez l'ouvrage allemand de Zimmermann sur Frédéric II, page 244.

Mais ces messieurs ont beau dire que ce prince changea de sentiment depuis la publication de ses oeuvres, ils ont beau vouloir faire les apôtres en se vantant de l'avoir ramené de l'athéisme au déisme, j'aime mieux croire qu'un prince si éclairé et si bon ne pût être athée ; j'aime mieux m'en rapporter à mille passages de ses écrits, où il a si bien peint son esprit et son coeur ; j'aime mieux croire que ces officieux amis ne l'ont peut-être pas plus compris, que l'on n'a compris les philosophes que la haine a chargés du même reproche. Quoi qu'il en soit, il n'a point voulu paraître athée dans ses écrits, il a voulu paraître le contraire dans son gouvernement, comme mille traits le prouvent ; c'était assez, ce me semble, pour lui épargner la tache de cette réputation posthume. Frédéric ne s'attendait pas surement à ce trait singulier de reconnaissance et de discrétion de la part de ceux qu'il honora de sa confiance. Voltaire lui-même, dans un ouvrage où il exhale toute l'amertume de la satire, rend cependant justice à Frédéric à cet égard. DIEU, dit-il, ÉTAIT RESPECTÉ, *mais tous ceux qui avaient trompé les hommes en son nom n'étaient pas épargnés* (*).

(*) Vie de Frédéric, Tome IV, page 60.

On n'est pas plus fondé, ce me semble, à appuyer ce reproche sur deux traits qui prouvent, selon moi, tout le contraire. Le premier est la suppression de la formule *par la grâce de Dieu ;* le second, c'est qu'après la première expédition de la Silésie, il ne voulut pas souffrir que l'on mît sur les drapeaux prussiens, *pro Deo et patria* (pour Dieu et pour la patrie), mais seulement *pro patria* (pour la patrie), disant qu'il ne fallait pas mêler la divinité dans les disputes des hommes, et que la guerre regardait la province et non la religion. Le second fait est assez justifié par les raisons qu'ajoute Frédéric. Il lui paraissait horrible, sans doute, d'exterminer des hommes au nom de la divinité : agir ainsi, c'est la respecter. Quant au premier, les philosophes attribuent à ce prince des motifs plus justes et plus sublimes. Les premiers rois chrétiens n'employèrent point cette formule ; et il est assez prouvé que c'est par des intentions bien éloignées de l'esprit du christianisme qu'elle fut introduite.

Mais le désir de justifier Frédéric m'a fait perdre de vue le principal objet de cette lettre, qui était de vous peindre sa tolérance pour toutes les religions ; je reprendrai ce

sujet dans la lettre suivante. Je finirai celle-ci par un trait qui vient à l'appui de ce que j'ai dit. Dans un voyage que fit Frédéric dans la haute-Silésie, les paysans polonais, qui ont l'usage de se mettre à genoux devant les personnes un peu considérables auxquelles ils demandent quelque grâce, ne manquèrent pas de le faire devant Frédéric. Ce prince fut choqué de cette posture, et il défendit avec une humilité dont bien des princes dévots ne furent jamais capables, qu'aucun de ses sujets se mît à genoux devant lui; ajoutant *qu'il ne fallait se mettre à genoux que devant Dieu seul.* Cette défense fut publiée par son ordre dans toutes les églises, du haut de la chaire; et tous ses sujets apprirent que le roi était persuadé qu'il n'était qu'un homme, et qu'il connaissait le respect que l'on doit au maître souverain de tous les hommes.

LETTRE XII.

Tolérance de Frédéric pour toutes les sociétés chrétiennes et les juifs. Ses soins pour les obliger à vivre en paix. Défenses de faire des prosélytes. Prudence de sa conduite à cet égard.

Le *faux zèle*, écrit Frédéric (*), *est un tyran qui dépeuple les provinces; la tolérance est une tendre mère qui les soigne et les fait fleurir.* Tel est le précepte que ce grand prince donne dans ses ouvrages ; tel est le principe qu'il suivit inviolablement pendant tout le cours de son règne.

Des philosophes, aveuglés par le ressentiment et la haine, ont avancé qu'il fallait tolérer toutes les religions, excepté celles qui ne tolèrent point les autres ; Frédéric

(*) Mémoires de Brandebourg. De la religion du Brandebourg.

avait des idées plus saines, il était persuadé que dans aucune société chrétienne, l'intolérance et la persécution n'entrent véritablement dans l'esprit de la religion; il regardait ces erreurs comme des maladies particulières à quelques prêtres de ces sociétés, et il était bien sûr de trouver le moyen de les extirper, si elles se manifestaient dans son royaume.

Frédéric-Guillaume I avait toléré les catholiques dans ses états, à condition qu'ils se conduiraient comme des sujets fidelles, soumis et tranquilles, qu'ils se tiendraient dans les bornes qu'on leur avait prescrites, qu'ils feraient leur service divin dans le silence et l'humilité, qu'ils ne se mêleraient point avec les protestans jeunes ou vieux, et qu'ils s'abstiendraient surtout de les attirer dans leur église. Ce dernier point de l'ordonnance du roi fut mal observé, ou peut-être que les prêtres et les magistrats du pays, jaloux de voir s'élever à côté d'eux une religion dont ils n'étaient pas accoutumés à aimer les membres, les accusèrent de faire secrétement des conversions, pour leur faire perdre la protection et l'appui du souverain. Quoiqu'il en soit, ces plaintes engagèrent Frédéric-Guillaume, à leur défendre sévèrement ces

conversions secrètes, qu'il appelait des perversions, et à leur ordonner de dénoncer sur le champ aux magistrats ceux qui se présenteraient à leurs prêtres, pour être admis à leur communion.

Tel était l'état des catholiques romains dans les états prussiens, lorsque Frédéric monta sur le trône. A peine eût-il pris en main les rênes du gouvernement, que les ennemis de la tolérance, qui n'attendaient qu'un signe pour sévir, sondèrent ses dispositions à l'égard des catholiques. Il régnait depuis quelques semaines, lorsque (le 22 Juin 1740) Brand, ministre d'état, et Reichenbach, président du consistoire, poussés par les plaintes du fiscal général, nommé Uhden, lui représentèrent que l'on avait établi à Berlin, en faveur des enfans des soldats catholiques, des écoles de la religion romaine, d'où il résultait divers inconvéniens, et entre autres que des protestans embrassaient la religion catholique, contre la défense expresse du feu roi. Cet avis, disent-ils, nous a été donné par le fiscal général Uhden, et nous demandons à votre majesté si ses intentions sont que les écoles catholiques soient conservées, ou quelle autre réponse il faut faire

au fiscal. Ces zélés magistrats ne furent pas long-temps dans l'incertitude ; Frédéric écrivit en marge :

Il faut tolérer toutes les religions, et le fiscal doit seulement veiller à ce qu'elles ne se fassent aucun tort l'une l'autre; car je veux que dans mes états chacun se sauve à sa manière.

Cette première réponse de Frédéric donne la clef de toute sa conduite à l'égard des différentes sociétés chrétiennes. Il voulait laisser à chacun la liberté de penser ; mais il croyait, d'un autre côté, devoir restreindre l'esprit de prosélytisme, parce qu'il craignait qu'il ne conduisît au fanatisme, et qu'il ne troublât l'ordre et la paix de la société générale, composée de tant de sociétés particulières.

Alors les catholiques n'avaient à Berlin qu'une chapelle. En 1746, un carme italien nommé Mecenati, représenta au roi que le nombre des catholiques augmentant de jour en jour dans cette ville, leur chapelle n'était pas assez grande pour les contenir, et il pria sa majesté de leur accorder la permission de construire une grande et magnifique église. Frédéric y consentit, à condition que ce serait

aux frais des catholiques prussiens ou autres, et il leur assigna une place à côté de la salle d'opéra. La patente qui leur accorde cette permission porte qu'ils peuvent bâtir une église aussi grande qu'ils voudront ou qu'ils pourront, y élever des tours ou clochers, et y mettre des cloches grosses ou petites, comme ils jugeront à propos. Dans différens temps, il confirma et étendit leurs priviléges, leur permit de baptiser, de marier, d'enterrer dans leurs caveaux, et de faire des processions, mais seulement dans l'enceinte de leur église.

Les prêtres protestans se tinrent tranquilles ; mais dans la suite ils s'aperçurent que ces nouveaux établis augmentaient la population de leurs paroisses, sans augmenter leur casuel, et les prêtres de toutes les religions n'entendent pas raillerie, quand il est question de leur intérêt temporel. Les curés luthériens se plaignirent donc, et exigèrent les droits d'étole, des catholiques qui demeuraient ou avaient demeuré dans des maisons de leurs paroisses. Frédéric était absent ; ils s'adressèrent au conseil d'état, et le conseil d'état, naturellement porté à soutenir l'étole de ses prêtres, condamna, le 15 Juin 1778,

les catholiques de Berlin à payer ce qu'on leur demandait. Ceux-ci se présentèrent au conseil d'état, et demandèrent que l'exécution de la sentence fût sursise jusqu'au retour du roi. On n'osa pas le leur refuser. Frédéric revint, et fit aussitôt la réponse suivante:

„ Je veux que la communauté catholique „ de sainte Hedevige de Berlin reste exempte „ de toute contribution paroissiale envers le „ clergé des autres croyances, et qu'elle „ forme une paroisse à part, sans aucun „ égard à la situation de leurs habitations „ dans des paroisses protestantes. „

Les catholiques de Potsdam payaient encore des droits aux paroisses protestantes, et ne pouvaient faire faire leurs baptêmes ni leurs mariages par des prêtres de leur communion. Encouragés par les bontés de Frédéric pour les catholiques de Berlin, ils demandèrent les mêmes priviléges, et les obtinrent.

Il paraît que le chancelier Cocceji fut un de ceux qui s'opposèrent le plus aux bonnes intentions de Frédéric à l'égard de la tolérance; toutes les fois que le roi lui demandait son avis, il faisait toujours naître quelque difficulté. Un roi moins éclairé ou plus faible

aurait cédé ; tant il est vrai qu'il faut rejeter souvent sur les ministres les maux qui affligent les états !

Les catholiques de l'Ostfrise demandèrent, en 1746, le libre exercice de leur religion dans cette province. Frédéric, selon sa coutume, demanda à Cocceji s'il n'y aurait pas quelqu'inconvénient à le leur accorder ; et lui ordonna d'examiner cette affaire avec attention. Le chancelier, plein d'un faux zèle pour sa religion, fit la réponse suivante qui n'honore pas sa mémoire, et prouve qu'il n'était guère propre à la rédaction du code dont il fut chargé. Voici cette réponse.

SIRE,

„ Votre majesté m'a ordonné d'examiner
„ avec soin si l'on peut accorder aux catho-
„ liques de l'Ostfrise un service divin public,
„ et un prêtre de leur communion, et si
„ cette permission ne serait point contraire
„ aux lois du pays ? Après m'être informé
„ de l'état des choses, j'ai trouvé qu'on ne
„ peut déférer à leur demande, sans blesser
„ la constitution du pays et les concordats ;
„ et que même l'exercice privé de leur reli-
„ gion ne saurait leur être permis, puisqu'il

„ n'a été introduit d'abord que sous la sauve-
„ garde de l'empereur. Votre majesté ne
„ gagnerait pas non plus la moindre chose à
„ accorder cette permission ; car dans le
„ bourg de Wehner la plupart des habitans
„ sont des misérables et des valets d'écurie,
„ et il n'y a aucune espérance de voir des
„ gens aisés venir s'y établir. Cependant je
„ laisse le tout à la disposition gracieuse de
„ votre majesté. „

Le roi répondit à cet impertinent rapport.

Je leur permets le libre exercice de leur religion, avec un prêtre et tout ce qui s'ensuit.

FRÉDÉRIC.

Ce prince poussa les choses plus loin encore. S'il doit paraître dangereux de tolérer des personnes d'une religion différente de celle du pays, c'est surtout dans les écoles et les universités. Les parens peuvent craindre que des principes contraires à leur croyance ne se glissent dans l'ame tendre des jeunes gens, par la voie de la confiance et de l'instruction. Cette considération n'arrêta point Frédéric; il nomma un catholique professeur à l'université de Francfort sur l'Oder, persuadé qu'il ne s'amuserait pas à

faire des prosélytes, au risque de perdre sa place, et d'encourir sa disgrace.

Ce catholique était un médecin nommé Steinhaus, qui demanda au roi la place de professeur extraordinaire à cette université, avec l'expectative d'une chaire, en cas de vacance. Nous voyons paraître dans cette affaire un ministre plus honnête que Cocceji, et plus digne de la confiance de Frédéric; c'est M. de Zedlitz. Le roi lui demanda si le docteur avait les connaissances et les talens nécessaires pour la place qu'il demandait, et si les statuts de l'université permettaient de nommer un catholique à une chaire. Le ministre répondit que le collége de médecine rendait un très-bon témoignage à ce docteur, surtout pour ses connaissances dans la botanique et l'anatomie. Que quant à la religion, les statuts de l'université excluaient, à la vérité, les catholiques romains des chaires de professeur; mais que ces statuts étaient de l'an 1610, et que des rescripts postérieurs avaient statué, qu'excepté la théologie, on ne ferait aucune différence, du moins entre les réformés et les luthériens, et qu'on n'aurait égard qu'à l'habileté. Que comme donc la médecine

n'avait rien de commun avec la religion de celui qui enseigne, ni de celui qui apprend; il dépendait uniquement de la volonté de sa majesté de décider si ledit docteur pouvait être placé ou non à l'université de Francfort, en qualité de professeur extraordinaire, avec l'expectative d'une place de professeur ordinaire. La réponse de Frédéric fut favorable au docteur, mais il y ajouta une réflexion qui prouve qu'il n'avait pas oublié les leçons pernicieuses des philosophes beaux-esprits qu'il avait fréquentés. Je la rapporterai ici pour faire voir jusqu'à quel point le plus grand homme peut s'égarer, quand ses yeux se ferment à la lumière d'en haut. Il écrivit en marge.

Cela ne fait rien, puisqu'il est habile. D'ailleurs les médecins sont trop bons physiciens pour avoir de la foi.

Les catholiques pouvaient entrer aussi dans les colléges provinciaux; mais il existe un ordre du cabinet, qui recommande de ne pas les y introduire en trop grand nombre.

Les Grecs, les Unitaires, les Schwenckfeldiens, les Hussites et toutes les autres sociétés chrétiennes jouirent, sous le règne de Frédéric, d'une tolérance plus ou moins

grande, à proportion de leur nombre, du bien qu'ils faisaient à l'état, et de leur attention à ne point troubler le repos public par des prétendues conversions ou autrement. Les Grecs eurent la permission de construire une église à Breslau. Les Unitaires établis depuis le siècle précédent dans le cercle d'Oletzko, qui fait partie de la Lithuanie prussienne, furent protégés et tolérés par Frédéric. En 1776, il leur permit d'avoir une église publique au lieu d'une maison où ils faisaient auparavant les exercices de leur religion. Ceux qui se trouvaient dans l'Ostfrise furent traités avec autant d'indulgence et de bonté.

Non content de tolérer les sociétés chrétiennes particulières qui se trouvaient dans ses états, Frédéric rappela ou reçut celles qui en avaient été chassées, ou qui, persécutées dans des pays étrangers, cherchaient un asile et des secours. C'est ainsi que les Schwenckfeldiens furent invités à revenir en Silésie par une patente du 8 mars 1742; c'est ainsi que, dans la même année, il reçut les Hussites qui vinrent de la Bohême en Silésie, et leur permit de s'établir dans cette

province, où ils se sont réunis dans la suite, les uns aux luthériens, les autres aux réformés, réunion qui n'aurait peut-être jamais eu lieu sans cela.

Les frères-unis, qui furent aussi reçus en Silésie en 1742, obtinrent, quatre ans après, la confirmation de leurs priviléges; et Frédéric, en les soustrayant à la juridiction des consistoires dans toutes les provinces de ses états, les prit sous sa protection particulière.

Les juifs jouissaient aussi dans les états prussiens du libre exercice de leur religion, et ont des synagogues publiques. Ils avaient été chassés plusieurs fois du Brandebourg, comme de plusieurs autres pays, sur des imputations atroces, nées de la haine et de la superstition du peuple. Le grand électeur les reçut en 1671, après que l'empereur Léopold les eut chassés de l'Autriche. Cinquante familles seulement eurent alors la permission de s'établir dans la Marche électorale, en payant un certain droit de protection. Sous Frédéric I, leur nombre était monté à 112 familles, dans la capitale seulement. Frédéric-Guillaume I, en montant sur le trône renouvela leurs priviléges, et donna en 1730 un règlement général pour cette nation. Frédéric

II, accoutumé aux plaisanteries de Voltaire sur les juifs, conserva toujours de l'éloignement et des préjugés contre eux: cependant ils les protégea, et étendit leurs priviléges, parce que le bien de ses états, la prospérité de sa nation, et surtout l'amour de l'humanité, l'emportaient chez lui sur toute autre espèce de considération. On fait monter à près de 13 mille le nombre des juifs qui vivent maintenant dans les états prussiens. Cette nation, si avilie dans d'autres contrées, a montré en Prusse qu'avec de la considération et de la protection, elle pouvait s'élever aux sentimens honnêtes et louables qui contribuent au bonheur de la société. Il y a à Berlin plusieurs familles juives qui peuvent servir de modèle aux chrétiens, pour la probité, pour l'humanité, pour le patriotisme, pour les bonnes moeurs. Plusieurs d'entre eux se sont distingués dans les arts et dans les sciences. Mendelssohn, que l'Allemagne appelle à juste titre son Platon, né dans le sein de cette nation, s'éleva du milieu de l'oppression et de la misère, avec une constitution faible et rachitique, aux connaissances les plus sublimes de la métaphysique, et peut être mis à côté des plus grands hommes dans

ce genre. Il y a encore actuellement à Berlin plusieurs physiciens, naturalistes et médecins juifs qui ont donné d'excellens ouvrages dans ces parties. (*)

En tolérant toutes les religions dans ses états, Frédéric employait aussi ses soins à établir et maintenir entre elles la paix, l'union, les égards et la bonne intelligence. C'est dans ces sages intentions qu'il défendit toute espèce de sermon de controverse, toute espèce de gêne, de persécution et d'injure d'église à église. En 1756, il écrivit à l'évêque de Breslau pour lui faire connaître ses intentions à ce sujet, et le charger de les remplir (**); et le ministre des affaires ecclésiastiques reçut en même-temps un ordre semblable pour les protestans (***).

Lorsqu'il s'élevait quelques différends, quelques troubles dans les églises, Frédéric savait tolérer, défendre, menacer, mépriser, et sur tout céder à propos.

Il s'éleva des scissions dans la colonie des protestans bohémiens, établis depuis 1732 à

(*) Entre autres, M. Bloch, connu par son *Histoire naturelle des Poissons*.

(**) Voyez la pièce A, à la suite de cette lettre.

(***) Voyez la pièce B, à la suite de cette lettre.

Berlin et dans les environs. Trois partis se formèrent, dont le plus nombreux, composé de 179 familles, se déclara de la communion des frères-unis, et voulut avoir un pasteur de cette croyance. Le magistrat de Berlin avait droit de patronat sur l'église de cette colonie, et voulut l'exercer. Les nouveaux frères-unis s'adressèrent à Frédéric, pour lui demander la permission de choisir leur pasteur. Le roi, instruit des détails de cette affaire, leur refusa leur demande, disant qu'il ne pouvait porter atteinte au droit du magistrat, et il leur défendit de lui en parler davantage. Les frères-unis n'eurent aucun égard à cette défense, et ils tourmentèrent tellement le roi, que ce bon prince céda enfin à leurs instances, en disant que *c'était pour cette fois seulement, et sans préjudice aux droits du magistrat pour l'avenir.* Cependant les disputes continuèrent, et après la mort de ce pasteur, les bohémiens unis, ou moraves, s'adressèrent de nouveau au roi pour avoir un ministre de leur parti. Frédéric avait chargé depuis quelques années le général de Kalkstein de travailler prudemment à apaiser ces troubles; il lui écrivit alors :

„ Je voudrais bien me prêter aux désirs „ de ces gens ; mais comme je sais que les „ colons bohémiens et moraves ne sont „ pas d'accord dans leurs principes, et que „ je crains que ces divisions ne produisent „ à la fin des disputes, il faut tâcher de les „ engager à choisir pour pasteur un homme „ raisonnable et ami de la paix, qui ait des „ principes de religion, sains et éloignés de „ tout esprit sectaire. Dans ce cas je con- „ firmerai volontiers leur choix. „

Cette permission était contraire au premier ordre du cabinet, qui ne leur avait permis de choisir un pasteur que pour cette fois seulement, et sans préjudice pour l'avenir. Le magistrat eut soin de rappeler cette clause au roi, et il répondit aussitôt :

„ Je n'ai point intention de priver le „ magistrat de son droit de patronat, ni „ d'accorder à son préjudice, à des bour- „ geois, le droit d'élire un pasteur ; je veux „ donc que l'on refuse absolument la de- „ mande des bohémiens qui se sont adressés „ à moi il y a quelque temps. „

Cet ordre précis du roi n'empêcha point les bohémiens de le tourmenter encore à

plusieurs reprises. Une des réponses qu'il leur fit faire, porte :

„ Vous direz pour réponse aux frères „ bohémiens ou moraves, que je leur laisse „ et permets toute liberté de conscience ; „ mais que je ne saurais leur accorder un „ pasteur particulier. „

Autant le roi était patient, autant les moraves étaient importuns ; enfin Frédéric, fatigué de leurs instances, leur renouvela la permission de choisir un homme raisonnable et sans esprit de parti, et promit de confirmer leur choix. Fondés sur cette permission, ils firent venir à Berlin trois prêtres de leur croyance, et ne daignèrent pas même demander la confirmation que le roi leur avait promise. Lorsque ces trois prêtres voulurent faire des mariages et des baptêmes, on se plaignit de nouveau, et le ministre des affaires ecclésiastiques fit au roi le rapport suivant, en 1755.

„ Un certain nombre de familles de la colonie bohémienne, qui ne se disent ni de l'église luthérienne, ni de l'église réformée, ont appelé à Berlin, de leur propre autorité, trois pasteurs de leur secte, pour faire le service divin, et administrer les autres

choses relatives à leur religion; et ces prêtres n'ont point prêté le serment de fidélité, ni été approuvés et confirmés dans leurs places. Ces gens et leurs pasteurs ne veulent reconnaître non plus aucune subordination dans les affaires de l'église, ni se soumettre en cela aux lois du pays, croyant qu'ils ne sont soumis qu'aux évêques qui dépendent du comte de Zinzendorf. Ces désordres pourraient dégénérer en fanatisme, et entraîner à la fin des suites fâcheuses. Il dépend donc de V. M. d'ordonner s'il faut laisser ces pasteurs continuer leurs fonctions, ou le leur défendre. „

Qui ne croirait que le roi irrité de l'opiniâtreté, de la hardiesse et de la désobéissance de cette petite société, va sévir contre elle de la manière la plus terrible ? Voici sa réponse.

Qu'ils fassent tout ce qu'ils voudront, pourvu qu'ils n'enseignent rien contre les lois de l'état ni contre les bonnes moeurs.

De cette manière, tout fut tranquille; les terreurs des zélés ministres, qui pensaient si différemment du roi, ne furent point réalisées; et si Frédéric eût suivi leurs perfides insinuations, cette faible étincelle aurait pu

allumer un incendie, et jeter sur sa mémoire le reproche d'intolérance, pour lequel il avait la plus grande horreur.

Ces détails peignent le caractère de Frédéric, sa patience, sa bonté, sa douceur, son indulgence ; ils font voir la façon de penser de quelques-uns de ses ministres, les efforts qu'ils firent pour le détourner de la voie que son coeur avait choisie : permettez-moi de les continuer.

En 1745, on vit paraître à Stettin une nouvelle communauté de moraves ou frères-unis, composée toute entière des sujets prussiens qui avaient embrassé cette croyance. Ils prirent un pasteur particulier qui s'ingéra de faire des baptêmes et des mariages, fondé sur ce que les moraves étaient tolérés dans les états du roi. Les prêtres des autres communions se plaignirent, et le conseil d'état établit une différence entre une société de gens du pays, qui avaient embrassé une nouvelle croyance, et une colonie étrangère à laquelle on permettait l'exercice de sa religion. Les nouveaux moraves s'adressèrent au roi ; il leur permit de croire ce qu'ils voudraient, mais il leur défendit de s'assembler. Voici sa réponse :

Sa majesté fait donner pour résolution à la communauté des frères moraves qui se trouvent à Stettin, que s'ils se conduisent en citoyens paisibles, et qu'ils n'excitent aucun trouble ou désordre public, on ne gênera leurs consciences en aucune manière; mais qu'on ne leur accordera cependant aucune maison publique de prière, ni la permission de former des assemblées particulières. Il faut donc qu'ils se comportent en citoyens paisibles, qu'ils suivent leur vocation, et qu'ils ne tiennent aucune assemblée publique, afin d'éviter le scandale et autres suites de cette espèce.

La sévérité de Frédéric dans cette circonstance n'avait d'autre but que d'arrêter les progrès du prosélytisme, qui se manifestaient assez sensiblement dans cette nouvelle société. Il pensait, avec raison, que le zèle des conversions produirait à la fin le fanatisme, troublerait le repos des familles, et occasionnerait dans la société des désordres de toute espèce.

Quelques années après, un de ces moraves de Stettin, nommé Schmidt, fit une nouvelle tentative, et offrit au roi d'établir à ses frais une manufacture importante, si l'on voulait accorder à ses frères l'exercice public de leur

religion dans la ville. Alors Frédéric, qui trouvait plus d'avantages dans l'établissement d'une grande fabrique, que d'inconvéniens à permettre à quelques-uns de ses sujets de prier Dieu à leur manière, leur accorda la permission de s'assembler dans une maison particulière de Stettin, à condition qu'ils ne feraient aucun prosélyte, ni directement, ni indirectement, et qu'ils vaqueraient dans le silence aux exercices de leur religion (*).

A ce trait de bonté, Cocceji, à la tête du conseil d'état, fit une représentation pour en détourner, en partie, les effets. Au lieu de prendre l'ordre à la lettre, et de l'étendre aux sujets prussiens nouveaux moraves, pour lesquels il avait été demandé et clairement accordé, il demanda au roi s'il fallait comprendre dans la concession ceux de ses sujets qui avaient embrassé les opinions des moraves. Frédéric, qui sentit bien que l'orgueil de ses ministres était piqué de ce qu'il agissait d'une manière contraire à leur première décision, leur répondit sèchement: *Non ;* et la concession fut donnée à Schmidt sous ces conditions (**).

(*) V. pièce C, à la suite de cette lettre.

(**) V. la pièce D, à la suite de cette lettre.

Toutes ces tracasseries éprouvées à l'occasion des moraves, et les plaintes continuelles de ses ministres qui augmentaient à ses yeux le nombre de ses sujets attachés à cette croyance, et lui exagéraient le danger de ces prétendues conversions, prévinrent Frédéric contre ces chrétiens, et il affecta pour eux un mépris qu'il crut plus propre à les affaiblir, que l'intolérance et la rigueur. En voici un exemple où l'on voit toute la prudence de la conduite de ce prince, et toute la sagesse de ses principes.

Un marchand mercier du duché de Magdebourg, morave dans le fond du coeur, ainsi que sa femme, envoya sa fille en Silésie pour la faire instruire dans les principes de sa croyance. Les dévots, ennemis des moraves, crurent pouvoir faire un mensonge pour faire persécuter le pauvre marchand, et ils l'accusèrent d'avoir envoyé sa fille hors des états prussiens, ce qui malheureusement était un grand crime aux yeux de Frédéric. Le consistoire de Magdebourg fit ordonner au père de rappeler sa fille auprès de lui. Là-dessus plainte du marchand au grand consistoire; et le ministre incertain, comme à l'ordinaire de ce qu'il y avait à faire, consulta le code

vivant de Potsdam. La réponse de Frédéric établit une règle générale de conduite pour ces sortes d'affaires ; règle qui aurait suffi assurément, si les intentions des consistoires et des ministres eussent été aussi pures et aussi humaines que celles de ce sage prince. Voici cette réponse.

„ On a fort bien fait d'obliger ce marchand „ à rappeler sa fille, qu'il avait envoyée hors „ du pays. Il faut seulement se conduire „ dans ces sortes d'affaires avec les précau- „ tions et la prudence convenables, et n'avoir „ pas même l'air de vouloir arrêter les pro- „ grès de la secte des hernhutres (ou mo- „ raves). Car il faut éviter en général de faire „ croire aux gens attachés à cette *misérable* „ *secte*, qu'on les estime assez pour les per- „ sécuter à cause de leurs opinions, et pour „ tâcher de les retirer par force de leurs „ erreurs. L'expérience de tous les temps a „ appris que lorsque les hommes sont tom- „ bés dans les erreurs les plus ridicules, et „ qu'on veut les en arracher par l'oppression, „ on ne fait qu'augmenter par là leur opi- „ niâtreté, et les pousser dans les extrava- „ gances du fanatisme ; et le peuple se met „ dans la tête qu'il faut qu'il y ait des choses

„ bien extraordinaires dans ces sortes de „ sectes, puisqu'on croit devoir employer la „ force pour les réprimer. Mais si, au con- „ traire, on méprise ces sortes de gens et „ leur secte, si on se conduit de manière à „ leur faire croire qu'ils ne méritent pas la „ moindre attention, et qu'ils sont plutôt „ dignes de pitié que de haine; évitant cepen- „ dant de laisser entrer les chefs de ces „ sectes dans le pays, et obligeant les autres „ à remplir leurs devoirs de citoyens et de „ sujets, on parvient enfin à les faire rougir „ de leur folie, et par ce moyen à les faire „ rentrer en eux-mêmes; ou du moins on les „ met hors d'état de faire beaucoup d'impres- „ sion sur les autres, de trouver des secta- „ teurs pour augmenter leur nombre, et on „ les voit bientôt s'éteindre.

„ C'est sur ces principes qu'il faut se régler „ dans l'affaire présente, et dans toutes les „ affaires de la même espèce; et vous aurez „ soin de prescrire aussi la même conduite à „ la régence de Magdebourg. „

Assurément Frédéric n'avait pas pour les frères moraves le mépris qu'il affectait; mais il craignait que la simplicité de leurs principes, leur union fraternelle, et les dehors

spécieux et touchants de leur morale, ne séduisissent un grand nombre de ses sujets, et n'amenassent à la longue une révolution dont il n'aurait pas vu les suites avec plaisir.

Frédéric ne se bornait pas à tolérer toutes les sociétés chrétiennes dans ses états, il s'intéressait aussi vivement au sort de ceux qui étaient persécutés dans d'autres pays pour cause de religion (*). Rien n'excitait plus sa pitié que des hommes tourmentés et persécutés pour des opinions; il sentait vivement combien il aurait eu besoin lui-même d'indulgence et de tolérance, si la providence l'eût fait naître sujet au lieu de le placer sur un trône.

(*) V. à la suite de cette lettre la pièce E.

Pièces jointes à la lettre précédente.

A.

Lettre de Frédéric II au prince de Schafgotsch, évêque de Breslau, du 23 avril 1756.

DEPUIS le commencement de mon règne dans la province de Silésie, mes soins et mes vues paternelles ont toujours tendu à maintenir et entretenir l'union et la bonne intelligence, entre les sujets des différentes communions établies dans cette province; et à empêcher qu'aucun des deux partis ne fût choqué ou offensé par l'autre, dans ses opinions religieuses. Cependant je sais que, par un ancien usage aussi blâmable que nuisible, on continue à faire, dans diverses églises et couvens de cette province, ce qu'on appelle des sermons de controverse, dans lesquels, parmi un grand nombre d'excès, on débite le plus souvent des choses absurdes et indécentes qui, au lieu d'édifier les auditeurs, ne tendent qu'à exciter la haine et l'aversion entre les membres des différentes communions.

Pour moi, je pense que des gens qui habitent le même pays, et vivent sous le même gouvernement, doivent conserver entre eux l'union et la bonne intelligence, et éviter de part et d'autre tout ce qui peut exciter l'aigreur et l'aversion réciproque.

En conséquence, j'ai jugé à propos de vous mander mes sentimens sur cet objet, et de vous faire connaître en même-temps ma volonté, afin que, de votre côté, vous la fassiez savoir aux ecclésiastiques catholiques de cette province, et que vous preniez des mesures nécessaires et efficaces pour que, dès cet instant et à l'avenir, les sermons de controverse soient entièrement abolis et mis hors d'usage dans toutes les églises et couvens catholiques de ma domination en Silésie. Il est juste que les ecclésiastiques catholiques expliquent et exposent aux sujets, dans leurs sermons, les dogmes et les principes de leur religion: mais, à ce dernier égard, je veux qu'ils s'abstiennent absolument, et sous peine d'être punis, de tous discours indiscrets, de tous excès, insultes, injures ou autres attaques indécentes, qui tendent à exciter l'aigreur, et à augmenter

l'éloignement entre les membres des différentes communions.

Je suis assez convaincu de votre pénétration et de vos sentimens patriotiques, pour croire que vous vous conformerez entièrement, et de la manière la plus exacte, à ma volonté et à mes vues paternelles ; et que vous ferez tout ce qui est nécessaire pour les faire exécuter. Je vous fais savoir en même-temps que j'envoie aussi des ordres semblables à mon département des affaires ecclésiastiques ; afin que les mêmes défenses soient faites, en Silésie, au clergé de la religion évangélique, et qu'il s'y conforme aussi de son côté.

Potsdam, le 23 avril 1756. FRÉDÉRIC.

L'évêque répondit au roi, le 28 avril, qu'il avait reçu les ordres de sa majesté avec la soumission la plus respectueuse ; et que persuadé lui-même que cette défense était le vrai moyen de maintenir, entre les différentes religions en Silésie, l'union et la bonne intelligence qui avaient été quelquefois altérées par les sermons des deux partis, il avait signifié, sans délai, ses ordres à tout le clergé séculier et régulier de sa dépendance.

B.

Ordre expédié au département des affaires ecclésiastiques, en date du même jour que la lettre ci-dessus à l'évêque de Breslau.

Mon cher ministre d'état, baron de Dankelmann,

J'AI jugé nécessaire de vous communiquer, par la copie ci-jointe, ce que j'ai écrit au Prince-Evêque de Breslau, au sujet de l'abolition des sermons de controverse, que l'on débite encore dans diverses églises et couvens catholiques de Silésie, selon l'ancien usage, aussi blâmable que pernicieux.

On sait d'ailleurs depuis long-temps à quel point j'abhorre tout ce qui, dans mes états, peut donner la moindre occasion à quelque persécution religieuse, à l'amertume ou à la haine, soit des protestans entre eux, soit de ces derniers envers les catholiques romains; on sait que, loin de souffrir ou permettre ces choses en aucune manière, je prétends, au contraire, qu'elles soient entièrement réprimées. En conséquence, je vous enjoins en

même-temps, par la présente, d'ordonner, de ma part, aux différens conseils supérieurs de régence, et aux consistoires de la province de Silésie, que ma volonté est que tous les ecclésiastiques protestans de cette province, sans distinction ni exception quelconque, s'abstiennent absolument dans leurs sermons, ou discours publics, de toute controverse qui pourrait exciter la moindre aigreur ou le plus petit éloignement envers les membres de la communion catholique. Qu'ils peuvent, à la vérité, enseigner et expliquer, dans leurs sermons, les dogmes de leur religion ; mais qu'ils doivent s'abstenir entièrement, dans ces discours et explications, de toute espèce d'injure, insulte, imputation ou reproche d'hérésie ; et tâcher, au contraire, de surpasser leurs auditeurs en modération et en bonne intelligence, et de leur donner eux-mêmes l'exemple de ces vertus dans leurs instructions, et par leur conduite. Ce à quoi vous aurez soin de tenir la main, de tout votre pouvoir, et d'une manière prompte et efficace.

Le 4 mai, le ministre répondit au roi que l'on avait fait partir, par la poste du 27 avril, les rescripts nécessaires pour l'exécution des ordres de sa majesté.

Le même jour, le roi envoya au ministre la réponse de l'évêque, en ajoutant qu'il ne doutait point qu'il n'eût aussi enjoint aux prédicateurs de la religion évangélique en Silésie, de s'abstenir pareillement de toute espèce de controverse dans leurs sermons ou discours publics.

C.

Ordre du cabinet adressé au ministre Dankelmann, au sujet de la demande du marchand de Schmidt.

Mon cher ministre d'état, baron de Dankelmann,

Le président de la chambre des guerres et domaines de la Nouvelle-Marche, m'ayant mandé qu'un marchand de Stettin, nommé Schmidt, proposait d'entreprendre et d'établir à ses frais une fabrique considérable de noyales (toiles propres à faire des voiles de vaisseaux) à Arenswalde, dans la Nouvelle-Marche ; mais qu'il mettait pour condition qu'on lui laisserait la liberté de conscience, dans la secte des hernhutres, à laquelle il est

attaché, et qu'on accorderait à ceux de sa croyance, qui sont à Stettin, le libre exercice de leur religion, dans une maison de prière dans la ville ou hors de la ville, j'ai résolu à cet égard ce qui suit:

Quant à la liberté de conscience dudit Schmidt, il la conservera toujours, comme cela s'entend de soi-même. Mais pour la permission d'une maison de prière dans la ville ou hors de son enceinte, je veux bien permettre que lui et ceux de sa religion se servent d'une maison particulière de cette ville, pour vaquer librement, mais dans le silence, aux exercices de leur religion. *Mais sous la condition expresse que ni lui, ni aucun autre hernhutre de cette ville, ne s'ingéreront, maintenant, ni dans la suite, de faire des prosélytes, ni de recevoir ou attirer, directement, ni indirectement, qui que ce soit dans leur secte. En cas de contravention, ledit marchand en sera responsable, et mis à la forteresse sans rémission.* Vous ferez tout ce qui est nécessaire à l'effet du présent ordre; mais dans la concession qui lui sera expédiée, vous aurez soin de mettre expressément cette clause, afin que ladite secte ne s'étende pas davantage, et ne reçoive point

de nouveaux membres; mais qu'elle se trouve contente de ce qu'on laisse à ceux qui y sont attachés actuellement, la liberté de faire les exercices de leur religion à leur manière, et sans éclat.

Je suis, &c.

FRÉDÉRIC.

Potsdam, le 19 Septembre 1751.

A cet ordre si clair et si positif, le conseil d'état opposa la représentation suivante.

D.

VOTRE majesté nous a ordonné d'expédier aux hernhutres une concession au sujet de la liberté de l'exercice de leur religion. Quoiqu'il n'y ait rien de plus juste au monde que de laisser à chacun la liberté de conscience, nous prions cependant humblement votre majesté de nous permettre de lui représenter, conformément à nôtre devoir, que ledit marchand Schmidt a mis dans ses conditions, que l'on accorderait à ceux de sa croyance, qui se trouvent à Stettin, le libre exercice de leur religion dans une maison située dans

l'enceinte, ou hors de l'enceinte de cette ville. Or, votre majesté aura la bonté de se rappeler qu'au commencement de son règne, elle a accordé au comte de Zinzendorf un privilége qui porte, que *s'il s'établissait à Stettin des familles étrangères utiles, on leur accorderait la liberté de conscience;* mais *qu'il lui était défendu, sous peine de perdre tous ses priviléges, de faire aucun prosélyte parmi les sujets de votre majesté.* Malgré cette défense, cette secte a, dans l'espace de quelques années, attiré hors de l'église plus de cinquante familles des plus considérables d'entre la bourgeoisie; elle s'est procuré une maison publique de prière, et elle n'a pas établi une seule famille étrangère dans cette ville. Cette secte nuisible s'est aussi tellement augmentée sous mes yeux (de Coccéji) en 1747, que quelques soldats se mêlèrent aussi de prêcher. Le duc de Bévern s'en plaignit, ce qui engagea votre majesté à faire fermer la maison de prières, et à faire rentrer les cinquante familles dans le sein de leur église. Dans ces circonstances, nous sommes obligés de demander humblement à votre majesté:

Si les cinquante familles du pays et autres sujets de V. M. qui se sont réunis à cette

secte *doivent été compris dans la concession ?*

Ou si les étrangers seulement, que les hernhutres ont établis, à la suite du précédent privilége, ou établiront dans la suite, jouiront seuls du privilége, et seulement dans leurs maisons particulières.

Berlin, ce 22 Septembre 1751.

Coccéji. Bismark. Dankelmann.

A côté des mots, *doivent été compris dans la concession* le roi écrivit : *Non*, sans autre explication.

On voit ici un exemple de ce que j'ai dit au sujet des contradictions et de la vacillation des ordres du cabinet.

E.

Lettre de Frédéric à l'évêque de Breslau, au sujet des persécutions que les protestans éprouvaient en Hongrie, de l'an 1750.

Le bruit des persécutions qu'essuient les évangéliques des deux confessions, établis en Hongrie, doit sans doute être parvenu à

votre connaissance, comme il est parvenu à la mienne. Je ne peux regarder la privation des églises dont ils ont été dépossédés, sous des prétextes frivoles, que comme une infraction aux traités conclus avec eux, sous la médiation des puissances étrangères. Il semble, par la façon dont on les opprime, que l'on a formé le dessein de les réduire au désespoir, et de les mettre dans le cas de prendre des mesures qui pussent servir de prétexte pour les exterminer. Quoique je n'aie aucune liaison ni engagement avec eux, et que l'aigreur qu'ils ont marquée à mon égard, pendant la dernière guerre, jointe aux défenses qui leur ont été faites par la cour de Vienne, les eussent empêchés de porter à ma connaissance les plaintes de leur situation, et de solliciter mon entremise en leur faveur ; et quoique d'ailleurs, à ne considérer les choses que par des vues politiques, j'eusse dû trouver mon intérêt dans cette situation d'affaires, et ressentir de la satisfaction de me voir si bien vengé, je n'ai pu cependant qu'être touché de leur triste condition, et excité, par le seul motif de la compassion, à désirer de pouvoir contribuer à leur soulagement. Je me serais avancé au

point d'intercéder pour eux auprès de la cour de Vienne, si je n'en avais été détourné par le peu de succès qu'a eu l'intercession d'autres puissances amies et alliées de la même cour. Ainsi j'ai craint d'aggraver par là leur malheureuse condition, et de donner de la vraisemblance au reproche qu'on leur a fait, de chercher à se ménager secrètement l'appui d'une assistance étrangère. J'ai été retenu par une autre considération, sur ce que j'ai appris que c'était moins à l'impératrice, dont la grandeur d'ame et la générosité étaient si connues, qu'on devait imputer de tels procédés, qu'au clergé catholique romain de Hongrie, qui paraissait avoir formé le dessein d'extirper peu à peu les évangéliques de ce royaume. On ne peut en inférer autre chose, sinon qu'une princesse aussi remplie d'amour pour ses sujets, fait violence à son inclination naturelle, en ne se servant pas de toute son autorité pour s'opposer aux entreprises de ce clergé. Au surplus, toute personne, ou même tout catholique romain raisonnable, ne peut qu'être indigné de l'ouvrage que l'évêque de Vesprin a publié depuis peu, contre les évangéliques, et dans lequel, non content de les

rendre odieux à sa souveraine, il établit, sous l'ombre de vérités dogmatiques, les principes les plus capables de détruire les liens de la société civile.

Dans la supposition qu'il peut rester encore quelqu'espérance de sauver d'une ruine totale ceux qui professent avec moi une même religion en Hongrie, j'ai cru devoir remonter à la source, en faisant parvenir les effets de mon attention sur ce sujet, au clergé catholique romain de ce royaume, et lui représenter, d'une manière convenable, l'injustice notoire des persécutions exercées contre les évangéliques, et combien la gloire, ainsi que la majesté du souverain, se trouvent compromises par de tels procédés, mis en usage contre des sujets qui, dans les conjonctures épineuses où sa majesté impériale s'est trouvée, ont donné les preuves les plus évidentes de leur attachement inviolable pour son service; et qui, au lieu d'être récompensés pour le sacrifice de leurs biens et de leurs personnes, n'ont à attendre que la perte de leurs droits et de leurs priviléges les plus essentiels, et d'être poussés ainsi jusqu'au désespoir. Le clergé de Hongrie ne fera qu'exciter contre lui l'indignation de tout le

monde impartial, s'il veut soutenir des principes aussi condamnables que ceux dont l'évêque de Vesprin fait profession, et qui exposeront ce clergé à de fâcheuses quoique légitimes représailles, si, par un effet des vicissitudes dont le Tout-puissant est l'arbitre, il arrive qu'aucun pays attaché à la communion romaine, tombe en partage à un prince d'une communion différente, et dont ceux qui la professent avec lui seraient maltraités à toute outrance.

Je me suis déterminé à vous écrire sur ce sujet, parce que je ne connais personne de plus capable que vous, pour représenter ces choses, d'une façon convenable au clergé du royaume de Hongrie. Je vous en charge avec d'autant plus de confiance, que j'ai eu la satisfaction de m'apercevoir, en différentes occasions, que l'attachement que vous avez pour votre église ne diminue rien en vous des sentimens qui conviennent à l'humanité; vous êtes en même-temps très-éloigné du préjugé superstitieux de ceux qui croient que l'on peut opérer des conversions par la violence. Au reste, quoiqu'une commission de cette nature doive être embarrassante pour vous, vu votre condition de prélat de

l'église romaine, je ne doute cependant point, que vous ne mettiez en usage toute votre habileté, pour la faire réussir d'une manière conforme au désir que j'en ai, et aux espérances que je conçois à cet égard, &c.

LETTRE XIII.

Manière dont Frédéric traitait les prêtres et les théologiens.

C'EST bien malgré moi, monsieur, mais il faut que je rapporte des choses, où l'on reproche généralement à Frédéric d'avoir passé les bornes de la modération et de la justice. La vérité historique l'exige, et ces choses sont trop publiques pour que je puisse les taire.

Quoique Frédéric eût lu et relu la bible avant que de monter sur le trône, il n'en conçut pas plus de respect pour ceux qui font profession de cette étude; il eut toujours pour les prêtres et les théologiens, un mépris qu'il ne manqua jamais de manifester par des paroles injurieuses ou des plaisanteries amères.

Il faut avouer aussi que les prêtres des états de Frédéric n'avaient pas les talens flatteurs et les qualités agréables qui distinguent les

ecclésiastiques dans d'autres pays. Les ecclésiastiques du Brandebourg ne sont pas des gens d'importance, ayant un hôtel, des laquais, des valets de chambre, un cocher à moustaches et une jolie maison de campagne. Étrangers dans ce qu'on appelle le beau monde, ils ne savent ni les intrigues de cour, ni les ariettes de l'opéra comique. Ils ignorent cet art charmant de donner une tournure élégante à leur manteau, à leur rabat, à leur frisure, l'art de présenter agréablement la main à une jolie femme, de l'égayer par des contes charmans, par des saillies incomparables, par des charades excellentes, par des calembourgs délicieux. On ne saurait les admettre à un joli souper, les employer dans un proverbe dramatique ou dans quelque autre plaisanterie de société ; ils ne savent tourner ni épigramme, ni madrigal, ni couplet; en un mot, ce ne sont pas de *jolis hommes*, ils ne savent pas même, étant dépourvus de tous ces talens essentiels, déguiser leur aridité sociale sous un extérieur cynique, porter chez de vieilles dévotes les douceurs de la consolation, et diriger également leur conscience, leur famille et leurs affaires. D'après ce portrait négatif, toutes

vos dames jeunes et vieilles concevront bien que Frédéric ait eu du mépris pour ses ecclésiastiques. Mais vous et moi, nous ne concevrons pas comment un prince aussi philosophe, aussi juste que Frédéric, a pu avilir et injurier, par des ordres émanés de son autorité royale, des particuliers de cet état, qu'il ne connaissait point, dont il n'avait aucun sujet d'être mécontent, et qui souvent étaient des personnes vertueuses et respectables. D'après les opinions de Frédéric, d'après le ridicule que la cagoterie avait jeté sur le règne de son père, (*) et surtout d'après l'espèce de société qu'il s'était choisie, il était naturel qu'il fît, dans ses banquets philosophiques, des plaisanteries sur les abus de la théologie, sur la sottise et la méchanceté de quelques théologiens ; il était naturel qu'il lançât des sarcasmes contre le fanatisme et la cafarderie, et qu'il n'admît auprès de lui aucun homme suspect de ce venin aussi dégoûtant que dangereux. Il fit bien, sans doute, de réprimer sévèrement l'ambitieuse

(*) Lorsque le professeur Lange vint à Berlin pour empêcher que Wolf ne fût rappelé, il fut invité à dîner chez le roi, et placé entre lui et le prince royal. Ce dernier fut si choqué de ses manières et de ses discours, qu'il eut beaucoup de peine à se contenir.

tyrannie des consistoires, leurs tracasseries minucieuses contre les sujets, leurs tentatives clandestines pour usurper une partie de l'autorité souveraine ; il fit bien de donner sur les doigts à tout prêtre qui les détourna un instant de l'encensoir pour les porter furtivement sur le bout du sceptre. Mais pourquoi, à toute occasion, humilier les ecclésiastiques par les épithétes de *prêtraille*, de *misérables*, de *gredins ?* (*) Un ecclésiastique honnête, borné à son vrai ministère, prêchant, consolant le peuple, et se contentant du plus modique salaire, est assurément un homme respectable, utile à l'état et au souverain, et qui mérite de la considération et des égards.

(*) La langue allemande, fort au-dessus de la nôtre pour la force de l'expression, fournissait à Frédéric, dans ces occasions, deux termes que je n'ai pu rendre avec toute leur énergie dans notre pauvre langue française. Le premier est *Pfaff*, terme de mépris dont se servent les Allemands pour exprimer cet esprit général de cagoterie, d'hypocrisie, de vileté, d'intrigues rampantes et d'arrogance pateline que quelques personnes supposent dans le clergé en général. Je l'ai rendu par *prêtraille*, faute de mieux. L'expression allemande dit à peu-près, à l'égard des ecclésiastiques, ce que celle de moine, prise en mauvaise part, à l'égard des religieux. Le second est *Cheker*, qui ne se dit guère que de la plus vile canaille. Je l'ai rendu par *misérables* et *gredins*.

Mais

Mais Frédéric était emporté par l'habitude qu'il avait contractée sous le règne de son père, de se moquer indistinctement de tous les ecclésiastiques. Il les confondait tous avec le fanatique Lange, persécuteur de Wolf; et Rheinbeck lui-même, quoique défenseur de ce philosophe, ne put échapper à ses sarcasmes.

On proposa un jour à Frédéric un ecclésiastique pour la place de visiteur d'un collége de Berlin; place qui ne rapporte que 50 écus par an, et il répondit en marge :

Point de prêtraille ; on ne peut rien faire de ces gens-là ; Mérian remplira mieux cette place.

Il est certain que M. Mérian est un homme de beaucoup d'esprit, d'érudition et de mérite ; mais l'ecclésiastique proposé ne méritait probablement pas cette humiliation.

Il s'agissait une autre fois de nommer un aumônier de régiment professeur de théologie à Francfort ; il refusa en disant :

Un théologien n'est pas difficile à trouver ; c'est un animal sans raison.

Un professeur de théologie à l'université de Koenigsberg lui ayant demandé son congé, Frédéric s'informa s'il avait des talens pour

l'instruction. Le ministre fondé peut-être sur de faux rapports, ou sur le désir de placer une de ses créatures, répondit qu'il ne passait pas pour être fort exact dans ses leçons, et Frédéric lui fit donner son congé. Sur ces entrefaites, le professeur se ravisa, et n'ayant point encore reçu la réponse du roi, il demanda à rester. On en fit le rapport à Frédéric, qui mit en marge pour toute réponse :

Ce f. (*) prêtre (*Pfaff*) *ne sait lui-même ce qu'il veut, que le diable l'emporte !*

En conséquence de ce bel ordre du cabinet, le ministre envoya le prêtre au diable, c'est-à-dire à Hambourg où il était appelé.

Deux prêtres furent proposés un jour à Frédéric pour remplir une cure ; on lui demanda lequel il agréait. *Prenez le meilleur*, répondit-il, *je ne connais pas ces gredins-là.*

S'il fit jamais appeler auprès de lui des prêtres de ses états, ce fut pour se moquer d'eux, et les tourner en ridicule. Tous les

(*) Le mot allemand est *verfluchte*. Si je l'ai mal rendu en français par cette lettre initiale, j'en demande bien pardon aux allemands qui pourraient me reprocher de ne pas bien entendre leur langue. Mon erreur pourra du moins donner lieu à quelque belle et savante dissertation in-4°, qui jettera beaucoup de lumieres sur l'énergie de ces expressions.

ans il donnait une certaine somme pour des aumônes ; un jour, il fit appeller pour cela un ecclésiastique qui passait pour avoir beaucoup de vanité, et qui en effet n'en était pas mal pourvu. On annonce donc au prêtre que le roi lui ordonne de se rendre à telle heure au château de Berlin. Qu'on juge de la joie et de l'enflure de l'ecclésiastique, en se voyant honoré d'une faveur que ses confrères n'avaient jamais éprouvée ! quel relief pour lui dans tout le corps ! C'était un homme à grosse bedaine, portant tête haute, et se rengorgeant comme un bedeau de paroisse. Il arrive, on l'annonce, il reste dans l'antichambre, l'oeil fixé sur la porte qui doit s'ouvrir, posé de manière à tirer sa révérence au moindre mouvement, et roulant déjà sur ses lèvres mi-ouvertes la première période du compliment qu'il a préparé. Une heure se passe, sans que le prêtre change d'attitude; enfin la porte s'ouvre, et au lieu de Frédéric le grand, paraît son housard qui remet, sans cérémonie, au prêtre ébahi une assignation pour la somme que le roi voulait donner aux pauvres.

Voici un autre trait que M. Busching trouve très-dur, et que nous ne trouverons

que plaisant, en considérant qu'il fut lancé contre un membre de la faculté de théologie de Halle, si acharnée contre Wolf. C'était en 1745; le fanatisme de cette faculté était récent dans l'esprit de Frédéric, et malheureusement peut-être pour le théologien, il portait le même nom que ce barbare Franke, qui avait fait sur la fuite de Wolf le sermon dont vous aurez frémi (1).

Ce monsieur Franke donc avait représenté, en 1744, au directoire général qu'il était indécent et impie de souffrir une troupe de comédiens dans une université où l'on enseignait la théologie, et avait prié humblement de donner des ordres pour chasser les comédiens, à cause des désordres qu'ils pouvaient occasionner. Le directoire, pressentant les dispositions du roi, ne crut pas que les pieuses sollicitations du professeur fussent une raison suffisante pour effectuer un ordre du gouvernement contre des gens auxquels on n'avait rien de positif à reprocher. Il répondit qu'il faudrait attendre des faits qui prouvassent que la comédie occasionnait réellement des désordres parmi les étudians.

(*) Voyez ci-dessus lettre III. page 43.

Il n'en fallut pas davantage ; le zèle de M. Franke ne fut pas long-temps en défaut. Quelques mois après, une dispute survenue au spectacle entre quelques étudians fut revêtue de toutes les couleurs d'un tumulte général. L'université entière, excitée par Franke, porte des plaintes au département des affaires ecclésiastiques, et ce département, sans songer qu'il arrivait tous les jours des disputes de cette espèce dans les cabarets où les étudians allemands ont coutume d'aller se délasser de leurs études, d'une manière bien plus scandaleuse qu'à la comédie, ce département opina à chasser les comédiens de Halle, au lieu d'opiner à établir une meilleure police au spectacle et au cabaret. L'affaire fut portée sous les yeux du roi, et voici le foudre qui partit de la droite de Jupiter-Frédéric, contre le scrupuleux interprête de la doctrine de Luther.

„ C'est la cagotérie des prêtres qui est cause
„ de tout cela. Je veux qu'ils jouent la comé-
„ die, et que ce maraud, nommé monsieur
„ Franke ou autrement, assiste à une repré-
„ sentation, pour faire aux étudians répara-
„ tion publique de son impertinente requête;

„ et j'exige que les comédiens me donnent „ un certificat qui fasse foi qu'il y ait été. „

S'il se fut agit de dépouiller un fabricant étranger, de mettre à Spandau un père de famille, ou de faire pendre un contrebandier pour avoir escamoté les droits d'une demi-livre de tabac, le directoire et le département ecclésiastique ne se seraient pas fait prier ; et l'ordre aurait été exécuté à la rigueur. Mais contraindre un grave professeur en théologie d'assister à la représentation d'un opéra comique, ou d'une traduction du *Tartuffe*, c'était bien une autre affaire ! Ces deux colléges pénétrés d'un saint respect, en considérant la personne sacrée du patient, éprouvèrent autant d'horreur pour l'exécution de cette sentence impie, qu'un sacristain de Lorette à qui on ordonnerait de mettre sa madone en pièces. Le directoire renvoya l'affaire au département ecclésiastique, disant qu'elle était de son ressort ; et celui-ci rejeta la balle au directoire, prétextant que c'était une affaire de police dont il ne pouvait se mêler. Ce scandale durait depuis le commencement de Février. Cependant le roi qui avait souvent ri de tout son coeur, en se figurant le cafard à la comédie, en manteau, en rabat et en

grande perruque, le roi s'impatientait de ne point recevoir le certificat des comédiens. Le 17, il écrivit au grand directoire qu'il était fort surpris de ne point voir l'effet de ses ordres, au sujet du prêtre Franke, et il déclara qu'il voulait recevoir le certificat des comédiens avant son départ pour les revues de Silésie.

Le 19, le grand directoire, qui contre l'usage, n'avait encore osé faire aucun rapport au roi, sortit enfin de l'état de pétrification où l'avait mis une affaire si terrible et si extraordinaire. Il écrivit au roi qu'il avait envoyé le premier ordre au département des affaires ecclésiastiques, qu'il allait lui envoyer le second, et qu'il ne doutait point que ce département ne procédât sur le champ à l'exécution, et n'envoyât au plutôt le certificat des comédiens.

Frédéric tranquillisé par cette assurance écrivit en marge :

„ Dorénavant, messieurs les prêtres (Pfaffen)
„ seront plus raisonnables, ils ne s'aviseront
„ plus de nous en donner à garder au direc-
„ toire et à moi. La prêtraille de Halle a
„ besoin d'être tenue de court. Ce sont des
„ jésuites évangéliques, et il faut prendre

„ garde, dans toute occasion, de leur laisser „ la moindre autorité. „

Le second ordre fut renvoyé, comme le premier, du département ecclésiastique au directoire, du directoire au département ecclésiastique. Cependant le temps se passait, le roi n'entendait pas raillerie sur l'exécution de ses ordres ; son courroux aurait pu éclater d'une manière plus terrible encore contre les colléges que contre le professeur ; mais le respect des ministres d'état pour le théologien et la crainte du courroux du ciel, l'emportaient dans leur esprit sur toutes ces considérations. Ils voulurent, du moins, pouvoir s'en laver les mains, à l'exemple de Pilate, et envoyèrent au roi le projet d'un rescript destiné pour l'université de Halle, le priant de le munir de sa signature royale. Dans cette circonstance, ils crurent pouvoir altérer un peu la vérité, pour prévenir une profanation, et feignant d'oublier que Franke avait été le premier moteur de cette demande, chose que savait très-bien le roi, puisqu'il le désignait positivement dans le premier ordre, ils n'appuyèrent que sur la seconde requête qui avait été faite au nom de l'université

entière, espérant que Frédéric ne contraindrait pas les quatre facultés à aller en corps à la comédie. Ils firent plus encore, ils pensèrent qu'il y avait bien moins de mal, à faire passer des comédiennes pour des coquines, qu'à contraindre un prêtre d'aller au spectacle, et d'après ce charitable principe, ils représentèrent au roi que la demande de l'université avait moins pour objet la comédie en elle-même, que *la mauvaise conduite des créatures de mauvaise vie qui se trouvaient dans la bande*, et qui entraînaient les étudians dans toutes sortes d'excès. Ils ajoutèrent, et c'était le moyen de réussir et de prendre Frédéric par son faible, ils ajoutèrent que si les ordres du roi étaient exécutés, il était à craindre que les étrangers n'envoyassent plus leurs enfans étudier à Halle, ce qui causerait la ruine d'une université jusqu'alors si florissante en Allemagne, et nuirait par conséquent beaucoup aux intérêts de sa majesté.

Le roi frappé de cette dernière raison refusa de signer le rescript, et mit quelques mots en marge, que M. Busching, qui me fournit ces faits, ne rapporte point, et je ne sais par quelle raison. Il se contente de dire qu'il y

a apparence qu'ils étaient semblables aux autres réponses marginales.

Quoiqu'il en soit, il paraît que l'on fit jouer d'autres ressorts, car on parvint enfin à faire commuer la peine du théologien en une amende pécuniaire de 20 écus qu'il fut obligé de payer à la caisse des pauvres, et la *bande* resta à Halle avec *ses créatures.*

Frédéric avait surtout la plus grande aversion pour les piétistes qui sont des espèces de jansénistes luthériens. Lorsqu'en 1770, il s'occupait de la réforme de l'éducation publique dans ses états, et qu'il fit même imprimer un mémoire de sa composition sur cette matière, il apprit qu'un ecclésiastique luthérien, directeur-abbé du couvent de Closterberg près de Magdebourg, établissement consacré depuis la réformation à l'éducation de la jeunesse, était attaché aux sentimens des piétistes ; aussitôt il écrivit à M. de Munchhausen, alors chargé du département des universités, qu'il fallait absolument renvoyer cet homme, lui donner une autre place, et confier la direction de cette maison d'éducation à un homme instruit et raisonnable qui ne fût point entiché de piétisme, et qui s'occupât uniquement à former les

jeunes gens aux vertus qui font les citoyens utiles. Munchhausen, qui ne voulait pas renvoyer un homme qu'il croyait avoir toujours rempli fidellement ses devoirs, différa, sous différens prétextes, jusqu'en 1771. Enfin dans cette année, Frédéric donna un ordre positif et sans réplique, témoignant au ministre qu'il trouvait très-mauvais que l'on eût différé si long-temps de se conformer à sa volonté, après l'avoir manifestée tant de fois.

Cette affaire fit du tort au ministre dans l'esprit de Frédéric, qui le soupçonna de piétisme. Un jour qu'il dînait à la table du roi, ce dernier le tourmenta pendant tout le repas, par des plaisanteries à ce sujet. Munchhausen, un des plus dignes ministres que Frédéric ait jamais eus, se contentait de répondre sérieusement et en peu de mots. Enfin le roi en vint jusqu'à lui dire, *je crois même que vous êtes hernhutre.* A ces mots le ministre, piqué au vif, perdit patience et répondit d'un ton noble et fier : *Non, Sire, mais je suis gentilhomme.* Quelque temps après l'affaire de Closterberg, le roi lui ôta le département des affaires ecclésiastiques, et lui en donna un autre.

L'aversion de Frédéric pour tout ce qui

avait le moindre rapport à une dévotion affectée et extraordinaire, était si grande et si connue, que lorsqu'on lui proposa un homme nommé *Fromman*, pour remplacer l'abbé de Closterberg qu'il avait fait congédier, on crut devoir changer ce nom qui signifie *homme dévot*, et substituer un *h* à un *m*, pour en faire *Frohman*, qui veut dire *homme joyeux et de bonne humeur.* On craignait que la seule signification de ce mot ne fît manquer l'affaire, comme on l'avait éprouvé souvent pour des gens dont les noms étaient terminés en *us.*

Le mépris que Frédéric avait pour les prêtres, s'étendait quelquefois jusque sur leurs enfans. On a une réponse marginale de sa main, du 24 Septembre 1743, au sujet de quelques filles d'ecclésiastiques, apparemment sans moyens et sans ressources, où il dit :

„ Des filles de prêtres ! Pourquoi ces c.... „ là ne se marient-elles pas ? Si elles sont „ infirmes, il faut avoir soin d'elles ; mais si „ elles sont en bonne santé, il faut qu'elles „ se marient ou qu'elles travaillent ; cela „ convient à leur état. „

Mais pardonnons ces petites saillies à

Frédéric, en faveur des soins qu'il prit pour réprimer les effets de la haine et de la persécution que se portent malheureusement les divers partis religieux. Vous en trouverez un exemple dans l'ordre suivant que je ne saurais m'empêcher de transcrire en entier, et que je voudrais pouvoir afficher dans toutes les sacristies de l'Europe.

Cet ordre, du 12 Août 1749, est adressé au ministère ecclésiastique de Stargard en Poméranie.

„ Sa majesté le roi de Prusse a appris que le ministère ecclésiastique de Stargard, et particulièrement le pasteur luthérien Essart, se sont mis sur le pied, depuis quelque temps, non-seulement de persécuter, à toute occasion, à cause de leurs opinions religieuses, quelques honnêtes bourgeois de cette ville, de criailler contre eux et de les injurier dans presque tous leurs sermons, de la manière la plus indécente; mais même de leur refuser, après leur mort, la sépulture dans les cimetières ordinaires, et de faire jeter leurs cadavres dans des lieux d'ignominie. Cette conduite si déraisonnable et si peu chrétienne, de la part du clergé, n'a pu que déplaire extrêmement à sa majesté; il l'a trouvée

d'autant plus honteuse et punissable, qu'elle est non-seulement contraire aux principes du christianisme, mais aussi directement opposée à la liberté de conscience qu'il a déclaré si souvent accorder dans ses états. Il blâme donc par la présente, et réprimande ceux qui ont manqué si essentiellement à Dieu, au souverain et au sens commun; et il leur enjoint sévèrement de s'abstenir dorénavant de ces procédés indecens, de ne plus faire de la chaire un théâtre de leurs passions, de s'y abstenir de criailleries et d'injures, et en général de laisser tout le monde tranquille dans ses opinions religieuses, et dans sa liberté de conscience; et surtout de ne plus donner à toute la ville des spectacles scandaleux, en refusant la sépulture à ces sortes de personnes, sous quelque prétexte que ce puisse être. Du reste, sa majesté a assez de confiance dans la soumission desdits pasteurs, pour croire qu'ils observeront strictement cet ordre positif, et qu'ils ne l'obligeront pas, en y contrevenant, à leur faire sentir les effets de sa disgrace par une punition éclatante et exemplaire. „

On envoya une copie de cet ordre à la

régence et au consistoire de Poméranie, afin qu'ils eussent à veiller à l'exécution.

Cet ordre du roi, et plusieurs autres de cette espèce, le mépris de ce prince pour les ecclésiastiques de ses états, et les épithètes injurieuses qu'il se plaisait à leur donner, pourraient faire croire que le clergé des états prussiens était réellement intolérant et méprisable. Cette conclusion serait injuste. La plupart des ordres de cette nature sont des premières années du règne de Frédéric, où les prêtres prussiens se ressentaient encore de la trop grande indulgence qui les avait gâtés sous le règne précédent. Peu à peu ils changèrent de sentimens et de conduite, surtout dans les endroits où l'influence du prince était immédiate, et sa présence fréquente. Si l'on vit quelques actes de cette espèce dans les dernières années du règne de Frédéric, ils furent très-rares ; et le mépris général qu'ils inspirèrent prouve assez qu'ils s'écartaient de l'ordre et des sentimens établis. Les ecclésiastiques devinrent, sous le règne de Frédéric, des citoyens vraiment respectables. Soit que le mépris qu'il affecta pour leur état les ait engagés à acquérir des qualités personnelles, qui les rendissent estimables

et respectables par eux-mêmes, soit que sa vigilance continuelle à les contenir dans les bornes de la modestie et de la tolérance ait influé puissamment sur eux, la plupart étaient, sur la fin de son règne, tels qu'on peut les désirer dans tout gouvernement raisonnable et humain, tels qu'ils devraient être dans tous les pays du monde : modestes dans leur conduite et dans leurs moeurs, renfermés dans les devoirs de leur état, tolérans par principes, après l'avoir été par force, gémissans sur les vices, sans persécuter les vicieux, ne s'arrogeant d'autre prérogative que celle d'instruire par leur exemple encore plus que par leurs discours, et se montrant les vrais disciples de Jesus-Christ, en professant son humilité, sa douceur et sa patience. Plusieurs d'entre eux ont su allier les principes de la saine philosophie à la doctrine sublime de l'évangile, et par là, ils ont rappelé dans le sein du christianisme une quantité de personnes éclairées, que la haine de la superstition en avait éloignées. Ils ont donné à toutes les nations l'exemple d'une révolution que les lumières du siècle semblent exiger, et qui pourrait seule arrêter ce torrent de désordres que la philosophie mal entendue

produit

produit dans des ames trop faibles pour la recevoir, ou trop corrompues pour ne pas en abuser. Quel est l'homme raisonnable, de quelque communion qu'il soit, quel est le philosophe ennemi de la superstition, qui pourra refuser son respect à un ecclésiastique tel que Spalding, et à plusieurs autres que Berlin et les provinces prussiennes renferment dans leur sein ?

LETTRE XIV.

Conduite de Frédéric à l'égard des paysans.

J'AI déjà dit : pardonnons à Frédéric la manière dure dont il traita quelques prêtres, en faveur du zèle avec lequel il s'opposa à leur intolérance, et réprima leurs persécutions ; et j'ajouterai ici, pardonnons-lui en faveur de la manière humaine et paternelle dont il traita les paysans, qui valent bien les prêtres, soit dit sans les offenser.

C'est encore ici où Frédéric fait briller des

vertus touchantes, qui ne sont qu'à lui; c'est encore ici qu'il est unique. Dans quelle partie ne le fut-il pas ?

Si l'on considère le paysan prussien d'après les principes de la saine philosophie, et les droits de l'humanité, il n'est pas heureux assurément. Soldat depuis dix-huit ans jusqu'à soixante, attaché à la glèbe dans plusieurs provinces, valet-né de son seigneur, et chargé d'impositions et de travaux pour la guerre et les autres besoins de l'état, à peine a-t-il le temps de respirer pour son propre compte. S'il possède un champ, il est quelquefois obligé pour le cultiver, de disputer et d'arracher à la nature les heures de la nuit qu'elle a destinées au sommeil et au repos. Mais avec quels soins, avec quelle humanité, avec quelle tendre sollicitude, Frédéric ne travailla-t-il pas à adoucir le sort de ces infortunés, à les dédommager, par des consolations et des secours, des sacrifices qu'ils étaient obligés de faire ? Ce n'est pas un roi qui s'occupe en général du bonheur de ses sujets; c'est un bon père qui entre dans les plus petits détails de tout ce qui peut avoir la moindre influence sur le bien-être de ses enfans.

Lorsque Frédéric monta sur le trône, un grand nombre de paysans des provinces prussiennes étaient courbés sous une dure servitude, restes de l'ancienne barbarie des premiers temps. Ce qu'on appellait serfs, n'avaient aucune propriété, ni de terres, ni de maisons, ni de bestiaux; le seigneur pouvait disposer des familles selon son bon plaisir, les transférer, comme des bestiaux, d'une terre à une autre, prendre tous les enfans pour le servir, sans autre récompense que la nourriture et le vêtement qu'il daignait leur donner, et les condamner à rester toute leur vie dans le célibat, s'il ne jugeait pas à propos de leur accorder la permission de se marier. Une personne libre, qui épousait un de ces serfs, devenait la propriété du seigneur, et perdait à jamais sa liberté par cette union.

Frédéric voulut rendre à ces malheureux une partie de leur liberté. Mais telle est la force de l'esclavage pour avilir l'espèce humaine, que ces hommes, devenus semblables aux bêtes de somme dont ils partageaient le sort, refusèrent un bienfait dont le prix leur était inconnu, et qu'on fut obligé de les contraindre à rentrer dans quelques-uns des

droits qu'on leur avait enlevés. Que les partisans de la tyrannie et du despotisme ne concluent point de là, que l'état de servitude rend le peuple heureux, puisqu'il le préfère lui-même à une liberté dont il ne saurait faire usage; l'ignorance et la stupidité furent les seules causes de cette résistance. Accoutumés à ne travailler que pour un maître, agissant machinalement, sans souci et sans inquiétude pour leur entretien, ils ne connaissaient plus même cet instinct naturel qui pousse tout animal à prendre soin lui-même de sa propre existence; cette nécessité de penser et de réfléchir, qui distingue l'homme de la brute, effrayait leur faible imagination, et leur faisait regretter leur vile apathie. Espèce de végétaux qui tiraient leur sève de la maison du maître, il leur sembla qu'on ne les en arrachait que pour les laisser dessécher et périr; et la nature humaine était tellement dégradée en eux, qu'ils ne s'imaginaient pas même qu'il fût possible d'exister hors de l'esclavage. C'est ainsi qu'on a vu des hommes accoutumés aux horreurs d'une longue prison, refuser la liberté, et demander comme une grâce d'y finir le reste de leurs jours; c'est ainsi qu'une suite de générations,

enfermée dans des cachots affreux, frémirait à la vue de la lumière, et rentrerait machinalement dans ses horribles demeures. Les tyrans en concluront-ils que les hommes seraient plus heureux de ne respirer que dans des cachots?

Les soins de Frédéric, pour rendre aux paysans une partie de leur liberté, éprouvèrent encore d'autres obstacles. Il fallait respecter les droits imaginaires de l'orgueil et de la vanité; et l'orgueil ne manque point de sophismes pour justifier ses monstrueuses chimères. Quoique Frédéric ait aboli la servitude par un édit de 1766, il exista encore des serfs dans ses provinces. Cependant le nombre en diminua considérablement. Plusieurs seigneurs, à l'exemple du prince, renoncèrent à une partie de ces prétendus droits, qui répugnent à la nature. S'ils ne le firent point par humanité, ce fut du moins par intérêt. Témoins du bien que cette révolution avait opéré dans les domaines royaux, ils comprirent enfin que leurs terres seraient mieux cultivées par des agriculteurs hommes, qui auraient quelque part aux profits de leur industrie, que par des esclaves-brutes qui travaillent machinalement,

sans autre but que d'atteindre la fin de chaque journée.

Cependant quelles que soient les différentes classes de paysans qui habitent maintenant les diverses provinces de la monarchie prussienne, presque toutes sont encore plus ou moins avilies par les restes de cette ancienne servitude ; et à cette ancienne servitude se joint l'esclavage militaire, le pire de tous, qui ravit à ces malheureux la propriété de leurs enfans, et les donne au capitaine après les avoir ôtés au seigneur. Qu'on ne vienne point m'objecter ici l'extrême misère des paysans de quelques états de l'Europe, où ils jouissent de la liberté. Les abus d'un pays ne sauraient justifier ceux d'un autre. D'ailleurs quelle différence prodigieuse entre les maux qui tiennent à la nature même de la constitution, et ceux qui naissent d'un vice momentané de l'administration ! Dans ces pays, Frédéric aurait pu, sans peine, rendre tous les paysans heureux ; dans le sien, malgré tous ses efforts et ses intentions, ils sont restés esclaves. Un changement total à cet égard n'est pas aisé ; un changement subit serait imprudent ; les hommes ne changent pas aussi facilement d'esprit que d'état, et

sans un nouvel esprit, un nouvel état est souvent pire que le premier. Quelle gloire n'acquerrait pas un roi de Prusse, qui trouvant les moyens de combiner les besoins de ses états avec l'affranchissement de l'esclavage militaire, rendrait à cette classe utile de la société une liberté, sans laquelle l'industrie ne saurait développer tous ses précieux avantages ?

Les paysans des états prussiens étant tels que je viens de les peindre, il était naturel qu'un prince aussi sensible et aussi philosophe que Frédéric s'occupât de tout ce qui pouvait adoucir leurs maux et rendre leur condition supportable. Frédéric connaissait le coeur humain, et dans cette connaissance il découvrit les moyens de parvenir à son but. L'estime de ses semblables est la passion de tous les hommes ; la protection fait la consolation et l'orgueil de ceux qui semblent nés pour ramper sous les autres. Avec ces deux ressorts, un prince habile peut tout sur ses sujets. L'homme supporte l'oppression, mais non le mépris ; et l'estime lui fait oublier l'oppression. Frédéric témoigna donc la plus grande estime pour le paysan. Malgré son penchant à la plaisanterie, jamais il ne lui

échappa une seule parole, un seul ordre qui pût faire soupçonner qu'il n'avait pas pour cet état tout le respect qu'il mérite. *Un paysan*, dit-il, dans le procès verbal du meunier Arnold, *un mendiant-même est un homme comme moi, il faut leur rendre justice.*

Les paysans étaient presque les seuls qui eussent la liberté de lui parler immédiatement de leurs affaires, et de lui présenter eux-mêmes leurs placets. On demandait à chaque paysan qui arrivait à Potsdam, s'il venait pour parler au roi; et lorsque Frédéric avait vu sur le rapport qu'un paysan avait déclaré à la porte qu'il voulait lui parler, et que cependant il ne s'était pas présenté, il faisait aussitôt monter à cheval un housard, qui avait ordre de courir après lui, jusqu'à sept ou huit lieues, de lui demander pourqui il ne s'était pas présenté, et de l'encourager à revenir, si c'était par timidité. Tous retournaient chez eux, sinon satisfaits, du moins joyeux d'avoir parlé au roi. Les paroles de bonté, de consolation, de protection, de justice, qui sortaient de sa bouche, pénétraient leurs ames, enivraient leurs coeurs d'amour et de reconnaissance; ils rempor-

taient un délicieux sentiment de leur dignité, avec une secrète vanité de la protection du roi, et ils communiquaient ces sentimens à toute leur famille, par le récit naïf des circonstances de leur audience. Alors tout ce qu'on exigeait d'eux leur semblait un léger payement de la protection et de l'estime qui faisaient leur bonheur, et ils reprenaient gaiement la charrue et le mousquet, fiers de pouvoir mépriser la haine et la méchanceté des subalternes. Même lorsque leurs demandes étaient injustes, ils éprouvaient l'indulgence du souverain, indulgence que Frédéric exerçait envers tous les hommes, et surtout envers ceux qui portent le fardeau le plus rude de la société, sans en être dédommagés par les avantages qu'elle procure à tant d'autres qui la rongent.

En 1774, le baron de Fürst, alors grand chancelier, prouva au roi l'injustice de la plainte d'un paysan, et demanda la permission de le punir immédiatement: le bon Frédéric répondit: „ Il est contre mes intentions que l'on jette en prison ces pauvres „ paysans pour des fautes de cette espèce. „ Quoiqu'ils aient souvent tort, je ne puis

„ pourtant m'empêcher de les entendre. Ne „ suis-je pas leur père? „

Paroles sublimes qu'on ne peut lire sans attendrissement! Que les souverains les lisent! et par le degré d'émotion quelles produiront dans leur ame, ils pourront juger à quel point ils sont dignes ou indignes de gouverner des hommes.

Toutes les fois que Frédéric pouvait sans conséquence se relâcher de ses propres droits, pour faire plaisir aux paysans, il n'y manquait jamais. Par exemple, l'usage lui donnait le droit de nommer à toutes les cures de ses domaines, et le grand consistoire devait exercer ce droit en son nom. Mais les communautés n'avaient qu'à refuser le curé que nommait le consistoire, et en choisir un elles-mêmes, le consistoire avait beau dire, Frédéric les laissait faire et approuvait leur choix. Des milliers d'ordres du cabinet prouvent, et les fréquentes chicanes des consistoires à cet égard, et l'indulgence constante de Frédéric pour les paysans.

C'est ainsi qu'il écrit le 20 novembre 1772: *Les bonnes moeurs sont la principale chose à laquelle il faut avoir égard pour un prêtre de*

village. S'il plaît aux paysans, il ne faut pas les chicaner. Le 17 juillet 1784 : *Sa Majesté ne veut point du tout empêcher les communautés de choisir le pasteur qu'elles aiment le mieux, et dans lequel elles ont le plus de confiance ; car c'est pour elles qu'il prêche : pourvu qu'elles choisissent un homme de bonnes moeurs et d'une conduite irréprochable.*

Il avait la même indulgence à l'égard de leurs maîtres d'école, comme on le voit par un ordre du cabinet du 15 novembre 1783. *Je ne veux point absolument*, dit-il, *que l'on chicane les paysans au sujet de leurs prêtres et de leurs maîtres d'école ; mais j'entends au contraire qu'on leur donne ceux qu'ils veulent avoir, pourvu qu'il n'y ait rien à dire contre leur conduite.*

Une anecdote d'une autre espèce vous fera juger du sang froid inaltérable, et de la dignité que ce prince savait toujours conserver dans les audiences qu'il donnait aux paysans.

Deux paysans de Poméramie s'étaient rendus à Potsdam pour lui présenter un placet. Ils s'adressèrent à un grenadier de la garde, pour lui demander les moyens de parvenir jusqu'à sa majesté. Rien n'est plus aisé, leur dit le

soldat, mais gardez-vous de paraître dans l'état où vous voilà. Personne ne peut se présenter devant le roi sans une grande frisure à haut toupet, et en même-temps il leur indiqua un soldat-perruquier auquel il donna le mot. Ces bonnes gens croient ce qu'on leur dit, et à force de graisse, de farine, d'épingles et de coussins, leurs épais et droits cheveux s'élevant pour la première fois sur leurs têtes, y forment un édifice aussi monstrueux que bizarre. On recouvre le tout d'une nouvelle couche de graisse et de farine, qui à chaque mouvement leur retombe à gros flocons sur le visage, et dans cette mascarade, avec leurs pelisses de peau de mouton, et leurs bottes bourrées de paille, selon leur usage, nos deux énormes poméraniens se rendent au château. Ils entrent, Frédéric paraît, les domestiques se cachent le visage pour étouffer leurs éclats de rire. Mais le prince avec un air de bonté et de dignité royale leur demande ce qu'ils veulent. Ils se plaignent de leur bailli; Frédéric les écoute, prend leur placet, promet de leur rendre justice, et résiste jusqu'au bout à la plus violente envie de rire. Il a su les auteurs de cette burlesque plaisanterie, et n'a pas

même songé qu'ils méritassent d'être punis, pour lui avoir manqué de respect.

Mais rien ne pourra mieux vous montrer en détail les tendres soins de ce bon prince pour cette classe utile et respectable, que l'état des choses que l'on avait ordre d'examiner dans les visites que l'on faisait deux fois par an dans les baillages de ses domaines, et dont le résultat lui était présenté au bout de l'année.

On examinera :

I. „ Si les métairies (Hofwehre) du roi, et les bâtimens des paysans sont en bon état, surtout si les toîts sont bien réparés, les faitières bien garnies, et si l'on a bien soin d'ôter la terre qui pourrait pourrir les poutres, si les bâtimens neufs ont de bons fondemens, si les cheminées ne sont point exposées de manière à causer des incendies, si l'on fait exactement les visites ordonnées pour les prévenir, si les échelles et autres instrumens propres à éteindre le feu, et à en arrêter les progrès, se trouvent encore dans les cours, et si les fours sont placés selon les ordonnances.

Ces fours devaient avoir des cheminées de maçonnerie avec des tuyaux, et être éloignés

au moins de trente pas des autres bâtimens du village. La plupart-même sont à présent hors des villages.

2. „ Si toutes les métairies sont pourvues d'une quantité suffisante de semences d'été et d'hiver, si l'on a eu soin de prendre les précautions nécessaires pour suppléer à ce qui pourrait manquer, et s'il s'y trouve aussi une quantité suffisante de grains pour la nourriture des hommes et des animaux.

3. „ Si les paysans doivent quelques arrérages au bailliage ou au cercle, ou s'ils ont à faire à l'un ou à l'autre quelque demande qui les empêche de payer. Il faut remarquer surtout si les remises, bonifications, dédommagemens leur ont été payés exactement, et dans le cas contraire, par quelle raison ils ne l'ont pas été.

4 „ Si les paysans cultivent bien leurs terres, surtout s'ils font le labour de juin (Wendfahre), et s'ils auront fini à temps leurs semailles d'été et d'hiver.

5. „ Si les fossés des jachères, prés et pâturages sont bien nettoyés, et si la terre n'est pas restée sur les bords.

6. „ S'il n'y a point quelques améliorations à faire en nettoyant les prés ou les marais,

en faisant de nouveaux fossés &c.; et si les dépenses de ces améliorations ne surpassent point les forces de la communauté. „

Lorsque les communautés n'étaient pas en état de faire ces sortes d'améliorations, on leur donnait aussitôt l'argent nécessaire, ayant soin qu'il ne fût pas employé à d'autres usages.

7. „ Si les apparences de la moisson sont belles, et comment ont réussi les blés et le tabac.

8. Si les paysans fument les terres éloignées de leurs habitations, et ne se contentent pas de fumer celles qui sont à leur portée. Dans le cas contraire, il faut les engager à fumer aussi les premières, si elles sont susceptibles de l'être. Il faut voir aussi s'ils ensemencent les jachères selon les ordonnances.

9. „ Si les paysans se conforment à l'ordonnance du 20 décembre 1765, qui leur enjoint de charier leur fumier en été et en automne, autant qu'il est possible. S'ils sèment du seigle, et s'ils ne laissent pas trop long-temps le fumier dispersé sur le champ, sans le mêler avec la terre par un labour.

10. „ Quel est l'état et le progrès de la culture des pommes de terre et du lin.

11. „ Si les rues des villages sont garnies d'arbres, et les jardins d'arbres à fruits.

12. „ Si les endroits, places et chemins des villages nommés communes, ne sont pas garnis de maisons pour des habitans; si celles qui s'y trouvent ont été bâties aux dépens des propriétaires, et s'ils acquittent leurs contributions.

13. „ Si depuis 1740 il y a eu, dans les villages, des métairies abandonnées.

14. „ Si les sujets ont vendu ou détourné quelques pieces ou instrumens de leurs métairies, et ce qu'ils sont devenus.

15. „ Si les baillis se font livrer la quantité de fil portée par les ordonnances, ou s'ils reçoivent de l'argent au lieu de ce fil.

16. „ Si les sujets s'accoutument à nourrir leurs vaches dans l'écurie, et s'ils commencent à cultiver le trèfle.„

Lorsque les sujets veulent faire des prairies artificielles, on leur fournit gratis de la graine de trèfle et de luzerne, autant qu'ils veulent en semer.

17. „ S'il y a des contestations au sujet des bornes, et quelles sont les difficultés qui empêchent de les vider.

18. „ Dans quel état sont les bâtimens des

églises

églises et des presbytères ; si les curés et les sacristains ont soin des menues réparations.

19. „ Si les fermiers des terres des églises les exploitent comme il faut.

20. „ S'il y a dans le village un garde de nuit.

21. „ S'il y a assez de gens pour garder les troupeaux.

22. „ S'il y a un tronc pour les pauvres.

23. „ Si l'on fauche les prés dans les temps convenables.

24. „ Dans les villages où il y a des paysans et des *Cossaethes* (*), il faut former aussi des districts particuliers de ces derniers, afin que les paysans ne les surchargent pas dans la répartition des impôts de la communauté, comme cela est déjà arrivé souvent.

25. „ Si on livre beaucoup de têtes de moineaux.

26. „ Si l'on a élevé de nouvelles maisons pour des habitans ; si elles ont été bâties avec l'approbation de la chambre, et si les contributions en sont réglées.

(*) On appelle *Cossaethes*, ou mi-paysans, ceux qui ne possèdent pas des métairies entières, telles que les seigneurs des terres les donnent ordinairement aux colons, ou telles que les possèdent les anciens paysans qui ont des propriétés héréditaires.

27. „ Si les cultivateurs français se mettent sur le pied allemand.

28. „ Quelle est en détail la conduite des colons.

29. „ Si les paysans épargnent le bois qui leur est accordé.

30. „ Si dans les cabarets on donne de bonne bierre et de bonne eau-de-vie, et si les mesures sont justes.

31. „ Si les chemins et les ponts sont en bon état.

32. „ S'il ne se commet point d'abus dans les pêches.

33. „ Si les sujets ont fait de nouveaux bâtimens. „

Tous ces examens n'étaient pas de vaines formalités ; on voulait connaître les maux et les abus pour y rémédier, et on ne manquait jamais de le faire.

Mille gens se sont élevés contre l'indulgence de Frédéric pour les paysans. Cette grande indulgence, disent-ils, a causé des désordres de toute espèce. Les paysans sont devenus mutins et insolents, et on a eu toutes les peines possibles à les contenir dans le devoir. Mais qui sont les gens qui firent toutes ces plaintes, qui élevèrent tous ces

cris? des conseillers provinciaux, des baillis, des petits seigneurs tyrans, des ministres. Leur vanité était humiliée, leur orgueil révolté, lorsqu'un simple paysan leur faisait donner un démenti par le roi, ou dévoilait leurs friponneries, leurs vexations ou leurs injustices; de là naissait une haine secrète contre l'état entier des paysans, et des préjugés contre les bienfaisantes institutions qui adoucissaient leurs peines. Frédéric fut sourd à toutes ces plaintes, bien persuadé, avec raison, que l'oppression d'un seul paysan est un grand mal par elle-même; et que la mortification d'un conseiller ou d'un ministre, n'est souvent un mal énorme que dans sa tête vaniteuse.

En effet, quels grands désordres pouvait-on craindre de ces paysans désarmés, attachés à leurs terres par la protection et les bienfaits, accoutumés à un fardeau que la considération du prince leur rendait léger, et se soumettant sans murmure aux ordres de ce prince, quand ils étaient bien sûrs qu'ils fussent émanés immédiatement de lui? Les paysans mutins ne sont vraiment dangereux que lorsque gémissant sous la tyrannie ministérielle, ils se croient abandonnés par le

souverain, aux tyrans qui les vexent, que lorsque livrés sans ressource à leurs maux, ils ne voient autour d'eux que la verge menaçante et jamais la main secourable et consolante. C'est alors que leur désespoir se replie sur eux-mêmes, et qu'ils cherchent dans la férocité naturelle à l'homme des ressources contre l'excès de l'oppression.

On s'est plaint surtout de la mauvaise conduite et des friponneries des colons étrangers que Frédéric établissait, à grands frais, dans les campagnes de ses provinces; et on l'a blâmé à cet égard avec assez peu de ménagement. L'examen de ces reproches fera le sujet de la lettre suivante. Je finirai celle-ci par la traduction d'une correspondance entre le roi et deux pauvres paysans qui lui envoyèrent des fruits. Elle prouve également la confiance de ces bonnes gens dans leur prince, et la bonté touchante avec laquelle ce grand homme savait descendre jusqu'à eux.

Une bonne femme de paysan ayant eu l'honneur de présenter à Breslau des fruits à Frédéric, fut si touchée de la bonté avec laquelle il les reçut, qu'elle lui en envoya l'année suivante un grand panier avec cette lettre :

Très-cher et très-clément Seigneur Roi,

COMME il n'a pas mieux réussi cette année, il faut bien que vous le receviez, tel que je l'avons. Moi et mon mari j'avons cherché le meilleur, et je les avons empaqueté dans de la paille et du foin, tant bien que j'avons pu. Mangez-les en bonne santé. Que Dieu vous donne une longue vie, afin que vous pouviez venir encore nous voir pendant bien des années. Je garderons toujours pour vous tout ce que j'aurons de meilleur. Moi et mon mari je vous prions pourtant bien de nous regarder en grâce, surtout parce que notre petit héritage est si dépéri, et que j'avons déjà dessus cent vingt écus, dix gros et six fenins de dettes. Là dessus je vous recommandons à la protection de Dieu le père Tout-puissant, et je serons jusqu'au tombeau, et à jamais,

de Votre Majesté,

Les fidelles et soumis sujets,
moi et mon mari.
N. N.

Voici la réponse du bon Frédéric :

Bonne Mere,

„ JE vous remercie aussi de votre beau fruit. Si Dieu m'accorde santé et vie, je reviendrai dans un an. Gardez-moi quelque chose, afin que je le trouve quand je reviendrai vous voir. Quant à ce que vous me dites que votre petit héritage est chargé d'une dette de cent vingt écus, dix gros, six fenins; cela n'est pas bon vraiment. Il faut avoir une bonne économie, sans cela vous reculeriez au lieu d'avancer. Je vous envoie ici deux cents écus que j'ai aussi bien empaquetés, payez-en vos dettes, et dégagez votre petit héritage. Ayez soin de bien économiser, c'est un conseil que je vous donne sérieusement, comme votre bon roi.

FRÉDÉRIC.

LETTRE XV.

Si les colonies d'agriculteurs n'ont pas toujours réussi, fut-ce la faute de Frédéric?

QUAND on considère les désordres de quelques colonies étrangères établies dans les campagnes prussiennes, quand on voit la mauvaise conduite, la friponnerie de plusieurs colons, les révoltes mêmes et les mutineries de quelques colonies entières, on est tenté de se ranger du sentiment de ceux qui pensent que ce moyen d'augmenter la population d'un état est plus pernicieux qu'utile, et qui blâment Frédéric d'y avoir eu recours. Mais d'un autre côté, quand on examine attentivement les motifs et les causes de la plupart de ces désordres, on change de sentiment, et on en rejette la faute sur les gens chargés d'attirer et d'engager les colons, ou de veiller sur leurs travaux et leur conduite.

Il est certain que des établissemens de cette espèce sont nécessairement sujets à des inconvéniens. Des gens du peuple qui quittent leur patrie, ont manqué probablement de talens, d'activité, d'industrie ou de conduite pour s'y soutenir. Leur imagination, échauffée par le vif désir de l'aisance et du repos, doit augmenter à leurs yeux les avantages qu'ils se promettent dans un nouvel état; et leurs espérances déçues, jointes à l'inquiétude naturelle à tout homme transporté tout à coup loin des lieux qui l'ont vu naître, fournissent un nouvel aliment aux vices de leur caractère. La plupart des gens du peuple voient dans un roi une espèce de Dieu, qui peut à son gré répandre sur tous ses sujets tous les biens qui font l'objet de leur cupidité; et dès qu'ils ont senti qu'ils peuvent lui être utiles, ils rejettent sur lui tous les maux qu'il pourrait, selon eux, détourner d'un seul mot.

Frédéric sentit sûrement ces inconvéniens inséparables de la chose; mais deux moyens pouvaient les diminuer. Un choix raisonnable des colons, avec de la bonne foi dans les engagemens pris avec eux; et une bonne police pour les diriger et les gouverner.

Quant au dernier moyen, Frédéric n'a rien négligé, comme on peut le voir par les visites qui se faisaient tous les six mois dans les campagnes, et les détails qui devaient fixer l'attention des visiteurs (*). Mais le premier moyen ne fut pas employé avec autant de soin, et Frédéric fut trompé ici, comme ailleurs, par les subalternes chargés d'exécuter ses ordres.

On cherchait de tous côtés des colons, on publiait les avantages qu'on voulait leur accorder; mais les gens chargés de les engager, n'ayant pour but que d'en procurer un grand nombre, sans s'embarrasser des suites, n'étaient délicats ni sur le choix des sujets, ni sur la nature des engagemens qu'ils prenaient avec eux, au nom du souverain. Des mendians de profession, des fugitifs, des voleurs de grand chemin, des diseurs de bonne aventure, des bateleurs, des garçons patissiers, des perruquiers, tout était pris et ramassé indifféremment: et c'étaient ces sortes de gens, à qui l'on donnait des terres à défricher et à cultiver, des bestiaux à soigner; et on se plaignait après cela que les terres des colons

(*) Voyez la lettre précédente.

fussent mal cultivées, et leurs bestiaux en mauvais état. Ces gens trompaient, disait-on, et se disaient des talens et des connaissances qu'ils n'avaient point. Mais pourquoi les recevoir avec tant de précipitation et sans examen? Pourquoi les croire sur leur parole? Pourquoi prendre des mendians, des gens âgés, trop affaiblis par la misère, chargés d'un grand nombre de petits enfans? Pourquoi ne pas préférer des jeunes gens plus aisés à former, qui ont plus de santé, d'activité, de courage, de sensibilité, et des vices moins enracinés? Mais surtout pourquoi tromper tous ces gens par des promesses ridicules? Peut-on exiger de la soumission, de l'activité, de la reconnaissance de la part des hommes, même les mieux nés, lorsqu'abusant de leur crédulité et de leur bonne foi, on les arrache à leur patrie sous l'appât trompeur de la félicité et du bonheur, et qu'on leur donne ensuite l'exemple de l'infidélité et du parjure? Si l'on veut juger jusqu'à quel point les enrôleurs des colons portaient leurs ridicules promesses, il faut lire les bizarres prétentions des colons, lorsqu'ils arrivaient dans le pays. *Nous n'avons pas besoin de travailler*, répondit un jour

une colonie entière à une chambre des domaines qui l'excitait à l'activité, *le roi ne nous a pas fait venir pour cela; mais seulement pour faire des enfans.* Les chambres traitaient ces colons de coquins et de misérables; mais les plus grands misérables étaient assurément ceux qui avaient promis à ces gens simples un paradis terrestre, où ils jouiraient sans travail de toutes les délices des sens, pour les jeter ensuite sur des terres arides, ou des marais incultes, qui ne produisaient rien sans être arrosés de sueurs.

Une autre colonie, étant arrivée au milieu de l'été dans une bonne contrée, trouva les maisons bâties, les étables garnies de bestiaux, les chambres d'instrumens de ménage, les bassecours d'instrumens de labourage, et les blés prêts à être moissonnés. Au bout de quelques semaines, un village entier se rendit chez le conseiller provincial, et lui demanda qui est-ce qui couperait les blés? Le conseiller fut fort surpris de cette question; mais les colons ne le furent pas moins, lorsqu'on leur annonça qu'on se reposait sur eux de cette besogne.

C'est en vain que les subalternes ont voulu rejeter sur la sottise de ces pauvres gens, toute

l'extravagance de ces prétentions. Quelques particuliers peuvent avoir la tête assez dérangée pour se forger eux-mêmes de telles idées, mais des communautés entières ne pourraient se monter à cet excès de folie et d'imprudence, si elles n'y avaient été excitées par des promesses illusoires, et des assurances trompeuses. Ces prétentions ne prouvent point, comme on l'a dit, combien ces gens étaient stupides, paresseux et impertinens; mais combien les enrôleurs avaient été perfides, fourbes et impudens. Le garçon patissier, le garçon perruquier, le bâteleur ne pouvaient-ils pas dire : je ne sais faire que des pâtés, je ne sais que friser, je ne sais que danser sur la corde, ou faire remuer des marionettes; comment voulez-vous maintenant me forcer à manier la bêche, la herse et la charrue? Comment voulez-vous que je fauche des prés, que je coupe les blés, que je défriche des terres? Vous m'avez promis une vie tranquille et douce, sans peine et sans travail; une maison agréable où, pourvu de tous les besoins de la vie, je n'aurais d'autre occupation que de faire et élever des sujets au roi qui m'entretiendrait; et maintenant vous voulez me forcer à un travail

que j'ignore, et vous traitez d'extravagances des demandes qui ne paraissent injustes, que parce que vous êtes les plus perfides et les plus fourbes des hommes !

Cette conduite des enrôleurs de colons n'était-elle pas propre à faire des coquins, de ceux-mêmes qui seraient venus dans les meilleures intentions du monde ? L'homme trompé par ceux en qui il avait mis sa confiance, devient lui-même trompeur par dépit et par ressentiment. On lui a appris à se jouer de la bonne foi, en le rendant lui-même victime de ses apparences. Plus le sentiment de la justice était vif dans son coeur, plus l'indignation sera forte contre ses séducteurs, moins il sera scrupuleux sur les moyens de se venger. Et voilà souvent comme la mauvaise foi des gouvernemens fait voler le crime sur la terre, et corrompt de longues suites de générations. Vous voulez avoir des honnêtes gens, et vous commencez par leur montrer, en les trompant, que vous n'êtes vous-même que des fripons ! Vous voulez qu'ils remplissent envers vous des obligations qu'ils n'ont point contractées, et vous rompez toutes les promesses que vous leur avez faites !

Il faut bien peu connaître le coeur humain pour se forger de pareilles chimères.

Il n'est donc pas étonnant que la plupart de ces colons aient négligé les travaux de l'agriculture, auxquels la plupart n'étaient point propres; ils n'est pas étonnant qu'ils aient dissipé et mangé les avances du roi, qu'ils se soient sauvés en emportant jusqu'aux serrures et autres ferremens des portes et des fenêtres, qu'ils aient été dans d'autres provinces demander de nouvelles avances, pour les dissiper de la même manière, qu'ils se soient sauvés du pays, après une suite de fourberies et de mauvaises actions.

La plupart des mutineries des colons prenaient leur source dans les mêmes causes. Des gens qui viennent de quitter leur patrie, à laquelle l'homme le plus misérable est toujours attaché par l'habitude et le préjugé de l'enfance, et qui dans le pays où ils arrivent, se voient trompés dans des espérances qu'ils croyaient fondées sur la foi de leur nouveau maître, de telles gens s'établissent nécessairement avec humeur, avec chagrin, avec mécontentement. Ils haïssent leurs nouveaux concitoyens, ils détestent les magistrats de leur nouvelle patrie, parce qu'ils les confondent

avec les traîtres qui les ont séduits, et cette aversion générale pour tout ce qui les environne ne peut produire que la mutinerie, les querelles, le découragement et le désespoir.

Ici donc, comme presque par-tout ailleurs, c'est sur les gens employés par le roi et au nom du roi, qu'il faut rejeter tous les désordres: et non sur le roi lui-même qui ne voulait que le bien, et qui l'aurait surement opéré au plus haut degré, s'il eût pu exécuter lui-même tout ce qu'il commandait. Frédéric disait: je veux des colons agriculteurs dans mes campagnes incultes; et on lui rassemblait le rebut du genre-humain, des gens qui n'avaient jamais touché ni bêche ni charrue. Il disait: je veux que les chambres veillent à la conduite et aux moeurs des colons; et on avait détruit, dans le principe, tout ce qui pouvait donner de l'autorité aux chambres, et inspirer aux colons de la confiance en elles. Il disait: je veux que l'on soutienne et qu'on encourage les colons; et les chambres, au lieu de travailler, du moins à diminuer les maux primitifs, confondaient les honnêtes gens avec les fripons, soutenaient la jalousie naturelle des gens du pays contre les colons, calomniaient ces derniers auprès du roi, et lui

faisaient des peintures affreuses des désordres, sans lui en indiquer les véritables causes et les remèdes. *Il serait à souhaiter*, dit une de ces chambres, dans une représentation au roi, *que les colons qui viennent s'établir en foule dans le pays, lui procurassent des avantages proportionnés aux grandes dépenses qu'ils occasionnent. La faim conduit chez nous une partie de ces gens, une autre est le rebut de leur patrie. Un tres-petit nombre viennent dans l'intention de gagner leur vie honnêtement, et de témoigner par leur travail et leur industrie quelque reconnaissance envers l'état qui leur donne un asile..... L'unique but de la plupart de ceux qui sont venus jusqu'ici, est d'être nourris et entretenus sans avoir besoin de mettre la main à l'ouvrage.*

S'il est vrai, comme on l'a prétendu, que quelques ministres avaient un intérêt particulier à faire manquer les fabriques et manufactures étrangères, que le roi s'efforçait d'établir, dans le pays, il ne serait pas étonnant qu'il en eût été de même de l'etablissement des colons cultivateurs, qui inquiétait les voisins par la fréquence des émigrations. Cette remarque nous donnerait la clé de ces enrôlemens si contraires au but, et surtout de ces

plaintes

plaintes et de ces représentations continuelles pour dégoûter le roi de ces colonies.

On pressait le roi, au lieu de ces colonies, d'encourager la population de ses propres sujets, en allégeant le fardeau des impôts et par d'autres moyens. Mais ces moyens étaient-ils possibles, selon la constitution et les besoins des états prussiens ? étaient-ils suffisans, étaient-ils assez prompts? Frédéric voulait faire défricher de grandes contrées incultes, fallait-il donc commencer par faire naître de nouvelles générations, et attendre que les bras eussent acquis assez de force pour cultiver? Fallait-il faire quitter tout d'un coup les armes au cultivateur national, sans savoir comment remplir le vide de l'armée? Fallait-il, dans l'espérance éloignée et incertaine de voir naître de nouvelles sources de richesses sous les règnes suivans, renoncer à une partie des ressources actuelles de l'état? Frédéric sentait toutes ces raisons, et il rejeta tous les projets chimériques de cette espèce.

Enfin, malgré tous les obstacles élevés sans cesse par la sottise, la mauvaise foi, ou la négligence des subalternes, les colonies n'ont pas laissé de faire un très-grand bien aux provinces prussiennes et à l'état en général. Elles

auraient opéré une révolution étonnante et inouie, si les intentions du roi eussent été secondées. Tous les colons n'ont pas été des paresseux et des fripons ; en dépit des abus qui pouvaient les rendre tels ; le plus grand nombre est resté dans le pays, et des contrées immenses ont été défrichées. On a eu peu à se plaindre des colons tirés de la principauté de Dessau, du Mecklenbourg et de la Pologne ; un grand nombre de ces colonies ont prospéré, et l'état florissant où elles sont encore aujourd'hui, dément les rapports exagérés des chambres et des ministres. Plusieurs gentilshommes, en établissant des colonies dans leurs terres, en ont tiré un grand profit, parce qu'ils l'ont fait avec de la raison, de la prudence et de la bonne foi. Si des familles perverses ont apporté dans le pays l'exemple de la paresse et des mauvaises moeurs, elles ont aussi donné à l'état des enfans, qu'une bonne police peut rendre meilleurs que leurs pères ; et si cette génération n'était pas encore telle qu'on la désire, il faudrait que le gouvernement fût bien mal-adroit ou bien mal-intentionné, pour ne pas venir à bout de faire de la seconde génération des citoyens utiles et laborieux. Les premiers Romains

furent une troupe de brigands et de scélérats, et ils sont devenus les vainqueurs et l'exemple du monde. Les fautes qui font le malheur des pères servent de leçon aux enfans, et le militaire prussien où les fils des colons sont forcés d'entrer après les années d'exemption, est très-propre à plier ces nouveaux sujets à la subordination, à l'activité, à l'ordre. C'est bien en vain que les chambres se sont tant lamentées sur les grandes sommes que le roi employait pour l'établissement des colons. Cet argent sortait des coffres du roi pour entrer dans la circulation; et ne se dépensait jamais hors du pays. Les colons échappés n'emportaient point des sommes avec eux, ils étaient même obligés, avant leur sortie des frontières, de vendre les effets de peu de valeur qu'ils avaient dérobés, et d'en dépenser le prix. D'ailleurs, si sur dix familles, trois ou quatre ont réussi, leur acquisition ne doit pas à beaucoup près, paraître trop chère à l'état.

Frédéric eut encore plus d'indulgence et de bonté pour les colons que pour ses autres sujets; et il céda souvent à leurs demandes réitérées et opiniâtres. Cet excès de bonté augmenta peut-être le mal. Ils se figuraient

le roi comme un bon père toujours prêt à condescendre à leurs désirs, et les chambres comme des marâtres jalouses, épiant sans cesse l'occasion de leur nuire, et de leur arracher le pain des mains. D'après cette idée, tout ordre de ces chambres, qui ne leur convenait pas, leur paraissait suspect et odieux, et ils poussèrent quelquefois la désobéissance et l'opiniâtreté jusqu'à la révolte.

Dans les années 1776 et 1777, les colons des environs de la Netze et de la Warte excitèrent des troubles. Ils refusaient d'obéir aux magistrats, et de payer les impôts, après les années de franchise qu'on leur avait accordées. Ils regardaient comme faux et subreptices tous les ordres, même ceux qui étaient signés du roi; ils ne souffraient pas qu'ils fussent publiés, et chassaient avec violence les commissaires et les conseillers chargés de le faire. Leur opiniâtreté alla si loin, que la colonie de Nesselgrund prit les armes, et se prépara à la résistance. Les colléges provinciaux ne savaient plus quel parti prendre. Connaissant d'un côté l'attachement du roi pour les colons, et assaillis de l'autre par les plaintes continuelles des seigneurs et des collecteurs obligés de payer les taxes des

communautés, sans pouvoir forcer les colons à y contribuer, ils n'osaient ni employer la contrainte, ni exposer au roi des désordres qu'il aurait pu croire exagérés. A la fin cependant, ils prirent ce dernier parti. Frédéric, après bien des représentations, consentit enfin que l'on envoyât à Nesselgrund un détachement de trente hommes, contre les rebelles, défendant sévèrement que l'on tirât sur eux autrement qu'à poudre. Un nommé Schulz, chef des mutins, s'enferma dans une maison avec 14 colons, munis d'armes, de plomb et de balles. Le détachement s'approche de cette citadelle, ordonne d'ouvrir, et menace de tirer si l'on n'obéit. A cette menace les colons instruits de l'ordre du roi, ne répondent que par de grands éclats de rire. Les soldats tirent, et aussitôt les colons ripostent par une décharge plus dangereuse. Sept hommes du détachement furent blessés, et un d'eux mourut dans la nuit même. Alors les soldats irrités chargèrent avec des pierres et des boutons qu'ils arrachaient de leur uniforme, et tirèrent aux fenêtres du grenier où s'étaient réfugiés nos braves. Le capitaine, qui commandait le détachement, n'osant pousser les choses plus loin, fit battre la

retraite et le siége fut levé. Les Prussiens se retirèrent emportant leurs blessés, et accompagnés des cris de joie, des railleries et des huées des assiégés vainqueurs. On hésita longtemps à rendre compte au roi de cette belle expédition. A la fin cependant, il fallut bien le faire. Les mutins persistaient dans leur révolte, ils ne sortaient qu'armés, et s'attroupaient souvent. Le roi ne pouvait se résoudre à faire tirer sur ses propres sujets, il fallut pour cela que leur insolence fût portée au comble, et que le conseil d'état employât les sollicitations les plus pressantes. Enfin un détachement de 50 hommes fut envoyé contre les mutins, avec ordre de tirer à balle en cas de résistance; on y joignit un canon chargé, et 10 housards escortèrent les fantassins. Tous les rébelles furent pris. Schulz fut condamné à être rompu vif, et les autres à être mis à la forteresse pour plus ou moins de temps, selon la part qu'ils avaient dans la révolte. Le roi fit grâce de la vie à Schulz, et le condamna à une prison perpétuelle. Cependant ce chef était d'autant plus coupable, qu'il n'appartenait pas proprement à la colonie, et qu'il avait été le moteur de la rebellion. C'était un meunier polonais, qui

avait gagné la confiance des femmes de la colonie par toutes sortes d'exercices de piété et de simagrées de dévotion ; et à son instigation, les femmes eurent bientôt échauffé les hommes.

Presque toutes les colonies du canton avaient suivi cet exemple. On employa tous les moyens de douceur que l'on put imaginer pour ramener deux des plus considérables, sur l'exemple desquelles on comptait beaucoup, mais ce fut en vain.

Un détachement de housards, auquel on avait défendu de commettre aucune espèce de violence, fut reçu à coups de pierres et de bâtons, et forcé de se retirer. Brenkenhof se rendit à une de ces colonies pour leur représenter combien ils se rendaient coupables, en abusant ainsi des bontés du roi ; mais les mutins se jetèrent sur lui, et l'auraient fort mal payé de ses avis, si ses gens ne l'eussent arraché de leurs mains et porté dans sa voiture. Cependant il trouva moyen de s'emparer par ruse des trois principaux auteurs de la révolte, qui furent conduits dans les prisons de Custrin. On les condamna aux travaux publics, leurs biens furent vendus, et les autres se soumirent. Il n'est aucun

pays où l'on aurait usé de tant de d'indulgence.

Assurément tous ces désordres ne seraient pas arrivés si Frédéric avait pu tout faire immédiatement par lui-même. Cela me rappelle ce que ce prince disait un jour à l'évêque de Varmie. *Croyez-moi, si je savais tout, si je pouvais tout lire moi-même, répondre moi-même à tout, tous mes sujets seraient heureux ; mais je ne suis qu'un homme.*

LETTRE XVI.

Noblesse prussienne. Etablissemens pour l'éducation des jeunes gentilshommes. Soin des veuves de gentilshommes. Réponses de Frédéric aux états de Poméranie. Ce qu'il pensait des chambellans. Ce qu'il pensait des comtes. Anecdotes.

Il n'est pas douteux que Frédéric croyait tous les hommes égaux, et qu'il regardait comme des chimères toutes les distinctions qui ne sont fondées que sur la naissance. Mais avec cette façon de penser, il respecta en général les droits de la noblesse, il la soutint de tout son pouvoir, comme vous l'avez déjà vu dans ces lettres; il évita tout ce qui pouvait la confondre avec la bourgeoisie, et il écrivit un jour : „ J'aime mieux „ avoir des riches gentilshommes que des „ riches couvens. „ Ce sacrifice que ce prince

sut faire de ses opinions à la sagesse du gouvernement, n'est pas un des traits les moins glorieux de sa vie. Que de gens, dans leur effervescence philosophique, crient contre les prérogatives de la noblesse, et demandent leur destruction, comme une réforme digne des lumières de notre siècle, qui ne voient pas que, dans les pays surtout où le corps du peuple n'est pas propre à devenir quelque chose dans le gouvernement, et où le clergé n'y est rien, cette destruction conduirait à un despotisme irremédiable! Mais c'est surtout dans un état militaire, tel que la Prusse, qu'il est essentiel de soutenir la noblesse. Un corps engagé par l'honneur à servir son prince, un corps qui regarde les grades militaires comme une de ses prérogatives les plus précieuses, et qui se croit distingué du reste de la nation par l'obligation de sacrifier librement sa vie pour la défense de la patrie, est la seule institution peut-être, propre à conserver encore quelques vestiges de patriotisme militaire, qui animait les citoyens des anciennes républiques; la seule institution peut-être qui puisse y suppléer. Je conviendrai avec vous que la plupart des droits de la noblesse sont fondés sur des préjugés,

plusieurs sur d'anciens abus et d'anciennes injustices ; je conviendrai que cette classe privilégiée abuse souvent de ses droits par un orgueil monstrueux, par un mépris ridicule pour les autres citoyens, par un esprit général de luxe, d'ostentation, de vanité, d'intrigue, qui porte la contagion dans les autres classes de la société. Mais ces abus ne sauraient entrer en comparaison avec les avantages, et il vaut mieux laisser l'édifice appuyé sur un fondement bizarre, que de le faire crouler en sappant ce fondement.

Frédéric parut agir pendant toute sa vie d'après ces principes. Vous avez vu son attention à ne recevoir que des gentilshommes pour officiers dans ses troupes. Il n'y avait guères d'exception que pour certains corps comme l'artillerie, les housards et les chasseurs. Dans le premier, il ne pouvait guères faire autrement. La bravoure ne saurait y suppléer aux connaissances de l'art, et le commun des gentilshommes a plus de bravoure que de science. Dans le second, il fit même souvent des difficultés, et pour un roturier, c'était toujours un honneur d'y être reçu. Quant aux autres corps, si un mérite distingué, ou quelque action éclatante

engageaient Frédéric à y admettre un roturier en qualité d'officier, il avait coutume de l'ennoblir auparavant. Il y a peu de cas où il se soit écarté de cette règle. On cite le major-général Mœhring, et le lieutenant-général Salenmon, qui ne furent point ennoblis d'abord, soit par oubli, soit par quelque autre raison que l'on ignore.

Afin de n'être point trompé à cet égard, Frédéric avait pris une connaissance détaillée de toutes les anciennes maisons de ses états; sa mémoire, qui était excellente, les lui rappelait dans les occasions, et plusieurs gentilshommes furent fort étonnés d'entendre de sa bouche, sur leurs familles, des particularités qu'ils ignoraient eux-mêmes.

Tous les ministres d'état furent aussi pris dans la noblesse, à l'exception d'un seul nommé Michaëlis, qui était fils d'un apothicaire d'une petite ville de la Nouvelle Marche. Frédéric ne l'ennoblit point parce qu'il n'était pas marié. Les présidens de la magistrature des grandes villes pouvaient être roturiers, mais ceux des colléges provinciaux se prenaient dans la noblesse.

C'est par les mêmes principes qu'il était défendu aux bourgeois d'acquérir des terres

nobles. Frédéric pensait avec raison qu'il est dangereux d'appliquer au gouvernement d'un état les principes d'un autre, à moins que la constitution, les circonstances et les objets de ces principes ne soient absolument les mêmes; ce qui n'arrive que très-rarement. Dans un grand royaume, où la noblesse est riche, où les grandes maisons, ruinées à la guerre ou autrement, peuvent le relever en peu de temps par des places considérables et lucratives, la vente libre des terres nobles à toutes sortes de citoyens, ne tend pas à l'abaissement et à la destruction de la noblesse, et produit un grand nombre d'avantages; mais dans ceux où la noblesse est pauvre et nombreuse, où les places sont rares et peu lucratives, où un seul malheur peut ruiner une famille sans ressource, la vente des terres nobles à des bourgeois peut avoir, à la longue, des suites toutes différentes. Je n'expose ici que les opinions qui dirigèrent probablement Frédéric dans sa conduite. Elles découlèrent du plan général qu'il fit en montant sur le trône; elles lui furent inspirées par l'état où se trouvait alors son royaume, par les circonstances, par ses desseins peut-être. Le royaume n'est plus ce qu'il était alors; d'autres

circonstances, d'autres institutions, d'autres arrangemens ont pu faire adopter de nouveaux principes, qui pourront établir de nouveaux avantages, en détruisant les anciens abus.

Je ne me suis pas exprimé avec exactitude en disant dans la Vie de Frédéric (*) que les *impôts empêchaient la noblesse prussienne de devenir fort riche.* La noblesse prussienne ne paie presque point d'impôts, mais elle est pauvre par elle-même, surtout en Poméranie, où il y a jusqu'à 20 familles nobles dans un seul village, et où le baron partage quelquefois avec sa famille l'étable de ses bestiaux.

Cette pauvreté de la noblesse engagea Frédéric à former plusieurs établissemens pour l'éducation et l'instruction des jeunes gentilshommes. Il augmenta le corps noble des cadets, établissement fondé par son prédécesseur, et destiné à l'éducation des jeunes gentilshommes qui veulent embrasser la profession des armes. Quand je dis *qui veulent*, il ne faut pas prendre cette expression à la lettre, car Frédéric a souvent forcé des gentilshommes à envoyer leurs fils dans cette maison; et j'en ai connu quelques-uns qui,

(*) Tome IV, page 125.

n'ayant qu'un fils unique, et ne voulant pas l'exposer aux dangers de la guerre, avaient bien soin de le soustraire aux yeux du roi, de peur qu'il ne lui prit envie de le faire entrer dans un régiment.

La maison des cadets est composée de 236 gentilshommes, qui doivent être tous de bonne noblesse. Ils sont divisés en quatre compagnies. Chaque compagnie a un capitaine, deux sergens, et quatre autres bas-officiers qui sont choisis parmi les meilleurs d'entre les cadets eux-mêmes, et ont part à l'inspection que l'on a sur leurs camarades. Ils couchent par chambrées de quatre, et un bas-officier cadet lui-même a l'inspection de chaque chambrée. Tous les jours six cadets et un bas-officier vont à la garde. Ils montent deux sentinelles, et chaque fois, un sergent les instruit dans le maniement des armes ; de même que chaque capitaine exerce tous les matins sa compagnie dans les conversions et les marches. La discipline militaire est exercée sévèrement dans cette maison, et des coups de baguette et de plat d'épée sont distribués à ceux qui font des fautes. Cette punition

(*) Tome IV, page 125.

humiliante ne semble pas propre à nourrir le sentiment de l'honneur, si nécessaire à un gentilhomme destiné au service, et il peut nuire à la santé de plusieurs jeunes gens encore faibles. Mais il accoutume à la subordination, et Frédéric, qui a souvent gardé dans ses troupes des officiers convaincus de bassesse, a renvoyé sans miséricorde tous ceux qui ont commis la moindre faute contre la subordination. Ce mot de *subordination* était pour lui un mot sacré, et des plaintes relatives à cet objet manquaient rarement leur effet.

Deux officiers du génie, six professeurs et vingt-quatre maîtres de langue, d'armes et de danse, instruisent les cadets. On leur enseigne à lire, à écrire, l'arithmétique, la géométrie, un peu de fortification, les belles-lettres, l'histoire, la géographie, la morale, l'allemand, le français, le dessin, les armes et la danse.

Deux autres écoles de cadets furent fondées par Frédéric, l'une à Stolpe en Poméranie, l'autre à Culm en Prusse; la première en 1769, la seconde en 1776. Les jeunes gens sont préparés dans ces maisons de province, et passent ensuite dans celle de Berlin. Tous, excepté quelques pensionnaires que l'on

l'on prend dans la maison de Culm, sont nourris aux dépens du roi. La vie qu'ils y mènent leur fait de bonne heure une habitude de leur état. Leur sortie de la maison de Berlin dépend de leur bonne conduite. Alors ils passent dans les régimens, où ils sont faits porte-drapeaux. Ce corps est une pépinière de bons officiers, et de là sont sortis plusieurs grands hommes, auxquels Frédéric doit une partie de sa gloire militaire.

En 1765, Frédéric fonda une nouvelle maison d'éducation pour la noblesse, sous le nom d'académie militaire. Quinze jeunes gentilshommes y étaient élevés aux dépens du roi (*), et on y recevait aussi des pensionnaires. Ceux que le roi entretient sont ordinairement tirés de la maison des cadets. Mais ils y sont élevés d'une manière bien différente. Dans la première, c'est une éducation spartiate qui ne coûte au roi qu'une quarantaine d'écus par an pour chaque élève; dans la seconde, 1000 écus sont destinés tous les ans à l'entretien de chaque gentilhomme. Les premiers sont accoutumés à toutes les privations auxquelles ils pourront

(*) Frédéric-Guillaume II en a augmenté le nombre de dix.

être exposés un jour ; les seconds ont une meilleure nourriture, des chambres plus commodes, où ils ne sont que deux, des gouverneurs, des domestiques pour les servir et les suivre dans la ville, et quatre écus par mois pour leurs menus plaisirs. La différence prodigieuse de ces deux établissemens ferait croire que l'un est destiné à élever de simples soldats et des bas-officiers ; et l'autre à former de ces officiers tels qu'on en voit dans certains états, qui passent du collége au grade de capitaine ou de major, &c. Cependant les uns et les autres étaient obligés en entrant dans les régimens d'être bas-officiers, et de se contenter, pendant de longues années, d'une paye qui n'excédait guères celle de leurs menus plaisirs à l'école militaire.

Le cours d'étude à l'académie militaire est de six ans. Pendant ce temps, les jeunes gens passent par trois divisions, dans chacune desquelles ils restent deux ans. Dans la troisième, qui est la plus basse, ils apprennent à écrire, l'arithmétique, le dessin, le latin, le français, l'italien, l'allemand et l'histoire ancienne. Dans la seconde, on continue l'histoire et on apprend la géographie, la morale, la rhétorique, le style épistolaire, les langues

allemande et française, les mathématiques pures, la géométrie pratique et le dessin. Dans la première, le droit naturel, l'histoire particulière du Brandebourg, toutes les parties de la philosophie, sans excepter la métaphysique, les mathématiques, l'astronomie et la fortification. Frédéric voulait que dans cette maison, toutes les leçons se donnassent en français, et il arrivait ordinairement de là que les jeunes gens qui savaient trop peu cette langue pour bien comprendre leurs maîtres, en sortaient moins instruits qu'ils n'y étaient entrés, oubliaient leur propre langue, et n'en savaient plus aucune. Ce prince mit aussi sur un meilleur pied une académie militaire, établie à Lignitz en Silésie.

Les veuves des gentilshommes sans fortune éprouvaient ordinairement les bienfaits du roi. On leur donnait des petites pensions, des places dans les chapitres nobles, &c. Des abus s'étaient glissés dans la manière de donner les places des chapitres; Frédéric travailla à les détruire. En 1763, il demanda un état de toutes les places vacantes, et déclara qu'il voulait qu'elles ne fussent données dorénavant qu'à des personnes vraiment pauvres et dans le besoin. „ Je ne saurais les

connaître par moi-même, „ écrivait-il à ce sujet au baron de Fürst, président de la chambre de justice, „ et d'après la confiance que j'ai en vous, je vous charge de vous informer exactement de l'état des familles les plus pauvres, et de m'en faire le rapport. „ Fürst fit faire une liste que le roi envoya au baron de Dankelmann, ministre d'état, afin qu'il eût à s'y conformer en donnant ces places.

Les pauvres veuves des gentilshommes pouvaient lui écrire pour lui exposer leurs besoins, et il ne manquait jamais de leur répondre ou de les adresser à quelque collége. On a une quantité de ces réponses. J'en rapporterai une de chaque espèce, pour vous donner une idée de la manière dont il se comportait envers ces sortes de personnes.

A la veuve d'Ellert.

„ J'ai vu, par votre lettre, l'état de nécessité où vous vous trouvez avec vos enfans. Je désirerais pouvoir vous soulager ; et dès qu'il y aura quelque place vacante dans un chapitre noble, vous pourrez vous adresser

directement à moi, et me la demander pour votre fille. Je suis votre affectionné roi.

Berlin, ce 31 janvier 1741.

FRÉDÉRIC.

Un baron de Bélow, qui n'était encore que bas-officier dans le régiment du prince Ferdinand, mourut et laissa sa femme avec un jeune enfant au berceau, et sans aucune fortune. Elle exposa sa situation au roi, qui écrivit aussitôt la lettre suivante au baron de Brand, ministre d'état.

„ Je vous adresse ici le placet de la veuve de Bélow, dont la triste situation me fait compassion. Voyez donc sérieusement à lui procurer de quoi vivre, par le moyen de quelque place dans un chapitre noble, maison de veuve, ou autrement. Je verrai avec plaisir le succès de vos soins.

Potsdam, ce 30 juin 1743.

FRÉDÉRIC.„

C'est par ces attentions, et plusieurs autres de la même espèce, que Frédéric adoucissait le chagrin que la noblesse éprouvait lorsque ses opérations de finance l'obligeaient à porter

quelqu'atteinte à leurs anciens priviléges. Dans ces sortes de cas, il recevait toujours leurs plaintes et écoutait leurs raisons. Voici un exemple de la manière dont il y répondait.

„ Sa majesté le roi de Prusse, notre gracieux souverain, fait savoir à ses états provinciaux de la basse Poméranie, au sujet de leur représentation sur l'impôt du vin et du café, qu'ils n'ont aucune raison de se plaindre. Car quant au café, il était inconnu dans le temps qu'ils ont reçu leurs priviléges, et n'a été introduit que bien long-temps après. On ne porte donc par là aucune atteinte à leurs priviléges. Les intentions de sa majesté sont tout différentes. Il veut seulement mettre quelques bornes à la consommation prodigieuse qui se fait de cette denrée, et empêcher que l'on n'entre du café sous leur nom, pour en faire un commerce frauduleux. C'est quelque chose d'affreux que la consommation du café actuellement. Six cents mille écus par an pour le moins sortent des états pour ce seul objet, sans compter les autres. Il arrive de là que les paysans et les gens du peuple s'accoutument au café, parce qu'il est si facile de se le procurer dans le pays. Lorsque la chose ne sera plus tout-à-fait si

aisée, il faudra que le peuple reprenne l'habitude de la bière, et ce sera un avantage pour vos brasseries ; car vous vendrez plus de bière (*). Le dessein de sa majesté est donc qu'il ne sorte pas tant d'argent du pays pour le café ; et quand ce ne serait que 60,000 écus, c'est toujours assez. Quant à ce que vous dites des visites faites par les commis, c'est une chose nécessaire pour le maintien de l'ordre, surtout à l'égard de vos domestiques ; et en bons sujets vous ne devriez pas parler d'une chose comme celle-là. Du reste, sa majesté, dans sa jeunesse, a été élevée avec de la soupe à la bière, ainsi les gens de votre province peuvent bien être élevés de même : cela est beaucoup plus sain que le café. Les états doivent donc d'autant plus se tranquilliser sur cette affaire, qu'on affranchit pour toujours de tout impôt le vin et le café dont la noblesse a besoin pour sa consommation. Il faut seulement qu'il n'y ait plus d'abus, et que l'on n'entre point de marchandises sous le nom des gentilshommes, pour en faire un commerce de

(*) Dans la plupart des villages prussiens, le paysan ne peut prendre la bière que de son seigneur, fût-elle détestable, et en trouvât-il de meilleure au village voisin.

contrebande. Car cela ne peut absolument se souffrir.

Potsdam, ce 27 août 1779.

FRÉDÉRIC. „

Autant Frédéric avait d'attentions et de soins pour les gentilshommes qui se vouaient à son service dans le militaire ou le civil, autant il avait de mépris pour ces espèces de nobles qui, sous le titre de chambellans ou autres, passaient leur vie dans une ignominieuse inutilité, promenant par-tout l'orgueil, l'ennui, les ridicules et les vices. Il donnait facilement ces sortes de titres, pourvu que les patentes fussent bien payées, et il s'en moquait après cela. Je ne parle point ici de ces personnes respectables, qui après avoir servi dans les ambassades ou autrement, se retiraient avec des titres de cette espèce. Le roi estimait ceux-là à proportion de leur mérite.

Sous le règne de Frédéric-Guillaume I, les chambellans avaient à la cour, rang de major-général; sous celui de Frédéric, ils n'en eurent aucun. Ce prince, étant obligé de se déclarer sur ce sujet, dans une certaine circonstance, les plaça immédiatement avant

les porte-enseignes qui n'avaient point fait de campagne. Lorsque le grand-duc de Russie vint à Berlin, on donna un grand bal à la cour. Le roi y vint, et s'étant aperçu que les dames dansaient toujours avec les chambellans, tandis que les jeunes officiers, tels que les enseignes, se tenaient à l'écart d'un air honteux, sans savoir que faire de leurs personnes, il s'approcha de quelques-unes d'elles, et leur dit: *Mesdames, vous me feriez plaisir de danser aussi avec mes jeunes officiers; ce sont-là mes vrais chambellans, je n'en connais point d'autres.* Aussitôt la scène change; les élégans chambellans, quittés par leurs belles, se retirent tous confus derrière les autres, et les jeunes officiers, qui furent bientôt informés des intentions du roi, prirent leurs places, et dansèrent jusqu'à la fin du bal.

Lorsque le prince Henri alla à Péterbourg, un capitaine prussien, qui était à sa suite, fut fort surpris de trouver à cette cour une étiquette toute différente(*). Le chambellan du prince mangea avec l'impératrice, et le capitaine mortifié, fut obligé de se glisser à celle

(*) A la cour de Russie les chambellans ont le rang de major-général.

du maréchal de la cour. Sa surprise augmenta bien plus encore quand on lui fit compliment sur l'honneur qu'il avait d'être admis à cette table, et qu'on lui apprit qu'il n'était accordé ordinairement qu'à des officiers de l'état-major.

Frédéric n'avait guères plus de respect pour les chambellans des cours étrangères que pour les siens. Deux chambellans du pape lui firent un jour demander une audience par le général Lentulus. Il y consentit et fixa une certaine heure. Soit que Lentulus eût mal compris le roi, ou qu'il voulût faire les honneurs de la cour aux chambellans du St. Père, il dit au domestique, chargé de ces sortes de choses, que l'intention du roi était qu'on les allât chercher dans un équipage de la cour. L'ordre était un peu équivoque ; car à la cour de Frédéric il y avait deux espèces d'équipages; les uns très-beaux pour les personnes de la première distinction, les autres ressemblant aux plus mauvais fiacres de place, et très-ordinairement tirés par deux haridelles ou deux mulets, qui ne se mouvaient qu'à grands coups de fouet, et restaient souvent en chemin. Le domestique, qui s'était fait aussi une très-grande idée des chambellans aposto-

liques, crut qu'il était question d'un carrosse de la première espèce. Il tire donc des remises l'équipage le plus superbe, y attèle six fiers coursiers ; et, dans ce pompeux équipage, arrivent nos deux triomphans italiens devant le château de Potsdam. Qu'est-ce cela, dit le roi, qui était à la fenêtre? On le lui dit; il se met en colère, et ordonne que l'on ôte ce carrosse pendant l'audience, et que l'on mette à la place le plus mauvais fiacre que l'on pourrait trouver dans la ville. Cependant les chambellans sont présentés au roi, qui les reçoit avec politesse, et l'audience finie, ils se retirent pleins de joie et de satisfaction, lui pardonnant de bon coeur d'être hérétique, en faveur des honneurs qu'il venait de leur faire. Mais en sortant du château, quel fut leur étonnement, d'apercevoir au lieu du char pompeux, un vieux fiacre attelé de deux misérables rosses disparates. Que signifie cette métamorphose, demanda l'un d'eux à un domestique ? C'est, répondit celui-ci, une ancienne étiquette à la cour de Prusse de faire amener les chambellans dans un équipage superbe, et de les renvoyer dans un fiacre. Les *Signori* eurent bien de la peine à

digérer la pilule, et ils marmottaient en s'en allant : *Un hérétique est toujours hérétique.*

Quoique Frédéric soutînt la noblesse dans ses principaux priviléges, quoiqu'il l'aidât par des prêts considérables, quoiqu'il eût soin des enfans et des veuves des nobles, jamais la naissance ne fut chez lui une raison pour faire un passe-droit, ou tolérer une injustice. Un comte de S. de Hanovre, le pria de recevoir son fils dans son armée, et de le faire tout d'un coup officier en faveur de sa naissance. Frédéric trouva cette demande fort ridicule, et répondit ce qui suit :

„ J'ai vu, par votre lettre du 22 mai, la demande que vous me faites au sujet de votre fils. Mais il faut que je vous dise, que j'ai défendu depuis long-temps de recevoir aucun comte dans mon armée; car quand ils ont servi un ou deux ans, ils retournent chez eux, et tout leur fait n'est que fanfaronade. Si votre fils veut servir, le titre de comte ne fait rien à la chose, et il sera avancé s'il apprend bien son métier. „

P. S. de la propre main du roi :

„ Les jeunes comtes qui ne savent rien, sont des ignorans en tout pays. En Angleterre,

le fils du roi commence par être matelot sur un vaisseau, pour apprendre la manoeuvre de ce service. Si par miracle un comte pouvait être bon à quelque chose, il faudrait qu'il ne s'en fît point accroire sur ses titres et sa naissance ; car ce ne sont que des sottises : tout dépend du mérite personnel. „

FRÉDÉRIC.

Aucun noble ne pouvait se prévaloir de sa naissance pour vexer quelqu'un de ses paysans ; si le cas arrivait et que Frédéric en fût informé, il ne manquait jamais d'en témoigner son mécontentement ; mais cependant sans compromettre le paysan, autant qu'il était possible, de peur de l'exposer à de nouveaux ressentimens. Voici un exemple de la manière dont il agissait dans ces sortes de cas.

Un soldat, devenu invalide dans la guerre de sept ans, retourna dans son village natal, et se mit valet chez un paysan qu'il avait déjà servi auparavant. Le paysan étant venu à mourir, l'invalide épousa la veuve. C'était un homme intelligent, laborieux, et qui entendait très-bien l'agriculture. En peu de temps, il améliora son petit bien à vue d'oeil, et se vit bientôt en état, par ses épargnes, de bâtir

une maison de maçonnerie, et de la couvrir de tuiles. Le gentilhomme du village, homme vain et envieux, s'avisa d'être jaloux du pauvre invalide, et le tourmentait toutes les fois qu'il en pouvait trouver l'occasion. Un jour le roi ayant passé par ce village, le paysan s'approcha de la voiture et demanda audience. Frédéric fait arrêter, et l'invalide lui fait en détail ses plaintes contre le gentilhomme, lui montrant en même-temps le bon état de sa métairie, et l'état de dépérissement où étaient les terres du noble. Comment s'appelle ce gentilhomme? demanda le roi. — De P. — A-t-il servi? — Non, sire. Aussitôt le roi ordonna au bailli, qui l'accompagnait à cheval, de faire venir le gentilhomme, défendant de lui dire un seul mot de ce qui s'était passé. Le gentilhomme paraît. — Ne vous appelez-vous pas de P.? — Oui, sire. — Avez-vous servi? — Non. — Avez-vous voyagé? — Non, sire, j'ai mieux aimé dépenser mon argent dans le pays. — Est-ce là votre bien? (en lui montrant celui du paysan.) — Non, sire, voilà ma métairie de ce côté. — Elle est en bien mauvais état. A qui appartient celle-ci? — A un de mes paysans. — Il faut qu'il entende mieux l'agriculture que vous, je gagerais qu'il

a été soldat. Ecoutez, je vous ordonne de traiter tous vos paysans avec douceur, surtout lorsqu'ils font leur devoir. Si j'entends la moindre plainte contre vous, soyez sûr de ma disgrâce. Adieu. Depuis ce temps-là jamais le gentilhomme ne donna au paysan le moindre sujet de plainte.

Fin du Tome premier des Lettres.

UNIVERSITY OF ILLINOIS-URBANA
3 0112 072120741